

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015

DOSSIER : R-3854-2013

RÉGISSEURS : **Me LOUISE ROZON, présidente**
 Mme FRANÇOISE GAGNON
 Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 9 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 4

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
Me HÉLÈNE BARRIAULT
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et de
Conseil de l'industrie forestière du Québec
(AQCIE/CIFQ);

Me SOPHIE LAPIERRE
procureure de l'Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureure de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOPI
procureure de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me ISABELLE DEMERS
procureure de Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	8
PREUVE HQD - PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES, EFFICIENCE, COÛT DE SERVICE, INVESTISSEMENTS ET REVENUS (panel 2)	9
LUC DUBÉ	10
LYNE DESMARAIS	10
RÉMI DUBOIS	11
FRANÇOIS G. HÉBERT	11
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	11
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	18
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	35
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	63
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ISABELLE DEMERS	139
INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT	142
PREUVE HQD - PRÉVISION DES VENTES, APPROVISIONNEMENTS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (panel 3)	182
STÉPHANE DUFRESNE	183
HANI ZAYAT	183
MARCEL CÔTÉ	183
FRANÇOIS G. HÉBERT	183

INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	183
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	185
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	189
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	196
DISCUSSION	231

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-2 (HQD) a) Quantifier l'effet de l'inflation et du coût de retraite dans le tableau déposé par la FCEI, à l'égard de la gestion du matériel, du service de transport, des centres d'appels, consoles téléphoniques et autres, de l'innovation et des services de développement; b) donner le détail pour la rubrique « Ajustements organisationnels » concernant le deux point trois millions (2,3 M), si l'information est disponible (ventilation du 2,3 M); c) donner le détail pour la rubrique « Réclamations aux tiers et autres » pour l'année 2012, si l'information est disponible (demandé par la FCEI)	48
E-3 (HQD) Expliquer la méthodologie du calcul de taux de réalisation des demandes d'alimentation dans les délais convenus qui se trouve dans la troisième rubrique du tableau 3 à la pièce HQD-1, Document 5, page 12 (demandé par l'UMQ)	119
E-4 (HQD) Vérifier, à même le registre des plaintes d'Hydro-Québec, s'il est possible d'identifier les catégories de client desquelles proviennent les plaintes (demandé par UMQ)	132
E-5 (HQD) Fournir la directive interne selon laquelle les clients institutionnels, incluant les municipalités, n'ont à payer le coût des travaux uniquement après l'accomplissement des travaux, contrairement aux clients particuliers (demandé par UMQ)	136
E-6 (HQD) Fournir les données au trente (30) avril deux mille douze (2012) et au trente (30) novembre deux mille treize (2013) selon le même niveau de détail que les tableaux R-15.1-A, R-15.1-B et R-15.1-C.	

	Veillez également expliquer les écarts importants par rapport à l'année historique deux mille douze (2012) (demandé par la Régie)	163
E-7 (HQD)	Déposer le décret le plus récent, advenant le cas où un décret du gouvernement du Québec serait adopté d'ici la mise à jour prévue en janvier 2014 (demandé par la Régie)	165
E-8 (HQD)	Voir pièce A-0054 (demandé par la Régie)	176
E-9 (HQD)	Expliquer la différence entre la définition de « revenu du travail » utilisée en 2013, pour ce qui est de la prévision de la demande résidentielle de l'année témoin 2013 versus la définition de la variable « rémunération des salariés » utilisée dans le dossier 2014; et produire les valeurs réelles associées à ces définitions pour 2012, 2013 et 2014 (demandé par FCEI)	202

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0016 : Tableau des composantes détaillées des revenus requis	45
C-UC-0032 : Article du Devoir, en date du 16 novembre 2013	74
C-UC-0033 : Extrait du rapport annuel 2012, Hydro-Québec - Données d'exploitation	74
C-UMQ-0014 : La Presse - Branchement au réseau d'Hydro : délais anormalement longs - Publié le 18 octobre 2012	120
C-FCEI-0017 : Communiqué de presse	138
A-0052 : Extrait de Rendement des capitaux propres et mécanismes de traitement des écarts de rendement, HQT-D-1, Document 1, du dossier R-3842-2013	166
A-0053 : Extrait des Réponses d'Hydro-Québec Distribution à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie, HQD-13, Document 1.2 du dossier R-3814-2012	166
A-0054 : Détail de l'engagement numéro 8 de HQD. Coût de la dette et Coût du capital prospectif	176
C-FCEI-0018 : Statistique Canada - Extrait du Guide des comptes des revenus et dépenses	198

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce neuvième (9e) jour du
2 mois de décembre :

3

4 LA GREFFIÈRE :

5 Protocole d'ouverture. Audience du neuf (9)
6 décembre deux mille treize (2013), dossier R-3854-
7 2013, demande relative à l'établissement des tarifs
8 d'électricité de l'année tarifaire deux mille
9 quatorze - deux mille quinze (2014-2015). Poursuite
10 de l'audience.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Madame la Greffière. Alors, bonjour à vous
13 tous. Désolée pour le léger retard, mon autobus est
14 tombé en panne ce matin. J'étais un peu stressée.
15 Mais finalement on est tous là. Alors, nous allons
16 donc poursuivre avec la présentation de la preuve
17 du Distributeur, Maître Fraser.

18

19 **PREUVE HQD - PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES, EFFICIENCE,**
20 **COÛT DE SERVICE, INVESTISSEMENTS ET REVENUS (panel**
21 **2)**

22

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord bonjour.
25 Bonjour mesdames les régisseurs. Alors, on commence

1 aujourd'hui avec le panel 2, principes
2 réglementaires, efficience, coût de service,
3 investissements et revenus. Les curriculum vitae,
4 comme vous le savez, ont déjà été déposés au
5 dossier. Vous pouvez voir sur le panel des témoins,
6 à mon extrême droite, monsieur Luc Dubé qui est
7 chef Plans et cadre financier; madame Lyne
8 Desmarais, contrôleur d'Hydro-Québec Distribution;
9 il y a également monsieur Rémi Dubois, directeur
10 Planification et gouvernance; ainsi que monsieur
11 François Hébert qui est toujours présent avec nous
12 pour le panel 2. Alors, Madame la Greffière, on
13 peut procéder à l'assermentation des témoins, s'il
14 vous plaît.

15

16 L'an deux mille treize (2013), ce neuvième (9e)
17 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

18

19 **LUC DUBÉ**, chef Plans et cadre financier, ayant une
20 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
21 Ouest, Montréal (Québec);

22

23 **LYNE DESMARAIS**, contrôleur d'Hydro-Québec
24 Distribution, ayant une place d'affaires au 75,
25 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

1 **RÉMI DUBOIS**, directeur Planification et
2 gouvernance, Hydro-Québec Distribution, ayant une
3 place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est,
4 15e étage, Montréal (Québec);

5
6 **FRANÇOIS G. HÉBERT** (sous la même affirmation
7 solennelle);

8
9 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
10 solennelle, déposent et disent :

11
12 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

13 Merci, Madame la Greffière.

14 Q. [1] On va maintenant procéder à l'adoption de la
15 preuve. Je vais commencer avec vous, Madame
16 Desmarais. Il y a une trâlée de documents pour
17 lesquels vous allez... que vous allez adopter. On
18 commence par le HQD-1, Document 3, ainsi que les
19 documents 4, 4.1, 4.2 et 5. Je vous réfère
20 également à la pièce, à la famille des pièces
21 HQD-2, la famille des pièces HQD-4, la famille des
22 pièces HQD-6, HQD-7, HQD-8 et HQD-10. Je vous
23 réfère également à toutes les réponses relatives à
24 ces pièces qui se retrouvent à HQD-15. Je comprends
25 que vous avez participé à la préparation de ces

1 documents?

2 Mme LYNE DESMARAIS :

3 R. Oui.

4 Q. **[2]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
5 votre témoignage écrit en l'instance?

6 R. Oui.

7 Q. **[3]** Je vous remercie, Madame Desmarais. Monsieur
8 Dubé, je vous réfère aux mêmes pièces. Je comprends
9 que vous avez également participé à la préparation
10 de ces documents?

11 M. LUC DUBÉ :

12 R. Oui.

13 Q. **[4]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
14 votre témoignage écrit en l'instance?

15 R. Oui.

16 Q. **[5]** Je vous remercie. Monsieur Dubois, maintenant à
17 vous. Je vous réfère à HQD-1, Document 5; HQD-7,
18 Document 1; HQD-8, Document 5 et 6. Je vous réfère
19 aussi à HQD-12, Document 3. Madame la Présidente,
20 c'est la pièce qu'on appelle les frais liés à
21 l'alimentation qui, normalement, est abordée au
22 panel 4. Je vais quand même demander à monsieur
23 Dubois de l'aborder tout de suite puisqu'il y a un
24 lien très étroit entre les questions que posait
25 l'UMQ, l'efficience et le reflet de cela dans ses

1 frais. Donc, il s'agit quand même du panel le plus
2 approprié pour répondre à toutes ces questions que
3 l'UMQ avait. Alors, Monsieur Dubois, je comprends
4 que vous avez participé à la préparation de
5 l'ensemble de ces documents?

6 M. RÉMI DUBOIS :

7 R. Oui.

8 Q. **[6]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
9 votre témoignage écrit en l'instance?

10 R. Oui.

11 Q. **[7]** Je vous remercie. Alors, ceci complète
12 l'adoption de la preuve. J'aurai... En fait,
13 j'aurai une ou deux questions pour madame Desmarais
14 qui fera des précisions. Alors, Madame Desmarais,
15 je comprends que vous avez pris connaissance de
16 l'ensemble de la preuve des intervenants?

17 Mme LYNE DESMARAIS :

18 R. Oui.

19 (9 H 21)

20 Q. **[8]** Vous étiez également dans cette salle
21 d'audience vendredi lors du témoignage et du
22 contre-interrogatoire de monsieur Daniel Richard?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[9]** J'aimerais vous entendre sur l'enjeu qui vous
25 concerne probablement le plus. Il s'agit de

1 l'ensemble des demandes de coupure de revenus
2 requis et également la question incidente que
3 Madame la Présidente a posée à monsieur Richard sur
4 la capacité du Distributeur d'offrir plus
5 d'efficience dans son revenu requis deux mille
6 quatorze (2014). Alors j'aimerais avoir vos
7 commentaires sur ces enjeux.

8 R. Bien sûr. Bonjour Madame, bonjour Mesdames. Oui,
9 effectivement, nous avons pris connaissance de
10 l'ensemble des préoccupations des intervenants sur
11 l'acuité de nos prévisions. Nous avons aussi noté
12 les coupures que les intervenants requièrent. Nous
13 pourrions aujourd'hui faire, refaire et défaire les
14 analyses qui ont été présentées mais somme toute,
15 pour l'ensemble des demandes, nous sommes d'avis
16 que des coupures supplémentaires sur le revenu
17 requis du Distributeur serait imprudent dans le
18 contexte de notre dossier deux mille quatorze
19 (2014). Alors je m'explique un peu plus. Il ne faut
20 pas oublier que le dossier deux mille quatorze
21 (2014) remet cent trois millions (103 M\$)
22 d'efficience à la clientèle d'Hydro-Québec
23 Distribution. Cent trois millions (103 M\$)
24 d'efficience, quatre-vingts millions (80 M\$)
25 d'efficience qui ont été réalisés durant les années

1 deux mille douze - deux mille treize (2012-2013),
2 vingt-trois millions (23 M\$) qui seront réalisés
3 dans l'année deux mille quatorze (2014). Ça
4 représente près de dix pour cent (10 %)
5 d'efficience et au-delà des dollars, ce qu'il faut
6 noter, c'est les individus. Ça signifie neuf cent
7 cinquante-huit (958) ETC sur trois ans, c'est très
8 important pour le Distributeur. C'est une force de
9 travail qui quitte l'organisation et, par
10 conséquent, nous devons en deux mille quatorze
11 (2014) consolider notre organisation. C'est évident
12 qu'une sortie importante d'effectifs demande une
13 stabilisation, demande un contrôle sur nos
14 processus de travail, demande aussi aux effectifs
15 qui demeurent de s'approprier les nouvelles façons
16 de faire et de stabiliser l'ensemble des processus.
17 Donc au-delà des dollars, il faut aussi voir la
18 stabilisation requise maintenant.

19 Ceci dit, je pense que pour bien
20 comprendre... il faut bien comprendre la façon que
21 nous avons constitué nos prévisions deux mille
22 quatorze (2014) pour pouvoir les apprécier
23 vraiment. D'abord, vous l'avez noté, c'est le
24 succès de l'année deux mille douze (2012) qui fut
25 déterminant. Donc, lorsqu'on a terminé notre année

1 deux mille douze (2012), vous avez vu les résultats
2 dans le rapport annuel, nous avons été en mesure de
3 constater et de confirmer les gains et efficiences
4 de l'année deux mille douze (2012). C'est ce qui
5 nous a amenés d'ailleurs à recalibrer deux mille
6 treize (2013) à la baisse pour quatre-vingts
7 millions (80 M\$). Et deux mille douze (2012) est
8 venue, à partir de ce moment, notre étalon de
9 mesure. Donc, nous avons calibré nos prévisions
10 deux mille quatorze (2014) sur la réalité de deux
11 mille douze (2012). Alors, nous avons pris en
12 compte le réel de deux mille douze (2012) pour
13 travailler notre année deux mille quatorze (2014).

14 Ce que ça veut dire, en quelques chiffres,
15 que deux mille douze (2012) devienne notre étalon
16 de mesure, ça veut dire des charges d'exploitation
17 de deux mille quatorze (2014) qui sont inférieures
18 de quarante-six millions (46 M\$), je parle de
19 charges d'exploitation de base, qui sont
20 inférieures à deux mille douze (2012) de quarante-
21 six millions (46 M\$). Ça veut aussi dire des
22 investissements pour les projets inférieurs à dix
23 millions (10 M\$), de deux mille quatorze (2014),
24 qui seront inférieurs de douze millions (12 M\$) par
25 rapport à deux mille douze (2012). Et, bien

1 entendu, ça veut aussi dire, puis on en a parlé et
2 monsieur Richard vous l'a mentionné, six mille
3 trois cent quatre-vingt-treize (6 393) ETC en deux
4 mille quatorze (2014) comparativement à sept mille
5 trois cent cinquante et un (7 351) ETC au début de
6 l'année deux mille douze (2012).

7 Donc, bref, deux mille quatorze (2014) a
8 été recalibrée sur deux mille douze (2012). Tous
9 les argents rendus disponibles par nos efforts
10 d'efficience de ces trois années ont été remis à la
11 clientèle, c'est plus de cent trois millions
12 (103 M\$) et par conséquent, nous sommes d'avis que
13 nos prévisions deux mille quatorze (2014) sont tout
14 à fait réalistes et surtout elles sont assurément
15 requisées pour assurer la qualité et la sécurité du
16 service d'Hydro-Québec Distribution en deux mille
17 quatorze (2014).

18 Donc, je vous le confirme à nouveau,
19 d'effectuer des coupures supplémentaires sur le
20 revenu requis du Distributeur serait à notre avis
21 imprudent étant donné la réalité que je viens de
22 vous décrire.

23 (9 h 26)

24 Q. **[10]** Ça termine votre témoignage, Madame Desmarais?

25 R. Oui.

1 Q. [11] Alors, Madame la Présidente, le panel numéro 2
2 est prêt pour être contre-interrogé. Je vous
3 remercie.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Merci Maître Fraser. Alors peut-être
6 qu'avant de débiter le contre-interrogatoire, est-ce
7 que la réponse à la demande de renseignements
8 numéro 6...

9 Me ÉRIC FRASER :

10 La réponse, elle est prête, donc normalement elle
11 devrait être déposée dans le SDÉ dans les
12 prochaines secondes et on devrait recevoir des
13 versions papier par courrier dans les prochaines
14 minutes, j'imagine.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Dans le courant de l'avant-midi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Excellent, merci. Alors nous allons débiter avec
21 maître Lussier de l'ACEF de l'Outaouais.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

23 Bonjour Madame la Présidente, Mesdames les
24 régisseurs, bonjour. Stéphanie Lussier pour l'ACEF
25 de l'Outaouais. Bonjour aux membres du panel.

1 Q. [12] Mes premières questions portent sur la
2 rémunération des comptes d'écarts. Et je vous
3 réfère, pour débiter, à la pièce B-0117, HQD-15,
4 Document 1.1, ce sont les réponses du Distributeur
5 à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie
6 à laquelle l'ACEF de l'Outaouais a été référée. Je
7 vous réfère plus particulièrement à la page 34, à
8 la réponse 15.3 où il est mentionné, au deuxième
9 paragraphe

10 Que le Distributeur considère que
11 la rémunération des comptes d'écarts
12 pourrait être réexaminée lors d'un
13 prochain dossier tarifaire.

14 Et que

15 Toutefois, il tient à souligner que
16 cet exercice nécessite des analyses
17 plus approfondies et doit être
18 effectué dans son ensemble et non
19 compte par compte, et ce, à des fins
20 de cohérence, de simplification et
21 d'uniformité.

22 Est-ce que le Distributeur est disposé ou est
23 ouvert à procéder, lors du prochain dossier
24 tarifaire, à réexaminer la rémunération des comptes
25 d'écarts?

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. La réponse est effectivement oui, c'est ce qu'on a
3 inféré dans les réponses aux demandes de
4 renseignements que la Régie nous a adressées.
5 Évidemment, ce que l'on souhaitait c'est faire un
6 exercice dans son ensemble pour assurer la
7 cohérence de l'exercice alors que de le faire poste
8 par poste ne nous apparaît pas opportun. Mais oui,
9 le Transporteur... le Distributeur, plutôt, est
10 disposé à mener cet exercice-là lors de la
11 prochaine cause tarifaire.

12 Q. **[13]** Et dans le cadre de ce dossier tarifaire, bien
13 que vous mentionnez à la réponse 15.3, au
14 paragraphe 2, que cet exercice nécessite des
15 analyses plus approfondies, doit être effectué dans
16 son ensemble, dès le présent dossier tarifaire,
17 est-ce que le Distributeur considère qu'il est
18 opportun, ou est-ce qu'il est d'accord avec le fait
19 de reconsidérer la rémunération du solde deux mille
20 huit - deux mille douze (2008-2012) du compte de
21 nivellement de la température ainsi que des ajouts
22 futurs? Est-ce que c'est quelque chose dans le
23 cadre du présent dossier qui se ferait?

24 Mme LYNE DESMARAIS :

25 R. Est-ce que vous parlez des taux appliqués ou vous

1 parlez de la disposition du compte?

2 Q. **[14]** De tout, en fait. De tout ce qui concerne...

3 R. O.K.

4 Q. **[15]** ... le nivellement, en particulier, je parle
5 du compte de nivellement de la température.

6 R. Oui. En fait, pour les taux applicables, monsieur
7 Hébert vient de répondre à la question. Pour ce qui
8 est de la disposition du compte de nivellement,
9 nous avons fait une proposition sur le compte.
10 Notre position n'est pas de changer l'application
11 du compte de nivellement tel qu'il est appliqué
12 actuellement, soit disposé sur cinq ans. On
13 considère que c'est correct de le faire comme ça.
14 Maintenant, ce qu'on propose, c'est surtout le
15 solde historique puisque maintenant la prévision
16 des ventes tient compte de données climatiques à
17 l'intérieur et on ne pense pas qu'une période de
18 cinq ans va être suffisante pour maintenant apaiser
19 le solde. Donc, on demande de le disposer sur dix
20 (10) ans puisqu'il est très important puis on ne
21 veut pas faire, non plus, une trop grosse pression
22 sur les hausses tarifaires. Mais c'est seulement
23 particulièrement dans ce contexte-là qu'on demande
24 un changement à la pratique du compte de
25 nivellement.

1 (11 h 19)

2 Q. **[16]** Dans la preuve, il est mentionné que, et je
3 vais vous donner la référence, bien qu'il demeure
4 possible que les aléas climatiques soient de forte
5 amplitude au cours des années à venir, la
6 température normale est mieux cernée à chacune des
7 années, le Distributeur s'attend ainsi à ce que les
8 écarts qui s'accumulent dans le compte de
9 nivellement soient de moindre importance.

10 Je viens de vous faire référence à une partie de la
11 pièce B-0039 HQD-8, document 7, page 9. C'est du
12 mot à mot.

13 Est-ce que le Distributeur est d'avis que si les
14 soldes continuent à augmenter, à un certain moment
15 donné, il sera important de questionner ou de
16 revoir la robustesse du modèle à la base du
17 nivellement de la température?

18 R. C'est certain que le mieux placé pour répondre à
19 vos questions sera le panel numéro 3 ou 4, qui...
20 Je ne le sais plus c'est lequel panel. C'est le
21 numéro 3 qui va...

22 Q. **[17]** Le panel 3.

23 R. ... qui va vous parler de la prévision des ventes.
24 Je pense que monsieur Côté devrait être le mieux
25 placé pour répondre à cette question-là.

1 Q. [18] Au niveau de la prévision des ventes.1
2 Maintenant, je vais vous référer à la pièce B-0109
3 HQD-15, document 2.1, aux pages 3 et 4. Ce sont les
4 demandes... Ce sont les réponses du Distributeur
5 aux demandes de renseignements de l'ACEF de
6 l'Outaouais, qui portaient particulièrement sur les
7 questions 6.1, 6.2 et 6.3.

8 À la question 6.3, l'ACEF de l'Outaouais
9 demandait de confirmer ou d'infirmer le fait que
10 l'idéal ne peut pas être inférieur à la cible.
11 Donc, on vous demandait de confirmer notre analyse
12 et notre compréhension à l'effet que, dans la
13 structure, il doit y avoir un seuil qui est plus
14 bas que la cible, qui est plus bas que l'idéal. Et
15 c'est ce qu'on mettait de l'avant dans la question.
16 Donc, on demandait : « Veuillez confirmer ou
17 infirmer la compréhension de l'ACEFO à l'effet que
18 l'idéal ne peut pas être inférieur à la cible. » Et
19 le Distributeur répond qu'il infirme notre
20 compréhension.

21 Alors, peut-être que nous ne nous sommes
22 pas compris suffisamment, mais est-ce que ce matin,
23 nous avons le bon raisonnement lorsqu'on regarde la
24 façon dont les charges d'exploitation doivent être
25 calculées? Et vous voyez, à 6.2, on explique

1 comment sera calculé l'idéal. Alors, est-ce que le
2 raisonnement selon lequel le seuil est inférieur à
3 la cible, qui est inférieure à l'idéal, ça tient?
4 C'est-à-dire que toujours, mon idéal sera supérieur
5 à ma cible, qui sera supérieure à mon seuil?

6 R. Donc, ce que je vous confirme, c'est que la cible,
7 évidemment, elle est inférieure à l'idéal dans la
8 mesure où Hydro-Québec Distribution doit contribuer
9 à l'idéal de l'entreprise, qui demande... qui
10 demandait une contribution supplémentaire.

11 Q. **[19]** D'accord.

12 R. Est-ce que c'est clair pour vous?

13 Q. **[20]** Oui. Mais, compte tenu de l'équation et même
14 compte tenu de la structure d'un objectif, l'idéal
15 va toujours être supérieur à la cible. Est-ce que
16 le raisonnement est approprié?

17 R. Oui, tout à fait.

18 Q. **[21]** D'accord. Concernant justement les objectifs,
19 il y a... on retrouve, à la pièce B-0013 HQD-1,
20 document 5, à la page 12, au tableau 3, des
21 indicateurs de qualité de service. Et parmi ces
22 indicateurs, il y a le taux de relève des
23 compteurs.

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 Pouvez-vous répéter la pièce, Maître?

1 Q. [22] Oui, c'est B-0013 ou HQD-1, document 5 à la
2 page 12. C'est au tableau 3, où on retrouve les
3 indicateurs. Et notre question concernant le taux
4 de relève des compteurs : « Pour le Distributeur,
5 quel sera... en fait, quel est ou quel sera
6 l'impact du projet LAD qui se déploie et qui
7 continue de se déployer? Quel sera son impact sur
8 la pertinence ou quel est son impact sur la
9 pertinence de cet indicateur au moment où on se
10 parle et dans le futur?

11 (9 h 36)

12 M. RÉMI DUBOIS :

13 R. Évidemment, dans la mesure où le LAD sera complété,
14 on aura trois point huit millions (3,8 M) de
15 compteurs qui seront lus à distance par le réseau,
16 mais je sais qu'on est en train de l'implanter. La
17 question se pose effectivement sur la... sa
18 pertinence. Mais je pense qu'on va laisser le temps
19 au projet de se concrétiser. Donc en mode
20 transitoire, je pense qu'il est de bonne guerre de
21 poursuivre cet indicateur-là.

22 On se comprend bien, c'est pas un
23 indicateur avec lequel il y a nécessairement des
24 objectifs à atteindre sur une base de rémunération.
25 Mais on a toujours tendance à le suivre. Là on l'a

1 autour de quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Il
2 devrait se rapprocher de cent pour cent (100 %),
3 idéalement.

4 Q. [23] Et c'est un indicateur qui, puisqu'on...
5 puisque'il concerne le taux de relève des compteurs
6 et qu'un des objectifs du projet de lecture à
7 distance c'est que cette relève-là soit diminuée
8 ou, enfin, qu'il y aura un impact sur la relève, ce
9 taux-là va être revu à quel moment dans
10 l'échéancier du déploiement des projets?

11 R. Il n'y a pas... il n'y a pas d'échéancier précis à
12 cet effet-là. Je pense qu'on... en mode
13 transitoire, on va continuer à le poursuivre. Mais
14 au prorata du nombre de compteurs intelligents qui
15 seront installés, évidemment on est à même de mieux
16 le positionner.

17 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

18 R. Ce qui est important, Maître Lussier, aussi c'est
19 que compte tenu du fait qu'on amorce le déploiement
20 - qui va bon train, on le sait, là, près d'un
21 million (1 M) de compteurs sont installés - ce qui
22 est important c'est de suivre l'évolution de cet
23 indicateur-là pour une période transitoire encore
24 jusqu'à ce que, comme monsieur Dubois le
25 mentionnait, l'ensemble des compteurs soient

1 installés.

2 À ce moment-là, on pourra réévaluer la
3 pertinence de le maintenir. Mais dans le contexte
4 du déploiement, comme on est au début - vous savez
5 qu'on a commencé au mois de février dernier - on
6 juge important de suivre cette évolution-là pour
7 voir si finalement tout se déroule comme on l'avait
8 anticipé.

9 Q. [24] Concernant maintenant l'entente ou les
10 ententes entre Hydro-Québec et les syndicats au
11 sujet des conventions collectives, je souhaite
12 simplement amener le terme de façon tout à fait
13 générale, sans entrer dans les détails. Le
14 Distributeur, dans la preuve, indique qu'il :

15 propose de ne rien inclure à titre
16 d'ajustement économique des salaires
17 puisque de nouvelles conventions
18 collectives entrèrent en vigueur en
19 deux mille quatorze (2014) et que les
20 résultats de ces dernières ne peuvent
21 être présumés en date du dépôt du
22 dossier tarifaire.

23 Ça c'est, je viens de lire un passage de la pièce
24 B-0023 HQD-1... pardon, B-0023 HQD-7, Document 1, à
25 la page 7.

1 Est-ce que le Distributeur confirme qu'il
2 absorbe, pour deux mille quatorze (2014), l'effet
3 des ajustements économiques découlant des nouvelles
4 ententes, notamment en ce qui a trait aux salaires,
5 mais tout ce qui a trait, tout ce qui pourrait être
6 relié aux salaires en tant que tels, soit les
7 primes de retraite, les bonus? Est-ce que pour deux
8 mille quatorze (2014) c'est assumé par le
9 Distributeur?

10 Mme LYNE DESMARAIS :

11 R. C'est exact.

12 Q. **[25]** Je vous amène maintenant à la pièce B-0089. Ce
13 sont toujours les réponses du Distributeur à la
14 demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de
15 l'Outaouais, à la question 17.1, qu'on retrouve à
16 la page 20. Donc c'est B-0089, HQD-15, Document 2,
17 page 20, réponse 17.1, où on parlait des nouveaux
18 outils technologiques avec la mise en place des
19 compteurs intelligents. Et où il est indiqué que
20 le... que ces « compteurs intelligents permettront
21 aux clients de mieux comprendre leur facture ainsi
22 que de maîtriser davantage leur consommation. »

23 Et à la réponse 17.1, vous indiquez :

24 Le Distributeur souhaite mettre à la
25 disposition des clients un libre-

1 service à partir de la page « Mon
2 Espace client » qui, grâce à un
3 ensemble d'informations et d'outils,
4 leur permettra de mieux comprendre
5 leur facture et de mieux gérer leur
6 consommation [...].

7 Etc., etc. Est-ce que le Distributeur a pris en
8 considération le fait qu'une partie de la
9 clientèle, plus spécifiquement la clientèle à
10 faible revenu ou une clientèle qui est peut-être
11 moins favorisée serait moins familière avec
12 l'informatique et serait donc laissée de côté par
13 cette nouvelle orientation? Et, le cas échéant,
14 est-ce que vous avez prévu des mesures
15 d'accompagnement?

16 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

17 R. Alors évidemment, cette clientèle-là ne sera pas
18 mise de côté. Il demeure toujours le service à la
19 clientèle d'Hydro-Québec qui peut répondre à ces
20 questions-là évidemment, par le biais d'appels
21 téléphoniques.

22 (9 H 41)

23 Q. [26] Est-ce que d'autres alternatives ou mesures
24 d'accompagnement au moment où on se parle ont été
25 prévues pour rejoindre cette partie de la

1 clientèle?

2 M. RÉMI DUBOIS :

3 R. De façon fine et précise tel que vous le demandez,
4 je ne pourrais pas répondre. C'est sûr que, ce
5 n'est pas exclusif, là. Donc, ce qu'on est en train
6 de faire, là, je pense que monsieur Richard l'a dit
7 vendredi lors du début des audiences, si on est en
8 appel d'offres, il pourrait y avoir des solutions
9 qui nous permettent d'offrir ce service-là sur la
10 page espace... les clients, donc je ne pense pas
11 que d'aucune façon ça sera exclusif. Maintenant,
12 est-ce qu'il y aura de l'accompagnement prévu à ça
13 avec la solution du marché versus ce qu'on peut
14 offrir à l'interne, ça je n'ai pas cette précision-
15 là mais je pense que généralement on fait les
16 efforts qu'il faut, là, pour desservir tous les
17 clients, y incluant la clientèle à faible revenu.

18 Q. [27] Toujours à la pièce B-0023... pardon, toujours
19 à la pièce B-0089, HQD-15, Document 2, à la page
20 14, donc réponse du Distributeur à la demande de
21 renseignements de l'ACEF de l'Outaouais, questions
22 12.1 et 12.2. Il est indiqué :

23 Le Distributeur établit un lien entre
24 les investissements planifiés et les
25 heures imputées aux investissements,

1 mais ce lien n'est pas systématique;

2 et à 12.2, on indique :

3 Dépendamment de la nature des
4 investissements, le Distributeur
5 établit un ratio entre les heures
6 devant être imputées aux
7 investissements et les travaux
8 d'investissement planifiés d'une année
9 donnée.

10 Qu'est-ce que le Distributeur veut dire lorsqu'il
11 indique, à la réponse 12.2 « Dépendamment de la
12 nature des investissements, le Distributeur établit
13 un ratio » donc on semble établir un ratio
14 dépendamment de la nature des investissements?

15 Mme LYNE DESMARAIS :

16 R. Ce que ça veut dire c'est qu'il y a des
17 investissements qui requièrent du temps de travail,
18 qui requièrent de la main-d'oeuvre. D'autres
19 investissements n'en requièrent pas. Donc, pour
20 certains, il y a des ratios qui s'établissent mais
21 les investis... puis pour d'autres, moins, puis les
22 investissements, il y en a de différents types. Ça
23 fait qu'il peut y avoir différents ratios. Donc,
24 dépendamment si les travaux sont aériens,
25 souterrains, donc, il y a différents types

1 d'investissements, il y a différents ratios qui
2 peuvent s'appliquer.

3 Q. [28] D'accord. Vous... Dans votre réponse,
4 j'entends qu'il y a différents ratios qui peuvent
5 s'appliquer et à la réponse 12.2, on me dit selon
6 « la nature des investissements, le Distributeur
7 établit un ratio entre les heures devant être
8 imputées aux investissements », première variable
9 et, d'autre part, « les travaux d'investissement
10 planifiés d'une année donnée ». Comment sont
11 déterminées par le Distributeur les heures en
12 question, donc la première variable du ratio dont
13 il est question à la réponse 12.2?

14 M. RÉMI DUBOIS :

15 R. Je pense que ça ouvre plus large que le simple, la
16 question sous l'angle sous lequel vous l'amenez. Je
17 pense qu'on est plus en train de parler de la
18 stratégie pour faire l'établissement des
19 investissements.

20 Q. [29] Hum, hum.

21 R. Donc évidemment on a une force de frappe, là, qui
22 est en nombre déterminé, année après année, en
23 fonction des prévisions qu'on fait. Évidemment ces
24 gens-là font des heures productives à pied d'oeuvre
25 puis quand on exclut leurs vacances, les maladies,

1 et caetera, et caetera. Donc, c'est un nombre
2 d'heures avec lesquelles on doit, on peut
3 travailler et certaines de ces heures-là sont
4 imputables aux investissements qu'on peut
5 capitaliser au coût des projets ou dans certains
6 égards, de travaux de maintenance ou autres qui
7 passent plus au niveau des charges d'exploitation.
8 Donc, c'est un amalgame de toutes ces heures-là
9 qu'on a pour les différents métiers avec lesquels
10 on doit travailler au niveau de la planification et
11 évidemment, quand arrive le temps de faire la
12 planification des investissements, bien s'ajoute à
13 ça tout le reste. Est-ce qu'il y a des travaux
14 civils? Oui, combien, et caetera. Est-ce qu'il y a
15 des équipements, donc des transfos, des poteaux, et
16 caetera, qui constituent l'ensemble des
17 investissements comme tels? Donc des ratios, il y
18 en a un panneau, on s'entend là-dessus et on
19 travaille avec la force de frappe de nos équipes
20 liée avec tous les équipements qui sont requis pour
21 faire en sorte que les projets se concrétisent.

22 Q. [30] Toujours par rapport au nombre d'heures qui
23 est imputé aux investissements, est-ce que, quand
24 c'est déterminé par le Distributeur, je comprends
25 qu'il y a différents éléments qui entrent en compte

1 dans l'analyse pour qu'on en arrive à le
2 déterminer, mais est-ce que c'est relié à la
3 grosseur de l'investissement, par exemple, ou est-
4 ce qu'il s'agit d'un pourcentage par rapport à la
5 grosseur de l'investissement?

6 R. Bien, on va prendre deux exemples faciles, peut-
7 être, on va y aller comme ça. Planter un poteau,
8 hein, donc c'est pas des gros travaux
9 nécessairement qui prennent beaucoup de temps, mais
10 sortir un départ de ligne d'un poste, là vous
11 comprendrez qu'il y a beaucoup de travaux en amont,
12 qui s'appellent de l'ingénierie, ça c'est
13 capitalisé au coût du projet. Ça c'est beaucoup
14 d'heures à pied d'oeuvre de gens qui font des
15 dessins. À ça s'ajoute la structure civile, donc on
16 parle d'infrastructures importantes. Et après ça
17 s'ajoute, bien, le tirage de câbles où il faut
18 mettre de la... Donc, ça vous donne un peu la
19 panoplie des travaux qu'on peut faire, donc de
20 l'importance relative des heures selon les types de
21 projets.

22 (9 h 47)

23 Q. **[31]** Est-ce que le Distributeur est ouvert ou est
24 disposé à présenter lors d'un prochain dossier
25 tarifaire, ou dans le cadre des prochains dossiers

1 tarifaires, une explication, une brève explication,
2 sur la façon dont les coûts capitalisés sont
3 obtenus pour qu'on puisse avoir une idée de comment
4 c'est effectué.

5 R. C'est extrêmement, je dirais, compliqué. C'est des
6 recettes internes, c'est basé sur plusieurs outils
7 différents. Je vois mal comment ça peut se rendre
8 digestible pour en faire, comme vous souhaitiez,
9 une courte présentation, quoi que ce soit. Je pense
10 que c'est intrinsèque à la planification et ce qui
11 vient avec, là, donc je vois mal la façon de livrer
12 un produit qui soit, je dirais, intéressant pour
13 tout le monde.

14 Q. **[32]** Je vous remercie. Ça complète mes questions.
15 Je vous remercie Madame la Présidente.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci Maître Lussier. Alors nous allons poursuivre
18 avec le contre-interrogatoire de l'AREQ. Maître
19 Lapierre, est-ce que vous avez des questions? Elle
20 n'est pas là. Maître Pelletier pour l'AQCIE/CIFQ?
21 Pas de questions. Maître Turmel pour la FCEI?

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Alors bonjour Madame la Présidente, bonjour
24 Mesdames les régisseurs. André Turmel pour la FCEI.
25 J'ai une série de questions et j'ai bien aimé la

1 présentation de ce matin de madame Desmarais qui,
2 dans son allocution d'ouverture, a... bien c'est
3 normal, veut justifier, et d'ailleurs c'est un des
4 aspects de la preuve de la FCEI, on cherche des
5 justifications accrues, et donc pour les charges.
6 J'ai avec moi un outil de travail qu'on a comme ça
7 avec lequel j'aimerais que l'on travaille pour le
8 moment. Je peux passer ça, qui est un compendium,
9 excusez-moi, finalement, notamment des charges
10 partagées. Donc, ce sont des composantes détaillées
11 des revenus requis notamment en ce qui a trait aux
12 charges des services partagés qui reprend, c'est un
13 document maison de la FCEI, mais qui reprend, je
14 dirais, tous les chiffres qui y sont énoncés
15 émanent de la preuve de HQD sauf l'extrême droite,
16 la colonne intitulée « Activités de base ajustées »
17 où on fait une comparaison entre l'année deux mille
18 douze (2012) et l'année deux mille quatorze (2014).

19 LA GREFFIÈRE :

20 Vous allez le coter?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[33]** Je pourrai vous la coter à la fin. Pour le
23 moment, je veux seulement travailler avec. Je la
24 coterai par la suite si on doit la déposer. Et
25 Madame Desmarais, ce matin vous...

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. Maître Turmel.

3 Q. **[34]** Oui.

4 R. Il y a beaucoup de chiffres, là...

5 Q. **[35]** Oui.

6 R. ... dans ce document-là. Est-ce que vous nous
7 laissez juste une minute pour...

8 Q. **[36]** Tout à fait. Je voulais...

9 R. À tout le moins, comprendre la structure du
10 document.

11 Q. **[37]** Oui, O.K. Je voulais faire un contexte mais
12 prenez le temps.

13 R. Oui, juste...

14 Q. **[38]** Prenez un deux minutes, pas de problème.

15 R. Juste pour le glaner rapidement puis... Merci.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Pendant que les témoins font la lecture, il eut été
18 préférable d'obtenir un document comme celui-là à
19 l'avance parce qu'il y a un travail de conciliation
20 avec la preuve qui n'est pas évident puis,
21 évidemment...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 ... ce document-là n'émane pas des témoins donc ils

1 ne peuvent pas garantir grand-chose.

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 C'est pour ça que je devrais demander un
4 engagement, probablement à l'issue de notre
5 discussion, mais je veux présenter un contexte dans
6 un premier temps, discuter notamment à propos, avec
7 égard, les propos de madame Desmarais et,
8 ultimement, on va finir par un engagement si c'est
9 accepté par la Régie. C'est assez simple ce que je
10 demande, Madame la Présidente. Ce n'est pas... Puis
11 je ne leur demande pas de faire des calculs viva
12 voce sur le panel, comme ça. Et ce n'est pas de
13 l'information qu'on pouvait demander en DDR par
14 écrit à ce stade de l'audience.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais c'est des informations qui auraient peut-être
17 pu être déposées même par la FCEI dans le cadre
18 d'une demande de renseignements.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Non, bien non, c'est la question que j'ai posée à
21 mon analyste, effectivement. Et ce qu'il me dit,
22 c'est que là-dedans, il y a un amalgame
23 d'informations qu'on a obtenues en cours de...
24 suite à la DDR numéro... À moins qu'on nous ait
25 permis de faire une DDR numéro 2, ce qu'on aurait

1 apprécié, on ne l'a pas demandé, je vous avoue
2 bien, mais je ne pense pas qu'on va retarder les
3 travaux de la Régie là-dessus.

4 (9 h 53)

5 Q. [39] Alors donc, bonjour donc aux membres du panel.
6 Ce que j'ai déposé, dans les faits, c'est des
7 données qui viennent des revenus requis de la
8 demande deux mille quatorze (2014) et la seule
9 colonne qui n'émane pas de HQD, c'est la colonne de
10 droite, où on fait une variance entre les années
11 deux mille douze-deux mille quatorze (2012-2014).
12 Et, puisque madame Desmarais, vous avez dit que
13 deux mille douze (2012), c'est important, vous
14 voulez - j'ai bien noté vos mots, là - calibrer le
15 tout par rapport à deux mille douze (2012), il nous
16 apparaît opportun de vous donner la chance de
17 justifier les dépenses ou les demandes parce que
18 dans la preuve de la FCEI notamment, nous sommes un
19 intervenant qui recommande certaines coupures parce
20 qu'on ne trouvait pas justifié.

21 Alors donc, notre objectif, aujourd'hui,
22 c'est de vous demander... Et là... Donc, j'attire
23 votre attention à l'extrême gauche, c'est dans les
24 composantes détaillées des charges de services
25 partagés. Il y en a... Il y a cinq éléments sur

1 lesquels... que vous pouvez pointer, si vous
2 voulez, là. Le premier, c'est la gestion du
3 matériel; le deuxième, un peu plus loin, c'est le
4 service de transport; le troisième, centre
5 d'appels, consoles téléphoniques; le quatrième,
6 innovation; et le cinquième, services de
7 développement.

8 Et donc, pour ces cinq items-là, quand on
9 va à l'extrême droite, bien sûr, sans surprise,
10 vous verrez que pour... si on revient au premier,
11 donc gestion du matériel, on va voir une variance
12 de onze pour cent (11 %) entre deux mille douze
13 (2012), l'année réelle et l'année projetée, deux
14 mille quatorze (2014).

15 Pour le deuxième, services de transport, si
16 on va à l'extrême droite, on va voir une variance,
17 cette fois, c'est treize pour cent (13 %) entre
18 deux mille douze (2012) et deux mille quatorze
19 (2014).

20 Pour le troisième, centre d'appels, à
21 l'extrême droite, vous allez voir une variance de
22 trente-cinq pour cent (35 %) entre deux mille douze
23 (2012), deux mille quatorze (2014).

24 Pour le quatrième, innovation, vous allez à
25 la droite. Ça sera, sauf erreur, vingt-quatre pour

1 cent (24 %) de variance. Et enfin, pour les
2 services de développement, il y aura une variance
3 de quarante-six pour cent (46 %).

4 Alors, la question qu'on avait pour vous,
5 c'est... Puis on a quand même certains... Les
6 chiffres qui sont là, on aimerait ça que vous
7 preniez l'engagement de nous indiquer, pour toutes
8 ces variances-là, quel était l'effet de l'inflation
9 et du coût de retraite, donc d'extraire. Je pense
10 c'est des choses que vous pouvez faire. Ça va nous
11 permettre de recalibrer à deux mille douze (2012),
12 mais en extrayant l'inflation et le coût de
13 retraite de ces coûts-là. Dites-moi donc si c'est
14 quelque chose de possible, pas à faire maintenant,
15 là, mais à prendre comme engagement.

16 Mme LYNE DESMARAIS :

17 R. Oui, tout à fait. Je veux juste par contre
18 retourner un peu sur ma présentation.

19 Q. **[40]** D'accord.

20 R. Ce matin, j'ai dit que nos charges avaient été
21 recalibrées sur nos charges de base, avaient été
22 recalibrées sur deux mille douze (2012). Je
23 maintiens mon point.

24 Ce que je ne vous ai pas dit, c'est que
25 dans le fond, il y a... dans le recalibrage de ces

1 chiffres-là, il y a quarante-six millions (46 M),
2 je vous disais, les charges d'exploitation de deux
3 mille quatorze (2014) sont quarante-six millions
4 (46 M) inférieures à celles de deux mille douze
5 (2012). En fait, pour celles de Hydro-Québec
6 Distribution, c'est plus de soixante millions
7 (60 M) qui sont inférieurs. Et les charges des
8 services partagés que vous me montrez sont, elles,
9 en croissance légère, ce qui fait qu'il y a un net
10 de quarante-six (46), O.K. Donc, c'est... je
11 voulais juste refaire le point là-dessus.

12 Pour ce qui est des demandes que vous me
13 faites, oui, nous pouvons le faire, mais je peux
14 aussi déjà vous dire que tout ce qui s'appelle
15 console, tout ce qui s'appelle technologies de
16 l'information, l'informatique, et caetera, nous
17 sommes conscients qu'il y a une croissance de ce
18 niveau-là et c'est nous qui la demandons, puisque
19 nous avons besoin d'outils en deux mille quatorze
20 (2014) pour stabiliser l'organisation.

21 Lorsque les employés quittent, au rythme
22 qu'ils quittent actuellement, bien, c'est normal
23 qu'on doit s'informatiser, qu'on doit améliorer nos
24 fonctionnalités TI pour s'assurer que nos employés
25 qui demeurent ont des outils performants. Donc,

1 c'est... tout ce qui est le bloc de développement,
2 TI, l'innovation, c'est les... tout ce bloc-là,
3 c'est pour des nouvelles consoles, des nouvelles
4 lignes, et caetera pour améliorer les outils des
5 employés qui demeurent en poste maintenant. Donc,
6 globalement, je peux vous expliquer au moins ça.

7 Q. **[41]** D'accord.

8 R. Du côté du transport, bien, c'est une position que
9 le Distributeur a prise de remplacer ses véhicules
10 sur une plus longue période. Donc, évidemment, ça
11 nous demande des frais d'entretien supplémentaires
12 sur nos véhicules. Alors, ça augmente du côté du
13 service de transport.

14 Donc, somme toute, c'est la réponse à vos
15 questions. Donc, c'est certain que du côté du
16 service partagé, ça augmente un peu plus. Par
17 contre, du côté Distributeur, le fait qu'on a
18 recentré nos processus et qu'on a amélioré nos
19 façons de faire, c'est soixante millions (60 M) de
20 moins sur nos charges de deux mille quatorze (2014)
21 versus nos charges de deux mille douze (2012).

22 Q. **[42]** Bien compris, Madame Desmarais. Donc, si on
23 revient aux charges partagées, donc le premier
24 engagement que je vous demanderais à l'égard des
25 cinq points identifiés, c'est, comment dire, de

1 quantifier l'effet de l'inflation et du coût de
2 retraite pour qu'on puisse comprendre, dans ces
3 cinq items-là qui ont des variances importantes,
4 comment, bon, d'où... finalement, effet
5 inflation... je pense c'est clair dans votre tête.
6 Alors ce sera l'engagement numéro 1. J'ai trois
7 demandes à l'intérieur de la même. Engagement
8 numéro 1. Engagement 1 de la FC... oui. HQD, oui,
9 excusez-moi, oui tout à fait.

10 (9 h 58)

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Moi ça ne me dérange pas, on peut prendre
13 l'engagement numéro 1 de la FCEI, on peut leur
14 demander de compléter leur tableau. Ce serait une
15 bonne idée.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 On n'a pas ce niveau de détail là, Maître Fraser.
18 Alors donc... alors reformulé, c'est donc :
19 Quantifier l'effet de l'inflation et du coût de
20 retraite dans le tableau déposé par la FCEI, à
21 l'égard de la gestion du matériel, du service de
22 transport, des centres d'appels, consoles
23 téléphoniques et autres, de l'innovation et des
24 services de développement.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il serait peut-être opportun en même temps de coter
3 la pièce.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui, mais j'avais pas fini. Mais on peut la coter
6 maintenant, pas de problème. Oui, oui, d'accord.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Oui, parce que pour les fins des notes
9 sténographiques ça nous prend un numéro.

10

11 C-FCEI-0016 : Tableau des composantes
12 détaillées des revenus requis

13

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 C'est... alors C-FCEI-0016. Et Madame Desmarais
16 donc, toujours nous sommes dans le même tableau,
17 dans les charges de service partagées. Vous voyez
18 donc, il y a des colonnes que l'on voit au centre :
19 « Impact des éléments spécifiques » deux mille
20 douze (2012), deux mille quatorze (2014), où on
21 voit plein d'informations. « Ajustements
22 organisationnels » deux mille treize (2013), deux
23 mille quatorze (2014). « Impact des gains
24 d'efficience LAD ». Et on voit la colonne :
25 « Réclamations aux tiers et autres (missions) ».

1 Dans un premier temps, sous la rubrique
2 « Ajustements organisationnels » sous, si vous
3 descendez, là, vous allez voir un chiffre moins
4 deux virgule trois (-2,3) qui est en lien avec
5 Groupe technologie. Alors je vous demanderais si
6 c'était possible de nous donner l'information
7 détaillée qui est là, si vous l'avez. Encore là,
8 toujours dans l'optique de comparer, là, donc pour
9 deux mille quatorze (2014), de donner l'information
10 qui fait en sorte que vous arrivez à moins deux
11 virgule trois (-2,3) sous les sous-rubriques qui
12 sont là, qui sont les rubriques dans le revenu
13 requis.

14 Mme LYNE DESMARAIS :

15 R. Je n'ai pas ce détail-là avec moi.

16 Q. **[43]** Non, non. Pas avec vous. Dans votre bourse, je
17 doute que vous ne l'avez pas.

18 R. Non.

19 Q. **[44]** Mais si on demande aux gens chez nous, chez
20 vous qui nous écoutent, de compléter cette
21 information-là, si vous l'avez. Pas ici, mais au
22 bureau, ce serait apprécié. Toujours dans
23 l'optique... écoutez si vous nous justifiez, nous
24 on l'a dit, si c'est justifié pleinement, la preuve
25 de la FCEI elle n'est pas dogmatique. Si c'est

1 justifié, nous, on est... on accepte la demande
2 telle qu'elle est. Mais on veut comprendre à ce
3 stade-ci.

4 R. On peut regarder si on a l'information.

5 Q. **[45]** D'accord, si vous l'avez.

6 R. Je vous avoue que c'est un détail qui m'échappe,
7 là. Je ne voudrais pas m'engager pour mes équipes,
8 si l'information n'est pas disponible. Mais on va
9 le regarder.

10 Q. **[46]** Ce qu'on va demander c'est si l'information
11 est disponible, bien sûr.

12 R. O.K.

13 Q. **[47]** Et la dernière demande que j'avais, dans ce
14 tableau-là c'est sous la colonne « Réclamations aux
15 tiers et autres (missions) », on voit, là, deux
16 mille douze (2012) il y a quatre point six millions
17 (4,6 M); deux mille quatorze (2014), bien, zéro
18 virgule zéro (0,0). S'il est possible pour deux
19 mille douze (2012) de donner l'information,
20 toujours dans l'optique du recalibrage, si
21 l'information est disponible. Et là s'arrêteront
22 les demandes. Oui, ce serait peut-être engagement
23 b). Et 1... Comment dire? 2a) c'est la première.
24 2b), c'est donner le détail pour l'« Ajustements
25 organisationnels » pour le deux point trois

1 millions (2,3 M). Et 2c), si on veut : donner le
2 détail pour la rubrique « Réclamations aux tiers et
3 autres » pour l'année deux mille douze (2012), si
4 l'information est disponible. Voilà.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Ce sera l'engagement numéro 2.

7

8 E-2 (HQD) : a) Quantifier l'effet de l'inflation
9 et du coût de retraite dans le tableau
10 déposé par la FCEI, à l'égard de la
11 gestion du matériel, du service de
12 transport, des centres d'appels,
13 consoles téléphoniques et autres, de
14 l'innovation et des services de
15 développement;

16 b) donner le détail pour la rubrique
17 « Ajustements organisationnels »
18 concernant le deux point trois
19 millions (2,3 M), si l'information est
20 disponible (ventilation du 2,3 M);

21 c) donner le détail pour la rubrique
22 « Réclamations aux tiers et autres »
23 pour l'année 2012, si l'information
24 est disponible (demandé par la FCEI)

25

1 (10 H 03)

2 M. RÉMI DUBOIS :

3 R. Maître Turmel, excusez-moi. Je suis obligé...

4 J'aimerais ça vous renverser une question, pour
5 être franc. En regardant votre tableau, au niveau
6 des ajustements organisationnels, vous avez changé
7 les années.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Q. [48] Changé la?

10 R. Les années.

11 Q. [49] O.K.

12 R. Vous avez mis deux mille treize - deux mille
13 quatorze (2013-2014). Donc, là je suis à peu près
14 certain qu'on n'aura pas le chiffre que vous avez.
15 Donc, on veut bien, là, mais, là je ne sais pas à
16 quoi se compare votre deux mille quatorze (2014), à
17 treize (2013) ou à douze (2012).

18 Q. [50] Regardez si vous avez l'information.

19 R. Bien non, c'est parce que là on n'essaiera pas de
20 deviner ce qui a été fait, là. Il faudrait qu'on se
21 comprenne, là. Il y a deux années qui ne sont pas
22 les mêmes, là, pour le reste du tableau.

23 Q. [51] Alors vous me dites, pour, donc, soit
24 ajustements organisationnels deux mille treize
25 (2013)...

1 R. Vous avez deux colonnes...

2 Q. [52] Oui.

3 R. Deux mille treize (2013), deux mille quatorze
4 (2014) dans lesquelles il y a des montants.

5 Q. [53] Oui.

6 R. À quoi se compare chacun de ceux-là. La question
7 que je vous pose à mon tour, c'est dire, est-ce que
8 la deux mille quatorze (2014) se compare à deux
9 mille treize (2013), à deux mille douze (2012)? Je
10 ne suis pas sûr qu'on va être capable de vous
11 suivre.

12 Q. [54] Oui, merci. Alors je vous reviens. Un instant.
13 Oui, la difficulté, elle vient, Monsieur Dubois,
14 du... parce qu'évidemment, c'est intrinsèque à, tu
15 sais, il y a des ajustements organisationnels.
16 Évidemment, ce que vous me dites c'est que c'est
17 difficile de comparer après l'ajustement
18 organisationnel, c'est ce que vous me dites. Donc,
19 deux mille quatorze (2014), vous arrivez à une
20 coupure de deux point trois millions (2,3 M).
21 Écoutez, vous me permettez, on va vous revenir
22 tout à l'heure probablement avec une information
23 qui va aider à, vous aider à répondre, là. O.K.

24 Alors, l'engagement demeure, je vais
25 revenir un peu plus tard, on va pouvoir donner

1 l'information.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 L'engagement demeure mais je vais quand même mettre
4 une réserve, là. On voit la complexité de la chose
5 compte tenu que les témoins viennent de recevoir le
6 document et mettent en doute certaines des... bien,
7 en fait, la présentation. Donc, évidemment, le
8 Distributeur tentera de justifier du mieux que
9 possible les demandes qui lui sont faites puis dans
10 le fond, l'engagement ça va être d'essayer de
11 répondre du mieux possible, là, mais on... Avec
12 toutes les réserves qui s'imposent, Madame la
13 Présidente.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Oui, oui, toutes les réserves qui s'imposent.
16 L'engagement est pris mais à la pause, on reviendra
17 tout simplement pour tenter de clarifier comme on
18 le fait parfois, là, pour être sûr que, je ne veux
19 pas trahir la pensée de nos analystes, là, pour
20 être sûr que ce qu'ils cherchent, vous comprenez ce
21 qu'ils cherchent. Merci. O.K.

22 Q. [55] Alors, maintenant, quelques autres points. Je
23 vous enverrais à la pièce B-0093 qui est la cote
24 HQD-15, Document 6, qui est la réponse aux DDR de
25 la FCEI. B-0093, HQD-15, Document 6, page 49,

1 réponse 18.7. Il est fait... Donc, vous me dites
2 quand vous en avez pris connaissance. On y parle de
3 la détection de la subtilisation avec IMA, les
4 infrastructures de mesurage avancé, et, excusez-moi
5 un instant, à la page 49... On cherchait à savoir
6 quelles étaient les démarches entreprises à la
7 question 18.7, là, les démarches entreprises et les
8 coûts encourus par HQD en deux mille treize (2013)
9 et ceux qu'il prévoit encourir en deux mille
10 quatorze (2014) pour la mise en place de
11 l'utilisation du réseau maillé IMA pour la
12 détection de la subtilisation mentionnée et le
13 premier paragraphe de votre réponse est à l'effet
14 suivant :

15 Le Distributeur prévoit mettre en
16 oeuvre prochainement un projet pilote
17 de détection de la subtilisation en
18 s'appuyant sur l'IMA. Ce n'est qu'à
19 l'issue de ce projet pilote que le
20 Distributeur pourra confirmer ses
21 hypothèses de coûts et de gains à ce
22 chapitre.

23 Simplement, avoir un peu plus d'information sur ce
24 projet pilote. Quand est le début? Quelle sera la
25 durée? Est-ce que vous avez de l'information à ce

1 stade-ci et peut-être en faire une description
2 sommaire.

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. Bien, évidemment, et c'est une question qui pourra
5 être mieux adressée dans le cadre du projet LAD,
6 Phases 2 et 3. Chose certaine c'est, comme on l'a
7 mentionné lors de la présentation et de la défense
8 du projet LAD dans sa Phase 1, nous avons indiqué
9 la possibilité d'instaurer une telle fonctionnalité
10 et c'est dans ce cadre-là qu'on a répondu à votre
11 question 18.7, Maître Turmel. Évidemment, quant au
12 détail en soi de la détection de la subtilisation,
13 je ne crois pas qu'il soit opportun d'en décrire
14 les tenants et aboutissants ici. Chose certaine,
15 c'est que l'implantation des compteurs
16 intelligents, comme nous l'avions mentionné en
17 Phase 1, permettra une détection accrue de la
18 subtilisation d'électricité sur le réseau d'Hydro-
19 Québec Distribution et c'est ce qu'on avait en tête
20 ici en répondant à votre question.

21 (10 h 09)

22 Q. **[56]** Dans les faits, simplement aux fins
23 informationnelles, le... parce qu'on sait que
24 c'était... il y a l'autre dossier, mais le début
25 projeté il est quand? Il est pour l'année en cours

1 d'année deux mille quatorze (2014)? Au début? À la
2 mi-année? Pour avoir une idée, là.

3 R. À l'heure actuelle, on évalue la faisabilité de
4 cette détection-là et lorsque nous avons présenté
5 le projet dans sa phase 1, je crois que nous avons
6 indiqué deux mille quinze (2015) comme étant
7 l'année d'implantation de cette fonctionnalité-là.
8 Il n'est pas dit qu'elle ne pourra pas se faire
9 préalablement suivant le projet pilote que l'on
10 mettra sur pied. Évidemment, plus tôt ce sera fait,
11 mieux ce sera pour l'ensemble de la clientèle parce
12 que vous comprendrez que lorsqu'on détecte la
13 subtilisation, c'est à l'avantage, évidemment, de
14 l'ensemble de la clientèle.

15 Q. [57] Très bien, merci. Maintenant je vous envoie à
16 la pièce B... Changeons de sujet, allons sur
17 l'accident avec perte de temps. On veut comprendre
18 simplement la logique d'une réponse que vous nous
19 avez donnée. Donc B-0110, qui est la pièce HQD-15,
20 Document 6.1, c'était les compléments de réponse
21 aux demandes de la FCEI à la page 9 et 10. Donc
22 HQD-15, Document 6.1, pages 9 et 10. Dans les
23 faits, c'était la question, bon, en lien avec la
24 masse salariale et effectifs, mais il y avait une
25 question à 31.3 qui était la suivante :

1 Veillez expliquer la hausse en 2013
2 du seuil, de la cible et de l'idéal
3 pour l'objectif avec perte de temps et
4 assistance médicale alors que cet
5 objectif a dépassé l'idéal en 2012.

6 Et là vous avez donné une formule... bien, vous
7 avez répondu de la façon dont l'indicateur est
8 établi. Dans les faits, la formule c'est le nombre
9 d'accidents avec perte de temps et assistance
10 médicale sur le nombre d'heures travaillées, lui-
11 même divisé par le deux cent mille (200 000) heures
12 de travaillées. Et là, vous dites

13 L'augmentation du seuil, de la cible
14 et de l'idéal pour 2013 découle de la
15 réduction du nombre d'effectifs selon
16 les différents groupes d'emplois.

17 Juste nous expliquer la relation entre la réduction
18 du nombre d'effectifs et l'augmentation du seuil de
19 la cible et l'idéal. Est-ce que, dans les faits,
20 vous avez réduit un nombre important d'ETC? Et j'ai
21 cru comprendre de monsieur Richard que beaucoup de
22 ceux-là étaient des ETC cols blancs ou, c'est-à-
23 dire, en tout cas, des gens qui, s'ils ont un
24 accident de travail, ce n'est pas en tombant du
25 poteau mais en se pétant la tête peut-être sur le

1 classeur. Je fais ça, une blague un peu comme ça
2 mais j'essaie de bien comprendre. Alors...

3 M. RÉMI DUBOIS :

4 R. Ça ne fait peut-être pas moins mal.

5 Q. **[58]** Non. Je ne sais pas. Est-ce que vous avez vu
6 des cas réels? Non, ce n'est pas une question
7 sérieuse, je ne vous demande pas de répondre. Je
8 voulais juste comprendre un peu cette relation-là
9 que vous nous donnez.

10 R. Écoutez, je pense qu'effectivement vous êtes sur la
11 bonne piste. Donc, ce que monsieur Richard vous
12 disait, puis ce qui est en preuve au dossier, c'est
13 que le gros des effectifs qui ont quitté
14 l'entreprise sur les horizons deux mille douze
15 (2012) à deux mille quatorze (2014) concerne non
16 pas des cols blancs mais ce qu'on appelle, nous, du
17 support et admin, support et administration. Donc,
18 pour la plupart, qui sont des gens qui sont moins
19 assujettis évidemment à se blesser, à se faire des
20 bobos, et donc on doit réajuster l'indicateur en
21 fonction de ceux qui restent, donc les monteurs,
22 jointeurs, et tous les gens qui sont beaucoup plus
23 à pied d'oeuvre par rapport au nombre d'heures
24 travaillées par ces gens-là. Donc, c'est clair que
25 l'indicateur doit refléter ça. Ce qui est au

1 numérateur, c'est le nombre d'accidents, donc c'est
2 le nombre d'accidents dont les... ne bougent pas,
3 merci, on me dit que ça ne bouge pas, du moins est
4 le même pour moins de monde qui sont...

5 Q. **[59]** Donc, l'effet net.

6 R. Qui ne sont pas assujettis à des accidents.

7 Q. **[60]** O.K. L'effet net, vous me dites, c'est que la
8 base de ceux qui sont plus susceptibles de se
9 blesser, elle devient plus importante, toute chose
10 étant égale par ailleurs, que ce que vous avez
11 auparavant mais à la conséquence...

12 R. Par rapport au nombre d'heures travaillées.

13 Q. **[61]** Par rapport au nombre d'heures travaillées.

14 R. Effectivement.

15 Q. **[62]** Et en conséquence, néanmoins, vous baissez,
16 l'idéal diminue. Si je comprends bien.

17 R. Je pense que votre lecture de l'idéal est de
18 l'autre côté, là.

19 Q. **[63]** C'est-à-dire que c'est un...

20 R. C'est parce que c'est un...

21 Q. **[64]** Expliquez, oui, donnez-moi...

22 R. ... un taux de fréquence, c'est trois point quelque
23 chose, c'est des nombres d'accidents par deux cent
24 mille (200 000) heures travaillées.

25 Q. **[65]** D'accord.

1 R. Donc, les objectifs sont faits sur cette base-là
2 avec ce que je viens de vous dire en termes de
3 constitution d'heures de gens qui travaillent et
4 évidemment les gens qui sont assujettis aux
5 accidents. Donc, je ne pense pas que, je pense que
6 l'indicateur va du bon bord.

7 (10 h 14)

8 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. Maître Turmel, j'aimerais ajouter que ce n'est pas
10 parce que, évidemment, il y a une révision de cet
11 indicateur-là que l'entreprise ne déploie pas tous
12 les efforts pour éviter des accidents de travail,
13 là. C'est vraiment un enjeu qui préoccupe à tous
14 les instants la gestion d'Hydro-Québec
15 Distribution.

16 Q. **[66]** D'accord. Je vous remercie. Maintenant, je
17 vous demanderais de prendre la DDR numéro 2 de la
18 Régie, qui est la pièce B-0088, toujours sur la
19 question de la masse salariale. Donc B-0088, qui
20 était la pièce HQD-15, Document 1, le tableau R-
21 19.1. Donc la pièce HQD-15, Document 1. Vous me
22 dites quand vous y êtes, là, le tableau 19.1.

23 La Régie vous demandait de compléter la
24 colonne année de base du tableau en référence pour
25 les années deux mille sept - deux mille douze

1 (2007-2012), en tenant compte de l'impact des
2 ajustements organisationnels pour fins de
3 comparaison. Et, bon, vous avez donné l'évolution
4 des salaires de base en... une fois et avec le
5 redressement fait. Probablement quand on parle de
6 redressement, juste pour qu'on s'entende, là, sur
7 les termes, est-ce que quand vous parlez de
8 redressement ça veut dire, c'est le transfert
9 d'activités entre HQD et le secteur corporatif,
10 HQT, est-ce que c'est de cela dont on parle?

11 Mme LYNE DESMARAIS :

12 R. Oui.

13 Q. [67] D'accord. Et donc, au tableau qui est fourni
14 là, est-ce que je pourrais vous demander de...
15 attendez un instant, je cherche ma question. Bien,
16 dans les faits c'est, premièrement, d'expliquer les
17 réorganisations. Parce que là on... les ajustements
18 ou le redressement. Est-il possible d'avoir plus
19 d'information à l'égard de ces redressements? Là on
20 dit que vous tenez compte dans le calcul des
21 redressements. On cherche l'information à l'égard
22 de ces redressements-là eux-mêmes. Je ne sais pas
23 si vous avez de l'information à ce sujet.

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 R. Juste un instant, Maître Turmel.

1 Q. **[68]** Oui.

2 Mme LYNE DESMARAIS :

3 On est à chercher parce que je sais que dans un
4 document on vous donne les changements
5 organisationnels, je pense, pour l'année témoin,
6 l'année deux mille treize (2013), l'année deux
7 mille douze (2012), mais pas pour l'ensemble,
8 l'historique, là. Ça, il faut retourner dans les
9 autres dossiers des années passées pour les
10 retrouver.

11 Q. **[69]** D'accord.

12 R. Mais normalement, à chaque année, lorsqu'il y a des
13 changements organisationnels qui touchent notre
14 année témoin, on ajuste aussi notre année de base,
15 puis je ne veux pas m'avancer, mais je pense aussi
16 l'historique. Puis on le présente dans le dossier
17 au début.

18 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

19 R. Bien, ma collègue fait référence à la pièce HQD-1,
20 document 3, à la page 6, aux pages 6 et suivantes,
21 où on fait essentiellement une description des
22 ajustements organisationnels qui ont eu lieu au
23 sein de...

24 Mme LYNE DESMARAIS :

25 R. Évidemment, vous n'avez pas les ajustements

1 organisationnels tels que deux mille sept-deux
2 mille huit (2007-2008), là. Il faudrait retourner
3 dans les dossiers des années précédentes pour les
4 retrouver.

5 Q. **[70]** Et est-ce qu'on a... Ceux qui remontent à deux
6 mille... jusqu'à deux mille douze (2012), je ne
7 parle pas avant, là, mais simplement, tu sais,
8 on...

9 R. Je vois que c'est deux mille treize-deux mille
10 quatorze (2013-2014) qui est au dossier ici.

11 Q. **[71]** O.K. Est-ce qu'on pourrait simplement aller
12 chercher...

13 R. Donc, deux mille douze (2012), il faudrait
14 retrouver...

15 Q. **[72]** ... juste une année jusqu'à deux mille douze
16 (2012)? Si vous l'avez vous nous l'indiquez ou on
17 pourra attendre, là... On ne va pas aller jusqu'à
18 deux mille sept (2007), mais au moins pour toujours
19 au point de... au point, au niveau de comparer, là,
20 donc d'aller chercher les organisations faites en
21 deux mille douze (2012)?

22 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

23 R. Dans le dossier de l'année dernière, nous avons
24 les ajustements. Nous avons décrit... Il y a une
25 pièce qui est très similaire, Maître Turmel. Nous

1 avions décrit...

2 Q. [73] Parfait.

3 R. ... les ajustements organisationnels qui avaient eu
4 lieu.

5 Q. [74] O.K. Alors, on ira les consulter.

6 R. Et je crois également que cette information-là
7 pourrait être disponible dans le rapport annuel
8 deux mille douze (2012) qui a été produit à la
9 Régie au printemps dernier.

10 Q. [75] Parfait. Écoutez, sauf erreur, je pense que ça
11 termine mes questions. Je vous remercie.

12 R. Merci, Maître Turmel.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Turmel. Alors, nous allons prendre
15 une courte pause. De retour à dix heures trente-
16 cinq (10 h 35) avec le contre-interrogatoire de
17 maître Paquet pour le GRAME. Vous n'en avez pas?
18 Donc, avec celui qui va suivre ou celle. Merci, à
19 tantôt.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 (10 h 36)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Turmel.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bonjour. Alors il est toujours utile de se parler,
3 la pause a été correcte. Alors nous avons parlé à
4 monsieur Dubois à la pause avec monsieur Gosselin
5 et simplement on s'est compris. L'engagement
6 demeure mais le deux point trois millions (2,3 M)
7 dont il était fait mention, on doit ajouter une
8 pièce additionnelle HQD-15, Document 6.1, page 4 de
9 10. Donc, s'il est possible de donner la
10 ventilation de ce deux point trois millions
11 (2,3 M). Je pense que ça compléterait le tout, si
12 c'est possible. Merci. HQD-15, Document 6.1, page
13 4. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci Maître Turmel. Alors donc nous allons
16 poursuivre le contre-interrogatoire avec maître
17 Gariépy pour le RNCREQ. Maître Gariépy n'est pas
18 là. Alors maître Neuman de SÉ/AQLPA. Pas là, ça va
19 très bien. O.K. Maître Gariépy est-ce que vous
20 avez... Pas de questions, parfait. Donc maître
21 Neuman toujours pas là. Maître Sicard pour l'Union
22 des consommateurs.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

24 Bonjour Mesdames. Bonjour Madame la Présidente.
25 Madame, Messieurs, bonjour. Hélène Sicard pour

1 l'Union des consommateurs.

2 Q. **[76]** Alors pour commencer, lors de, excusez-moi, il
3 me manque un document. Voilà. Alors je vais faire
4 référence à la présentation que messieurs Richard
5 et Hébert nous ont présentée, et c'était à la page
6 6 où vous nous avez indiqué le cumulatif des ETC
7 pour deux mille douze - deux mille quatorze (2002-
8 2014). Alors le chiffre de neuf cent cinquante-huit
9 (958) se divise quatre cent quatre-vingt-huit
10 (488), la grosse portion est en deux mille douze
11 (2012), deux cent soixante-dix-sept (277) en deux
12 mille treize (2013) et cent quatre-vingt-treize
13 (193) en deux mille quatorze (2014).

14 Si je ne me trompe, la décision dans le
15 dossier LAD a été rendue au mois d'octobre deux
16 mille douze (2012) et vous avez commencé
17 l'implantation du projet LAD en deux mille treize
18 (2013). Est-ce que je me trompe?

19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

20 R. C'est exact, c'est ce que je mentionnais tantôt
21 Maître Sicard.

22 Q. **[77]** O.K. Donc les ETC de deux mille douze (2012)
23 n'ont rien à voir, ceux que vous avez éliminés,
24 avec le projet LAD.

25

1 Mme LYNE DESMARAIS :

2 R. Non.

3 Q. **[78]** O.K. Maintenant, pour ceux de deux mille
4 treize (2013) et deux mille quatorze (2014), avez-
5 vous une proportion à me donner par rapport au
6 projet LAD?

7 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

8 R. Une proportion, pouvez-vous être plus précise
9 Maître Sicard?

10 Q. **[79]** Bien pouvez-vous, parce que si je vous
11 demande, pouvez-vous me dire combien de ces ETC
12 évités pour deux mille treize (2013) et deux mille
13 quatorze (2014) seraient dûs au projet LAD? Parce
14 que vous nous aviez annoncé autour de, si je me
15 souviens bien, c'était six cent trente (630) que le
16 projet devait réduire, alors ce que je cherche à
17 savoir c'est la progression... En fait, ce que je
18 cherche à savoir, c'est combien d'ETC ont été
19 réalisés qui sont à l'extérieur du projet LAD,
20 voilà.

21 M. RÉMI DUBOIS :

22 R. Je vais m'essayer. Sur deux mille treize (2013), je
23 ne pense pas qu'il y ait de releveurs encore qui
24 soit au bilan mais...

25 Q. **[80]** Pardon? Pour deux mille treize (2013)...

1 R. Pour deux mille treize (2013). Pour deux mille
2 quatorze (2014), à ma connaissance, on doit être en
3 phase avec le dossier qui avait été présenté
4 sachant qu'il y a un décalage dans le temps. Donc
5 c'est sûr que le dossier ayant démarré en février
6 deux mille treize (2013) donc...

7 Q. **[81]** Donc...

8 R. ... les gains attendus en deux mille quatorze
9 (2014) sont à la hauteur du déploiement.

10 10 h 41

11 Q. **[82]** Du déploiement prévu en deux mille treize
12 (2013). Vous me parlez de décalage, là, puis c'est
13 pour ça que c'est... Quand vous regardez vos ETC,
14 là, combien sont de l'efficience réalisée à
15 l'interne et combien sont de l'efficience qui est
16 dûe aux investissements faits dans le projet LAD?
17 Est-ce que c'est possible de me donner ce chiffre-
18 là? Peut-être pas pour deux mille treize (2013),
19 l'année est terminée, mais pour deux mille quatorze
20 (2014). Et si vous ne pouvez pas me le donner là
21 tout de suite, pouvez-vous prendre un engagement
22 pour me dire ce qui est prévu exactement pour deux
23 mille quatorze (2014)?

24 R. Le neuf cent cinquante-huit (958) ETC c'est la
25 totalité des ETC. Quand on regarde seulement les

1 effectifs de l'enveloppe de base, c'est à peu près
2 neuf cent trente-six (936). Alors vous voyez que la
3 différence, LAD étant un projet spécifique...

4 Q. [83] Je ne vous entends pas Madame... C'est pour...

5 R. Lorsqu'on parle de neuf cent cinquante-huit (958)
6 ETC, c'est neuf cent cinquante-huit (958) ETC
7 globalement.

8 Q. [84] Oui.

9 R. Si je parle seulement des ETC qui sont convenus
10 dans l'enveloppe de base, c'est à peu près neuf
11 cent trente-huit (938), là, si mes calculs sont
12 bons, neuf cent trente-six (936). Donc il y a peu
13 d'effectif lié à LAD comme monsieur Dubois vient de
14 vous le dire.

15 Q. [85] O.K. Mais pourriez-vous prendre l'engagement
16 de me donner pour deux mille quatorze (2014), sur
17 les cent quatre-vingt-treize (193) prévus, combien
18 seraient LAD? Ou si c'est calculé complètement
19 séparément puisque ça fait partie d'un projet
20 séparé?

21 Me ÉRIC FRASER :

22 On a donné l'information en demande de
23 renseignements. J'essaie juste de voir la cote
24 exacte, là.

25 R. Est-ce que c'est ça?

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui, c'est ça, mais je n'ai pas la cote exacte
3 malheureusement. C'est le 3854-2013 c'est ici.
4 C'est la DDR 3 de la Régie, c'est le tableau
5 R-13.1. Il y a la réponse précise.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 On va aller voir si elle est précise. À quelle
8 page, Maître Fraser?

9 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

10 R. C'est à la page 28 Maître Sicard.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Q. [86] Alors je dois comprendre à ce moment-là que
13 pour deux mille quatorze (2014), sur cent quatre-
14 vingt-treize (193) ETC, il y en aurait cent trente
15 et un (131) qui seraient dus au projet LAD? Ou est-
16 ce que ces cent trente et un (131) sont calculés
17 séparément du cent quatre-vingt-treize (193) que
18 vous avez reflété, là, dans la présentation?

19 Mme LYNE DESMARAIS :

20 R. Non, il est inclus. Il est inclus.

21 Q. [87] Ils étaient inclus. O.K. Maintenant, sur le
22 chiffre tout à l'heure, vous m'avez que sur le
23 chiffre de neuf cent cinquante-huit (958), neuf
24 cent trente-huit (938) étaient de l'efficience
25 organisée interne et qu'il restait quelque chose de

1 minime pour le LAD. Donc, ce serait neuf cent
2 cinquante-huit (958) moins neuf cent trente-huit
3 (938), ce qui me donne vingt (20). Alors, là j'ai
4 de la difficulté à... Pouvez-vous m'expliquer votre
5 réponse parce que là vous me donnez vingt (20) puis
6 la réponse année témoin LAD, vous avez cent trente
7 et un (131)?

8 R. En fait, je vous ai donné les ETC sur l'enveloppe
9 de base tout à l'heure qui est neuf cent trente-six
10 (936) à peu près...

11 Q. [88] Neuf cent trente-huit (938).

12 R. ... Ce que je dois comprendre c'est que le LAD fait
13 partie de l'enveloppe de base, là, les releveurs,
14 oui.

15 Q. [89] O.K. Merci. Maintenant je vais vous amener à
16 la pièce HQD-1, Document 5, annexe A, à la page 20
17 et HQD-1, Document 5, annexe D, à la page 35.
18 Alors, à la page 20, vous nous présentez un
19 graphique « Indicateur de qualité de service à la
20 clientèle. Tableau A-2 » qui nous donne le relevé
21 du délai moyen de réponse pour deux mille sept
22 (2007), deux mille neuf (2009), deux mille onze
23 (2011). Est-ce que sont comptabilisés dans ces
24 chiffres et où et comment est-ce que je les
25 retrouve, les gens qui téléphonent et tout ce

1 qu'ils entendent, c'est une ligne occupée et donc,
2 il n'y a aucune réponse, il n'y a pas de réponse
3 d'une machine, il n'y a pas de délai d'attente et
4 ils répondent, c'est occupé, ils doivent raccrocher
5 puis rappeler?

6 M. RÉMI DUBOIS :

7 R. Ça ne fait pas partie du calcul. Le délai moyen de
8 réponse c'est à partir du moment où les gens sont
9 en mode RVI et qu'ils sont acheminés vers un
10 représentant. C'est le temps d'attente entre les
11 deux.

12 10 h 47

13 Q. [90] Alors si je vous amène à ce moment-là à la
14 page 35, délai moyen de réponse, ce serait la même
15 chose, ne sont pas comptabilisés les gens qui
16 téléphonent qui ont une ligne occupée.

17 R. En effet.

18 Q. [91] Merci.

19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

20 R. Je vous réfère également au témoignage de monsieur
21 Richard, qui est venu expliquer un petit peu, là,
22 ou quantifier ou qualifier toute la question du
23 délai moyen de réponse téléphonique lors de son...
24 de sa déposition vendredi.

25 Q. [92] Maître Hébert, je vous remercie pour la

1 précision. Mais en fait, monsieur Richard m'a
2 référée au panel 2. Et ce qu'il m'a dit c'est que
3 tout ce qu'il y avait à ce niveau-là, c'était des
4 analyses globales d'entreprise, là. C'était pas
5 pour vous autres. Alors j'ai posé la question, la
6 réponse c'est que c'est pas comptabilisé.

7 R. Je le comprends, merci.

8 Q. **[93]** O.K. C'est... O.K. Je vais maintenant vous
9 poser une question, écoutez, si la meilleure
10 personne pour me répondre ce n'est pas votre panel,
11 indiquez-le moi, là, pour les prochaines questions.
12 Je vous amène à HQD-1, Document 4.2, page 3, qui
13 est un complément de preuve en réponse à la demande
14 de la Régie en suivi de la décision D-2013-021.

15 R. À la question 1.1, Maître Sicard?

16 Q. **[94]** Oui, en fait à votre réponse à la question
17 1.1. Je veux juste être claire sur quelque chose.
18 Alors à la page 15 de la décision D-2013-021, la
19 Régie vous avait indiqué qu'elle réduisait « le
20 coût des approvisionnements d'un montant de trente
21 millions (30 M\$), soit l'équivalent d'environ un
22 térawatt-heure (1 Twh). »

23 Monsieur Richard nous a expliqué que vous
24 n'avez... vous n'avez pas reporté cette énergie.
25 Vous avez pris cette décision. Maintenant, moi je

1 cherche à vraiment comprendre, là. La Régie avait
2 réduit le revenu requis de trente millions (30 M).
3 Je comprends de votre réponse, vous avez appliqué
4 ce trente millions (30 M), mais comme vous n'avez
5 pas reporté l'énergie, vous en avez pris livraison,
6 il y a eu un coût. Et ce coût-là, vous l'avez
7 reflété dans un compte de « pass-on ». Et donc les
8 consommateurs vont éventuellement devoir payer ce
9 un térawatt-heure (1 Twh) dans les tarifs à
10 l'avenir. Est-ce que j'ai bien compris?

11 Mme LYNE DESMARAIS :

12 R. Le « pass-on » prend en compte la différence entre
13 les coûts réels d'approvisionnement et les coûts
14 autorisés. Donc effectivement, nous en
15 comptabilisation réglementaire, le « pass-on » a à
16 capter tous les coûts qui ont été assumés par le
17 département d'approvisionnement.

18 Q. **[95]** Donc est-ce que je comprends que ce trente
19 millions (30 M) ou l'équivalent de la valeur de ce
20 un térawatt-heure (1 Twh), qui n'a pas été inclus
21 dans les coûts d'approvisionnement sur une décision
22 de la Régie en deux mille treize (2013) va se
23 retrouver à être payé par les générations futures
24 ou par les clients des années ultérieures?

25 R. La différence est incluse au « pass-on »,

1 effectivement.

2 Q. **[96]** O.K.

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. Pour les raisons qui ont été plus amplement
5 expliquées par monsieur Richard vendredi dernier,
6 suite aux événements nouveaux qui se sont avérés au
7 début de l'année deux mille treize, Maître Sicard.

8 Q. **[97]** O.K. Mais vous êtes... en tout cas. C'est le
9 compte de « pass-on » qui vous permet de récupérer,
10 malgré votre décision, cet argent des clients
11 éventuellement par exemple. Vous êtes d'accord avec
12 moi?

13 Mme LYNE DESMARAIS :

14 R. Il est inclus dans le compte de « pass-on » pour
15 cette année.

16 Q. **[98]** O.K. Bon, je vais vous distribuer maintenant -
17 et là encore, si vous n'êtes pas le meilleur panel
18 pour me répondre, vous me référererez - alors,
19 Madame, je ne sais pas à quelle pièce je suis
20 rendue. Parce que le greffe m'a demandé de ne plus
21 coter directement les pièces. Et j'ai pas fait le
22 suivi. Alors 00... alors C-UC-0032. Alors je vais
23 remettre, ça c'est pour moi. C'est un article du
24 Devoir, en date du seize (16) novembre deux mille
25 treize (2013). Non, non, attends, c'est parce que

1 je vais te remettre trois copies, là. Tiens.

2

3 C-UC-0032 : Article du Devoir, en date du 16
4 novembre 2013

5

6 (10 h 51)

7 Et je vais déposer également C-UC-0033. Ça, celle-
8 ci est facile, qui est un extrait... Alors,
9 C-UC-0033, qui est un extrait de... c'est la page
10 99 du rapport annuel deux mille douze (2012)
11 d'Hydro-Québec.

12

13 C-UC-0033 : Extrait du rapport annuel 2012, Hydro-
14 Québec - Données d'exploitation

15

16 Alors, écoutez, c'est l'article du Devoir, le but
17 de ce dépôt, c'est de... en fait, je suis certaine
18 que vous êtes au courant, mais c'est de faire
19 confirmer qu'il y a eu une augmentation, non pas
20 nécessairement des ventes mais du prix de vente à
21 l'exportation. Alors, le troisième avant-dernier
22 paragraphe, madame Croteau, dit-on dans l'article
23 d'Hydro-Québec, indiquait qu'il y a une
24 augmentation de cent quarante-sept millions de
25 dollars (147 M\$) des exportations nettes

1 d'électricité en grande partie une hausse de deux
2 cent six millions de dollars (206 M\$) des activités
3 poursuivies d'Hydro-Québec Production « Après neuf
4 mois, nos prix de vente à l'exportation sont de
5 quatre point six sous (4,6 ¢), en moyenne,
6 comparativement à l'an passé, à la même période, on
7 était à quatre sous (4 ¢) ».

8 Maintenant, si on prend le rapport annuel
9 deux mille douze (2012), et je vous amène à « hors
10 Québec », alors en millions de dollars, c'est la
11 deuxième section dans le bas complètement, « Canada
12 et États-Unis (court terme) », pour deux mille
13 douze (2012), il y a des ventes de un deux cent
14 vingt-trois millions (1,223 M\$) au Canada. Et si je
15 fais la moyenne pour deux mille douze (2012), avec
16 les quantités vendues, j'obtiens un prix moyen de
17 ventes court terme en deux mille douze (2012) de
18 trois point soixante-quinze sous (3,75 ¢). Vous
19 pourrez faire la moyenne.

20 Mais je comprends de l'article du Devoir et
21 de ce qu'Hydro-Québec a dit aux journalistes que
22 nous en serions maintenant à quatre point six sous
23 (4,6 ¢) en moyenne plutôt que trois point soixante-
24 quinze (3,75 ¢). Et je vois, on constate tous que
25 le taux de change canadien, américain, vous serez

1 d'accord avec moi, je vous vois, est présentement
2 en hausse. Donc, le dollar canadien baisse, le
3 dollar américain monte. Vous êtes d'accord avec
4 moi?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Écoutez, là, ma consœur vient de témoigner.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Bien...

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Ma consœur vient de témoigner. Il n'y avait pas de
11 question. C'est des documents qui ne font pas
12 partie du dossier. C'est des documents qui relèvent
13 des activités d'Hydro-Québec Production. Alors, je
14 laisserai le loisir au témoin d'Union des
15 consommateurs de produire ces documents-là et de
16 faire ce qu'il en veut. Mais pour l'instant ils ne
17 sont pas produits, parce que mes témoins ne
18 témoignent pas là-dessus. Ils ne proviennent pas de
19 mes témoins. Ils ne proviennent pas des documents
20 qui sont en preuve non plus. Donc, moi, je
21 m'objecte aux questions. À moins qu'on fasse un
22 lien avec le dossier. Ce qui n'a pas été fait
23 encore.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Si on me laisse avancer, le lien sera fait à la

1 prochaine question. Il s'agit d'établir, et je suis
2 certaine, et je serais bien surprise en fait
3 qu'Hydro-Québec ne soit pas au courant du prix de
4 l'électricité sur les marchés même s'il est
5 distributeur. Il doit gérer nos surplus. Et la
6 question à laquelle j'arrivais, on n'a pas écoulé
7 beaucoup de surplus, on n'a pas fait beaucoup de
8 ventes ces dernières années chez le Distributeur.
9 On nous a dit que les marchés étaient bas. Mais,
10 là, les marchés sont en hausse. Alors d'où...

11 Je mets la table et je vais leur demander :
12 Plutôt que de suspendre l'électricité patrimoniale,
13 avez-vous considéré de la revente pour deux mille
14 quatorze (2014), au lieu de suspendre l'électricité
15 patrimoniale considérant les mouvements sur les
16 marchés? Et, écoutez, là, on me dit que ce n'est
17 pas pertinent. Mais c'est quand même Hydro-Québec
18 qui témoigne et c'est Hydro-Québec, c'est le
19 rapport annuel d'Hydro-Québec. Ce n'est pas des
20 documents et ce n'est pas des informations qui leur
21 sont complètement étrangères, loin de là.

22 (10 h 57)

23 M. ÉRIC FRASER :

24 Je pense que la question était claire à la toute
25 fin, elle s'adresse au panel numéro 3 sur les

1 activités de revente. Donc, ma consœur pourra
2 poser des questions sur les activités de revente au
3 panel numéro 3. Et j'espère qu'elle sera capable de
4 les interroger sur les documents qu'ils ont
5 produits parce qu'ils en ont produit quand même pas
6 mal.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est beau.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Je vais inviter mon confrère à transférer mes
11 documents et ses informations sur le panel 3 et je
12 reviendrai avec cette question. Alors, laissez-moi
13 voir si les autres doivent suivre.

14 Je vais vous inviter à prendre... Oups! Je
15 vais vous inviter à prendre le document HQD-15,
16 document 1.2 qui est B-128.

17 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

18 À quelle question, Maître Sicard?

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Q. [99] Je vous amène à la page 6 et suivantes. Alors,
21 en fait, ça va être le bas de la page 7 et le haut
22 de la page 6. Vous nous indiquez... Et je lis, là,
23 cette dernière phrase qui chevauche les deux
24 pages :

25 À titre d'exemple, les employés non

1 régis par les conventions collectives
2 de travail bénéficieront d'un
3 ajustement économique de un point
4 soixante-quinze pour cent (1,75 %) de
5 leur salaire au premier (1er) janvier
6 deux mille quatorze (2014).

7 Dans un premier temps, j'aimerais savoir si ces
8 employés non régis par les conventions collectives,
9 si vous avez l'intention de leur verser des bonus
10 cette année ou si les bonus sont annulés également,
11 comme ils le sont, là, pour les employés syndiqués
12 pour deux mille quatorze (2014), pour ces employés.

13 Mme LYNE DESMARAIS :

14 R. Les employés non régis ont droit à une rémunération
15 variable selon leur rendement, effectivement, pour
16 deux mille quatorze (2014).

17 Q. **[100]** Donc, ils auraient en principe des bonis?

18 R. Oui.

19 Q. **[101]** O.K. Vous avez pris en compte la Loi 100 et
20 la Loi 16, qui ont prolongé le fait qu'il n'y a pas
21 de bonification pour les cadres chez Hydro-Québec?

22 R. Ce n'est pas tout à fait ça que ça dit, mais on a
23 pris en compte la Loi 100, effectivement.

24 Q. **[102]** O.K. Et dans la fixation d'un ajustement
25 économique de un point soixante-quinze (1,75),

1 avez-vous pris en considération l'article 6 de la
2 Loi 100 qui fixe à un point cinquante (1,50)
3 l'augmentation de salaire?

4 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

5 R. On n'a pas l'article 6 sous les yeux, Maître
6 Sicard. Chose certaine, c'est qu'Hydro-Québec
7 respecte les lois.

8 Q. **[103]** O.K. Peut-être me le... Parce que je n'ai pas
9 l'article, malheureusement, là, devant moi. Mais si
10 on me dit que... C'est parce que cet article
11 prévoit une augmentation maximale de un point
12 cinquante (1,50). Regardez, moins les ajustements
13 s'il y a une augmentation de l'inflation.

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Premièrement, ce n'est pas l'article 6, c'est
16 l'article 2. Il a été amendé, c'est un virgule
17 soixante-quinze (1,75) au quatrième (4e)
18 paragraphe.

19 Q. **[104]** Amendé par quoi?

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Bien, avez-vous fait votre travail, consœur?

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Mais c'est parce que ce n'est pas ça que j'ai comme
24 information. O.K.

25 Q. **[105]** Maintenant, vous avez indiqué, dans les

1 communiqués de presse, vous nous avez indiqué que
2 six des syndicats sur huit, si je ne me trompe, ont
3 signé les conventions collectives et les autres
4 viennent à échéance en deux mille dix-neuf (2019)?
5 C'est bien ça?

6 R. Avez-vous le communiqué de presse, Maître Sicard?
7 On ne l'a pas sous les yeux.

8 Q. **[106]** Pas sous la main, mais l'information serait
9 entièrement contenue au communiqué de presse?

10 R. Je ne l'ai pas sous les yeux, je ne peux pas vous
11 le confirmer.

12 (11 h 02)

13 Q. **[107]** Bon, O.K. Le but étant de savoir, est-ce
14 qu'il y aura des bonifications pour les employés
15 qui ne sont pas couverts par les nouvelles
16 négociations?

17 R. De quelles bonifications parlez-vous, Maître
18 Sicard? Ce n'est pas très clair.

19 Q. **[108]** C'est parce que je comprends qu'Hydro-Québec
20 verse une bonification au-delà du salaire pour le
21 rendement et la performance des employés. Et est-ce
22 que ces employés qui ne sont pas couverts par les
23 conventions collectives vont, eux, recevoir une
24 bonification?

25

1 Mme LYNE DESMARAIS :

2 R. En fait, on va appliquer les conventions
3 collectives qui sont signées pour chacun des
4 groupes d'emploi. Donc, ceux qui ont signé puis
5 ceux qui étaient dans les négociations récentes et
6 qui ont signé, on va appliquer la convention telle
7 qu'elle a été signée pour ceux qui n'ont pas encore
8 adhéré ou qui n'ont pas encore signé, on va
9 appliquer les conventions collectives qui sont en
10 vigueur lorsqu'on va fermer l'année.

11 Q. **[109]** Et est-ce que ça incluait une bonification en
12 deux mille quatorze (2014) pour ces employés-là?

13 R. Il faudrait vérifier. Mais ça dépend de quelle
14 catégorie d'emploi que l'on parle. Mais
15 normalement, les gens ont leur salaire de base puis
16 ont droit à une portion de rémunération.

17 Q. **[110]** Alors ça complète mes questions, sous réserve
18 deux minutes, de ce panel. C'est complet.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Sicard. Alors, nous allons poursuivre
21 avec le contre-interrogatoire de maître Neuman pour
22 SÉ/AQLPA. Pas de questions. Parfait. Maître Lescop
23 pour l'Union des municipalités.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RAPHAËL LESCOP :

25 Bonjour, Madame la Présidente, mesdames les

1 régisseuses. Raphaël Lescop pour l'Union des
2 municipalités du Québec. Bonjour.

3 Q. **[111]** Donc, mes questions vont d'abord porter sur
4 les prix unitaires. Puis je comprends que c'est
5 monsieur Dubois qui va répondre à mes questions sur
6 ce sujet.

7 M. RÉMI DUBOIS :

8 R. On va essayer de faire ça, oui.

9 Q. **[112]** C'est bon. En fait, peut-être pour mettre mes
10 questions en contexte, je vous référerai dans un
11 premier temps à la pièce HQD-13, Document 3. En
12 fait, c'est la grille des tarifs d'électricité au
13 premier (1er) avril deux mille quatorze (2014).

14 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

15 R. Juste un instant s'il vous plaît, Maître.

16 Q. **[113]** Oui. Aucun problème.

17 R. Alors, vous êtes à quelle page?

18 Q. **[114]** Donc à compter de la page 6.

19 R. Nous l'avons sous les yeux.

20 Q. **[115]** Donc, Monsieur Dubois, vous constatez à
21 compter de la page 6 et la page 7, c'est donc la
22 liste des prix unitaires proposés par Hydro-Québec.
23 Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

24 M. RÉMI DUBOIS :

25 R. En effet, c'est ce qui est en preuve, oui.

1 Q. **[116]** Est-ce que vous pouvez décrire sommairement,
2 pour mettre les gens en contexte, donc les travaux
3 qui sont visés par les prix unitaires? Premièrement
4 qu'est-ce que ces tarifs-là visent?

5 R. Essentiellement ce sont des coûts unitaires qui
6 répondent à des demandes clients dont les clients
7 spécifiques autant au niveau des municipalités que
8 tout client au Québec qui a des besoins
9 particuliers, donc soit de déplacer des
10 infrastructures ou soit de faire des modifications
11 au réseau ou des choses de cette nature-là. Donc,
12 la méthodologie qui était en place qui date déjà
13 depuis quelques années prévoit ça. Donc, prévoit
14 chacun des petits gestes que chacun des employés ou
15 des corps de métier doivent faire pour répondre à
16 ces demandes-là des clients qui sont propres à
17 leurs besoins à eux. Donc, ça exclut évidemment
18 d'emblée l'ensemble des besoins de base du
19 Distributeur qui sont de brancher les clients dans
20 les conditions, je dirais, normales, mais, là, on
21 parle plus des conditions spécifiques à chacune des
22 demandes clients.

23 Q. **[117]** D'accord. Donc, ces prix se distinguent donc,
24 par exemple, des autres tarifs qui se trouvent à la
25 page disons 3 à 8 qui sont plus des tarifs liés à

1 la consommation d'électricité. Là, on parle... Les
2 prix unitaires, on parle de travaux effectués par
3 le Distributeur.

4 R. Prix unitaires pour évaluer le coût des options que
5 le client souhaite faire, demandes clients.

6 (11 h 08)

7 Q. **[118]** Je vous réfère à la page... à la pièce HQD-
8 13, Document 2, à la page 16. Excusez-moi, c'est
9 HQD-12, je suis désolé. Je m'excuse. HQD-12,
10 Document 3, à compter de la page 16.

11 M. RÉMI DUBOIS :

12 R. On l'a, oui.

13 Q. **[119]** Parfait. Donc prenez le temps, si vous
14 voulez, de feuilleter les pages 17 jusqu'à la page
15 53, si je ne m'abuse, mais est-ce que j'ai raison
16 de croire que les tableaux...

17 R. C'est tout un défi.

18 Q. **[120]** Oui, mais est-ce que j'ai raison de croire
19 que les tableaux qui s'y trouvent, les chiffres qui
20 s'y trouvent, c'est la méthode de calcul permettant
21 de proposer les tarifs qu'on a vus précédemment.

22 R. Bien, c'est plus que la méthode, ce sont les...

23 Q. **[121]** C'est les calculs.

24 R. C'est les calculs...

25 Q. **[122]** Les calculs.

1 R. ... pour différents cas types qui sont, je vais
2 prendre le temps de le dire, qui sont reconduits
3 année après année depuis une décision de la Régie
4 rendue autour de deux mille sept (2007) ou deux
5 mille huit (2008) et qui sont évidemment reconduits
6 en fonction des paramètres qui sont les plus
7 appropriés dans les circonstances.

8 Q. **[123]** D'accord. Je vais prendre le tableau 7 et, en
9 fait, le tableau 7 a été reproduit dans le mémoire
10 de l'UMQ à la page 17 puis je vous propose de
11 travailler avec cette copie mais, ceux qui ne l'ont
12 pas, le tableau 7 à la page... HQD-12, c'est le
13 même.

14 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

15 R. Vous êtes à quelle page dans le...

16 Q. **[124]** Page 17.

17 R. Page 17.

18 Q. **[125]** De notre mémoire.

19 R. Merci.

20 M. RÉMI DUBOIS :

21 R. On manque d'espace, ça ne sera pas long. On l'a, ça
22 va.

23 Q. **[126]** O.K. Donc, Monsieur Dubois, je vais passer,
24 donc, je ne vais pas nécessairement passer ligne
25 par ligne mais je vais quand même m'attarder à

1 certains chiffres. Je prends le tableau 7 à titre
2 d'exemple, parce que c'est le tableau avec lequel
3 nous avons travaillé dans le cas de notre mémoire
4 mais on aurait pu faire l'exercice avec d'autres
5 tableaux, d'autres tarifs. Premièrement, je vous
6 pose la question concernant la première ligne qui
7 s'intitule « Main-d'oeuvre nécessaire pour
8 effectuer les travaux et se transporter ». Donc,
9 pour bien vous mettre en contexte, c'est le tarif
10 pour l'établissement du prix par mètre d'une ligne
11 monophasée sans usage en commun des poteaux avant
12 lot. Donc, la première ligne, main-d'oeuvre
13 nécessaire pour effectuer les travaux, on y voit,
14 et se transporter, on y voit une quantité de
15 quatre-vingt-treize virgule sept (93,7). Donc, est-
16 ce que ce sont des heures, devons-nous comprendre
17 qu'il s'agit d'heures ici?

18 R. Je pense que oui, je n'ai pas cette précision-là
19 mais j'imagine que si on prend le nombre d'heures
20 fois le taux horaire on va arriver au total qui est
21 à droite.

22 Q. **[127]** O.K. Est-ce que vous savez comment, donc, le
23 quatre-vingt-treize virgule sept (93,7) heures a
24 été déterminé?

25 R. Il faudrait vous référer au dossier de deux mille

1 sept (2007). C'est parce qu'on ne l'a pas changé
2 depuis lors.

3 Q. **[128]** O.K.

4 R. Donc, on s'entend ici, on a toujours pris des cas
5 types pour décortiquer des coûts de travaux qui
6 seraient génériques. Évidemment, l'objectif qu'on a
7 c'est de rendre ça le plus simple possible malgré
8 que, visiblement, on n'y réussit pas. Mais dans la
9 mesure où on peut rendre sur une base unitaire
10 différents gestes qu'on doit poser pour coter les
11 coûts, si on veut, des demandes clients, donc je
12 pense qu'on a bien répondu à vos demandes de
13 renseignements là-dedans à l'effet que les temps de
14 transport et d'exécution des tâches n'ont pas
15 encore été modifiés au niveau de ces coûts
16 unitaires là. Par contre, on a modifié les autres
17 paramètres dont le salaire horaire et les choses
18 comme ça. Donc, c'était déjà en preuve. De mémoire,
19 on l'a répondu en DDR.

20 Q. **[129]** Le quatre-vingt-treize virgule sept (93,7)
21 heures, est-ce qu'on doit comprendre que c'est du
22 temps horaire d'employés d'Hydro-Québec? Parce
23 qu'on voit un peu plus tard qu'il y a des contrats
24 de sous-traitance. Est-ce que, donc, quatre-vingt-
25 treize virgule sept (93,7) ce sont des employés

1 d'Hydro-Québec?

2 R. Je dirais que oui, dans la mesure où ça représente
3 nos... Oui, effectivement, les travaux, à ça
4 s'ajoutent effectivement d'autres prestataires de
5 services.

6 Q. **[130]** O.K.

7 (11 H 13)

8 R. Je répète encore une fois, c'est important parce
9 que c'est d'une grande complexité, tout ce qu'il y
10 a là-dedans, mais c'est l'esprit de ça c'est
11 d'arriver au chiffre qui est en bas, je pense, qui
12 est important, là, soixante-deux (62), là, dans la
13 mesure où ça défait un montage complet pour faire
14 une demande type d'un client donné et de trouver
15 les différents coûts et les différentes tâches qui
16 doivent être faites. Donc, à ça, effectivement,
17 vous avez des prestataires de service qui sont
18 requis comme on le fait dans tous nos travaux.

19 Q. **[131]** Je comprends que vous dites que c'est des
20 temps standards mais pour que le chiffre ultimement
21 veuille dire quelque chose, encore faut-il donc
22 s'astreindre à l'exercice qui a été fait, là. Donc,
23 quatre-vingt-treize virgule sept (93,7) heures,
24 c'est un exercice qui a été fait vite en deux mille
25 sept - deux mille huit (2007-2008) par Hydro-Québec

1 et, selon vous, c'est l'évaluation en heures du
2 temps d'employés requis pour, là je crois que c'est
3 sur une base de un kilomètre parce qu'après on
4 divise par mille mètres, donc sur une base d'un
5 kilomètre, pour construire une ligne monophasée
6 sans usage en commun des poteaux - avant lot. Est-
7 ce que j'ai raison de croire que c'est l'évaluation
8 d'Hydro-Québec du temps requis par les employés?

9 R. C'est l'évaluation la plus juste, je dirais c'est
10 une évaluation moyenne d'un cas type qui s'appelle
11 effectivement ligne monophasée sans usage en commun
12 des poteaux - avant lot.

13 Q. [132] Il y a... Et vous êtes, vous me référez au
14 dossier de deux mille sept - deux mille huit (2007-
15 2008) pour m'indiquer de quelle façon Hydro-Québec
16 s'y est pris pour calculer le nombre d'heures?

17 R. En fait, au-delà du dossier lui-même, je pense
18 qu'il avait été précédé de rencontres techniques et
19 ça avait été débattu au niveau d'audiences
20 également. C'était la refonte à l'époque, de
21 mémoire, c'est un règlement 634 qui est devenu les
22 conditions de service. Donc, il y a eu de longs
23 débats sur la méthodologie et autres, et cette
24 chose-là repose évidemment sur un des concepts de
25 base, qui est la notion de coûts complets. Donc

1 c'est l'ensemble des coûts nécessaires et utiles à
2 faire un travail particulier.

3 Q. [133] Vous dites ça, là, je vais saisir
4 l'opportunité que vous m'offrez en parlant de ça.
5 Lorsque vous, lorsqu'on voit ici qu'en deux
6 mille... donc pour deux mille quatorze (2014)...
7 pour deux mille treize (2013) ça va être soixante-
8 deux dollars (62 \$), on parle de coûts réels. C'est
9 ce que vous dites?

10 R. On parle de coûts estimés.

11 Q. [134] Oui.

12 R. Ce sont des indicateurs de coûts avec lesquels on
13 travaille pour faire une évaluation de demandes
14 clients.

15 Q. [135] Mais les coûts estimés, ce sont des coûts
16 estimés qui... réels, ultimement, là?

17 R. Bien, écoutez, ils sont basés... je vais reprendre
18 ça un petit peu dans l'exercice, ils sont basés sur
19 ce que ça prend pour faire une tâche. Dans le cas
20 présent, si on prend la première ligne, les gens
21 doivent se déplacer et faire la tâche qui s'appelle
22 d'installer un câble monophasé.

23 Q. [136] D'accord.

24 R. À ça s'ajoutent tous les autres paramètres qui sont
25 revus année après année et, effectivement, il y a

1 une part de réel là-dedans parce que dans le cas
2 des salaires, par exemple, on prend ce qu'on a en
3 preuve au dossier au niveau de deux mille treize
4 (2013), mais toutes les autres composantes aussi
5 sont les plus à jour possible pour estimer ce prix-
6 là et par la suite, ce prix-là est utilisé pour un
7 projet donné d'un client avec lequel on doit
8 travailler. Donc, on a des logiciels qui permettent
9 d'évaluer les coûts des demandes clients, dont les
10 municipalités, avec ces paramètres-là qui sont la
11 base avec laquelle on travaille.

12 Q. [137] D'accord, merci. La deuxième... bien, en
13 fait, la troisième colonne, « taux », « coûts », le
14 cent soixante-douze dollars (172 \$), est-ce que
15 c'est simplement du salaire ou il y a autre chose
16 que du salaire dans le cent soixante-douze (172 \$)?

17 R. Non, je vous réfère à la notion de coûts complets.
18 Donc c'est salaires, avantages sociaux et, je me
19 référerais peut-être à mes amis comptables là-
20 dessus, là, mais, c'est en fait l'ensemble des
21 coûts nécessaires et utiles pour faire une tâche.
22 La notion de coûts complets dans ce cas-ci
23 s'applique parce qu'on parle d'une demande qui est
24 spécifique et facturable à l'acte. Donc, on n'est
25 pas dans le coût moyen, là.

1 Q. [138] O.K. Donc, ce sont des coûts qui sont liés
2 aux employés?

3 R. Bien, dans le cas de la première ligne, c'est
4 oui...

5 Q. [139] Oui, c'est ça, exactement.

6 R. Oui, donc, le taux horaire bonifié des autres coûts
7 nécessaires à...

8 Q. [140] D'accord. La deuxième section du tableau,
9 c'est « biens et services ». On voit les trois
10 colonnes suivantes. Est-ce que je lis bien le
11 tableau en pensant qu'il s'agit de contrats de
12 sous-traitance ici qui sont donnés par Hydro-Québec
13 ou c'est fait à l'interne?

14 R. Bien, typiquement, ce qui est là-dedans, vous avez
15 du plantage de poteaux, effectivement ça c'est
16 confié à l'externe. Au niveau des ancrages, c'est
17 la même chose, ce sont des contracteurs avec qui on
18 fait affaire. Le MALT, mise à la terre, je ne
19 saurais dire, pour être franc. Frais d'acquisition
20 et frais de gestion, bien là vous comprenez que
21 c'est des coûts qui s'appliquent en pourcentage des
22 coûts unitaires.

23 Q. [141] O.K. Donc là ce qu'on voit comme 20, 8, 3, la
24 colonne de gauche, on comprend que c'est vingt
25 (20)... ce n'est pas vingt (20) contrats, là, c'est

1 vingt (20) poteaux...

2 R. Dans le cas présent, c'est effectivement vingt (20)
3 plantages de poteaux à cinq cent quatre-vingt-
4 treize dollars (593 \$) du morceau, ça donne le onze
5 mille dollars (11 000 \$).

6 (11 h 19)

7 Q. [142] O.K. Puis là vous regardez la... Par contre,
8 le tableau de deux mille douze (2012), là, si je
9 vous réfère au tableau de deux mille treize (2013)
10 qui est à la droite de ma...

11 R. Effectivement, six cent quarante-deux (642), à ce
12 sujet-là, dans ce cas-là.

13 Q. [143] Exactement. Et le six cent quarante-deux et
14 quarante-cinq (642,45), ça est-ce que c'est...
15 c'est tout simplement le... ce que vous charge le
16 sous-traitant, divisé par... C'est pas par poteau,
17 là.

18 R. C'est le reflet des coûts unitaires d'un poteau qui
19 doit être planté par nos différents fournisseurs.
20 On en a plusieurs à l'échelle de la province. On a
21 des stratégies d'approvisionnement, là, qui sont en
22 phase avec les pratiques du Centre de services
23 partagés. Donc, tout ça est dans les règles de
24 l'art en termes d'appropriation au marché. On fait
25 des appels d'offres, la couverture elle est

1 territoriale et elle est l'ensemble du territoire.

2 Donc, c'est... j'aime à penser que c'est une

3 moyenne de l'ensemble de ces coûts-là.

4 Q. **[144]** Donc, à la colonne de droite lorsqu'on voit
5 douze mille huit cent quarante-huit (12 848), mille
6 neuf cent trente-deux (1932), puis quatre cent
7 trente et un (431), ça c'est une évaluation de ce
8 que ça coûte à Hydro-Québec pour payer les sous-
9 traitants qui font les travaux visés par...

10 R. Je répète. C'est une évaluation d'un coût unitaire,
11 avec les gestes qui sont posés et les quantités qui
12 sont posées pour le cas-type qui vous est présenté.
13 Mais qui reflète, effectivement, les coûts qui sont
14 négociés avec les contracteurs et les coûts
15 internes à Hydro-Québec, que ce soit de la main-
16 d'oeuvre ou autre.

17 Q. **[145]** O.K. Bon. Avant de passer à la section
18 suivante, je vais revenir à la section, la première
19 section, le nombre d'heures. Vous dites que quatre-
20 vingt-treize virgule sept heures (93,7 h) c'est le
21 même, c'est le même chiffre depuis deux mille sept
22 (2007), deux mille huit (2008). Ça n'a pas été
23 modifié?

24 R. Effectivement. Les montages-types qui vous sont
25 proposés n'ont pas été modifiés en termes de

1 tâches. Comprenons-nous bien, là, on est encore en
2 train de parler de demandes clients. Donc, il faut
3 se déplacer chez le client et effectuer cette
4 tâche-là. Donc, c'est sûr que ça n'a pas été... ça
5 n'a pas été revu encore avec...

6 Q. **[146]** Et est-ce que... est-ce que c'est envisagé,
7 éventuellement, de la part d'Hydro-Québec, de
8 réviser, de faire une autre évaluation? Là je parle
9 du tableau 7, là, qui se trouve à votre pièce HQD-
10 12, Document 3, page 16. Mais je pourrais aussi
11 parler des autres. Est-ce que c'est envisagé de
12 refaire une évaluation des temps requis pour faire
13 les travaux?

14 R. C'est sûr qu'en termes de priorité, vous
15 comprendrez que c'est pas quelque chose qu'on a
16 fait, là, en toute transparence, évidemment. Donc
17 on a gardé les mêmes paramètres en termes de ce que
18 ça prend pour faire le « job », ce que ça prend
19 pour se déplacer, le nombre de... le nombre de
20 chacun des petits... des petits... outils ou de
21 quincaillerie ou quoi que ce soit.

22 Je vous dirais, moi, probablement qu'en
23 deux mille quinze (2015), seize (2016), une fois
24 qu'on aura redesigné complètement notre
25 organisation, puis rendue permanente comme on le

1 souhaite, avec nos outils, là, qui sont en preuve,
2 c'est pas impensable qu'on revisite l'ensemble de
3 l'oeuvre. Je pense que ce serait assurément une
4 bonne chose. Là ça fait cinq ans qu'on vit dessus,
5 donc on les met à jour à chaque année en fonction
6 des paramètres qui sont les plus pertinents. Mais
7 dans l'immédiat, moi je n'y voyais pas de besoin...
8 de besoin réel. Puis en termes de tâches,
9 évidemment, et de charge de travail, j'aimerais
10 qu'on stabilise l'organisation, puis qu'on puisse
11 prendre l'ensemble de ces nouveaux paramètres là
12 pour revisiter les coûts unitaires.

13 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

14 R. J'ajouterais que lorsqu'on regarde la teneur de
15 cette pièce-là, HQD-12, Document 3 et les tableaux,
16 là, il y a des milliers de données. C'est quand
17 même une tâche colossale de procéder à la révision
18 de l'ensemble des coûts qui sont inclus dans ces
19 tableaux-là. Alors... et compte tenu du fait que ça
20 a été fait quand même relativement récemment - et
21 sous réserve de ce que mon collègue monsieur Dubois
22 a dit - on ne juge pas à propos, là, de le faire à
23 très court terme.

24 Q. **[147]** D'accord. Parce que justement j'aimerais vous
25 référer, donc, à la pièce HQD-1, Document 5, qui

1 est en fait, là, votre... le document qui se trouve
2 sous le titre « Efficience et performance ».

3 R. Alors nous l'avons.

4 Q. **[148]** O.K. Donc à la page 6. Donc je vais vous
5 lire, peut-être pour le bénéfice des notes
6 sténographiques, le deuxième paragraphe de cette
7 page où Hydro-Québec écrit :

8 À titre d'exemple, la flotte de
9 véhicules a depuis peu été équipée de
10 GPS, permettant ainsi la localisation
11 des équipes de monteurs et une
12 meilleure allocation de celles-ci
13 selon la priorité des travaux à
14 réaliser sur le terrain. Le
15 Distributeur est aussi en voie
16 d'installer des outils de mobilité
17 (similaires aux tablettes
18 électroniques) qui permettront
19 l'ouverture et la fermeture de bons de
20 travail à distance en y associant les
21 feuilles de temps des employés,
22 éliminant ainsi la tâche de saisie de
23 données. De plus, le projet Solutions
24 d'ordonnancement et de gestion des
25 équipes mobiles (« SOGEM »), soumis

1 pour autorisation à la Régie en août
2 2013, permettra d'obtenir en temps
3 réel de l'information, notamment la
4 localisation géographique des travaux
5 et des équipes sur le terrain, et
6 d'automatiser l'ordonnancement de la
7 gestion des travaux sur le réseau de
8 distribution. Plusieurs processus de
9 travail pourront ainsi être optimisés.

10 (11 h 23)

11 Ce que je retiens de ce paragraphe-là notamment,
12 c'est que le temps de transport des employés pour
13 se rendre à différents sites de travaux a été
14 réduit ou est sur le point d'être réduit de façon
15 notable en raison donc des différents processus
16 d'optimisation mis en place par le Distributeur.

17 Donc, est-ce que... Lorsque vous dites que
18 le quatre-vingt-treize virgule sept (93,7) heures
19 qui était visé par le tableau 7... est-ce qu'on
20 peut penser que justement, à la lumière de ces
21 processus qui vont être mis, le chiffre devrait
22 être révisé à la baisse éventuellement lorsque vous
23 feriez votre révision?

24 M. RÉMI DUBOIS :

25 R. On peut penser, mais en même temps, je vous réfère

1 au fait que c'est une demande client. Donc, si le
2 client, il ne déménage pas, il faut toujours bien
3 que j'aïlle chez eux. Donc, on s'entend, là, on est
4 en train de vous désigner des coûts unitaires pour
5 faire des tâches types dans l'environnement
6 d'Hydro-Québec avec la réalité d'Hydro-Québec, là,
7 le territoire dont on doit couvrir.

8 Donc, la question que vous me posez,
9 c'est : « Est-ce que les gens vont déménager, vont
10 se rapprocher plus proche? » Je pense que ce n'est
11 pas ça la question. C'est : est-ce que mon temps de
12 transport va changer? Mais dans la mesure où on se
13 déplace pour faire des tâches chez les gens, donc
14 on décrètera peut-être que le kilomètre-heure
15 pourra être optimisé parce que ça s'inscrira dans
16 les tâches des journées types de nos métiers ligne
17 et autres. Mais il n'en demeure pas moins qu'il va
18 falloir qu'on se déplace en quelque part.

19 Mais à terme, je vous dis : « Oui, c'est
20 sûr qu'on souhaiterait revoir ça, puis
21 éventuellement, le réduire un peu parce qu'on
22 devrait profiter de la synergie dans ce champ-là. »
23 Parce que lorsque je lis ce paragraphe-là, c'est...
24 là, vous mettez l'accent sur le consommateur, puis
25 est-ce qu'il déménage et il ne déménage pas? Quand

1 je lis ça, moi je vois une meilleure efficacité des
2 équipes de travail d'Hydro-Québec. Donc, par
3 exemple, une équipe de travail n'aurait pas besoin
4 de retourner à son central avant d'aller voir un
5 autre client, et tout peut se faire à distance,
6 donc, ultimement, moins de kilométrage pour se
7 rendre sur les lieux de travail. À terme, je vous
8 dis : « Oui, vous avez raison, on devrait y
9 arriver. » Mais encore faut-il qu'on prenne le
10 temps de faire cette collecte-là, de colliger
11 l'ensemble de ces nouveaux paramètres-là, d'où mon
12 affirmation de tout à l'heure de deux mille quinze-
13 deux mille seize (2015-2016), là, possiblement.

14 Q. [149] Monsieur Richard, lors de son témoignage de
15 vendredi dernier, a dit qu'un des objectifs... Puis
16 je vous réfère aux pages 115, 116 et 145. Donc, à
17 la toute fin de la page 115, lorsqu'on peut lire :

18 L'objectif qui est visé, c'est de
19 baisser le coût de service.

20 Puis là, un peu plus loin, à la page 116, avant la
21 fin de la réponse :

22 L'objectif, là, c'est de baisser le
23 coût de service. Le premier (1er)
24 objectif, c'est celui-là. Et donc, on
25 ajustera les tarifs, là, de sorte à

1 attirer les ventes, oui, mais
2 également de baisser les coûts de
3 service, effectivement.

4 Mais vous pouvez prendre le soin de lire pour
5 prendre tout en contexte si vous voulez, là,
6 mais... Puis je vous réfère aussi... mais bon, ce
7 n'est peut-être pas nécessaire, à la page 145 où
8 monsieur Richard le réitère.

9 Est-ce que cet objectif d'Hydro-Québec de
10 diminuer le coût de service, est-ce que ça va...
11 est-ce que ça vise notamment les tarifs unitaires,
12 puis un peu à la lumière de ce qu'on vient de
13 discuter, sur une meilleure efficacité des équipes
14 de travail d'Hydro-Québec...

15 R. On a...

16 Q. **[150]** ... qui pourrait peut-être réduire le temps
17 de travail?

18 R. On ne table que là-dessus, je vous dirais. C'est
19 notre métier depuis deux, trois bonnes années, là.
20 Je pense que la preuve au dossier est probante à
21 l'effet qu'on a cent trois millions (103 M). Donc,
22 rassurez-vous là-dessus au moins. En termes de
23 coûts de service, le tarif d'électricité à cet
24 égard-là, je pense que les municipalités, au même
25 titre que tout autre client, en bénéficient. Mais

1 c'est sûr qu'à terme, là, je pense que vous
2 référiez à... le truc sur les surplus, là, mais
3 qu'à terme, c'est sûr que l'objectif qu'on vise,
4 c'est d'améliorer l'efficacité.

5 Et à cet égard, je vous invite aussi à
6 consulter les petits indicateurs d'efficacité qui
7 sont en preuve. On en parle peu, là, mais
8 l'engagement qu'on s'était donné, comme entreprise,
9 auprès de la Régie, c'était de contenir les
10 indicateurs d'efficacité nettement sous l'inflation
11 sur une moyenne mobile cinq ans. Donc, vous serez à
12 même de constater qu'un bon nombre, sinon la
13 majorité de ceux-là sont en décroissance depuis les
14 cinq dernières années. Donc, si la question c'est :
15 faire de l'efficacité c'est notre leitmotiv? La
16 réponse, c'est oui.

17 Q. [151] Donc, je vais vous laisser l'opportunité de
18 répondre sur ces questions parce que je vais y
19 venir dans le second temps de mon contre-
20 interrogatoire.

21 (11 h 28)

22 Donc si je poursuis l'analyse du tableau 7 qui se
23 trouve à la page 17 de notre mémoire, bon, le coût
24 des matériaux, je n'ai pas de questions spécifiques
25 là-dessus. Par contre, j'ai des questions par

1 rapport aux frais de gestion des matériaux plus
2 particulièrement. Donc les frais de gestion des
3 matériaux, est-ce que vous pouvez-vous m'indiquer
4 quels frais ici sont visés par ce poste.

5 M. RÉMI DUBOIS :

6 R. Je pense qu'on parle essentiellement de la gestion
7 des inventaires, des sorties de matériel en
8 magasin, la livraison de ces matériaux-là sur les
9 lieux, sur les sites ou à la limite que nos
10 employés doivent aller chercher, la fourniture du
11 matériel lui-même, tout ce qui est matériel mineur
12 et autre donc... Mais on réfère ici, encore une
13 fois j'insiste un peu parce que...

14 Q. **[152]** Oui.

15 R. ... c'est un dossier qui est un peu vieux mais
16 c'est vraiment le concept de coûts complets où on
17 applique à chacun des gestes qu'on doit faire
18 l'ensemble des coûts nécessaires et utiles à le
19 faire.

20 Q. **[153]** Mais Monsieur Dubois, je ne remets pas du
21 tout ça en cause. Mais ce que je dis, par contre,
22 c'est que ce n'est pas parce que ça a été fixé en
23 deux mille sept (2007) que, là, il faut
24 nécessairement, donc, s'asseoir là-dessus puis dix
25 (10) ans plus tard, bien, là, on n'est pas dix (10)

1 ans plus tard mais, ne jamais les questionner. Donc
2 moi, c'est que Hydro-Québec, dans sa preuve, fait
3 état de grands efforts au niveau de l'optimisation
4 de ses processus d'efficience, du point de vue du
5 client, puis il me semble tout à fait normal qu'à
6 un certain moment on voudra réviser les différents
7 postes qui servent au calcul de vos tarifs à la
8 lumière des mesures dont vous faites grand état
9 dans votre preuve.

10 R. Je me répète, c'est notre objectif éventuellement,
11 c'est clair qu'on va le faire et les concepts
12 derrière ça pourront être revus également. C'est
13 parce que c'est aussi en lien avec des volontés
14 d'avoir de la prévisibilité des prix, une certaine
15 stabilité dans le temps, plus le reflet de ce que
16 c'est que le coût complet. Donc ce que je vous dis,
17 c'est que l'ensemble de l'oeuvre pourra être
18 revisitée, incluant évidemment la révision des
19 paramètres eux-mêmes.

20 Q. **[154]** Parce que, justement, donc, les frais de
21 gestion des matériaux, donc, dans le paragraphe que
22 j'ai lu et dans, en fait, dans la section de façon
23 plus globale, Hydro-Québec, donc, parle de la plus
24 grande intelligence de son réseau; donc, lorsqu'on
25 regarde « frais de gestion de matériaux » à la

1 lumière, si le réseau est plus intelligent, donc
2 plus efficace, on pourrait penser aussi que le dix-
3 sept pour cent (17 %) ça serait un des paramètres
4 qui pourrait être révisé à la baisse.

5 R. Peut-être.

6 Q. **[155]** Même question, en fait, pour les frais
7 d'ingénierie et gestion des demandes. Est-ce que
8 vous pouvez m'indiquer, donc, un peu plus loin dans
9 le tableau, « frais d'ingénierie et gestion des
10 demandes », est-ce que vous pouvez me décrire ce
11 qui est visé par ce poste-là.

12 R. En référence toujours à la pièce du dossier...

13 Q. **[156]** Oui.

14 R. Je pense que tout était bien libellé. Je vais me
15 permettre d'en lire quelques bouts. Vous aviez ça
16 en preuve à cette époque-là donc gestion du projet
17 d'ingénierie, tout ce qui est arpentage,
18 localisation des lignes, et cetera, études
19 environnementales, le cas échéant, s'il faut
20 affecter le milieu, négociation d'obtention de
21 servitudes, ce n'est pas une mince tâche mais ça
22 fait partie de ce qu'on appelle « coût d'ingénierie
23 et administration ». À ça s'en suit évidemment la
24 relation d'affaire avec le requérant, le client, et
25 le suivi de la réalisation du projet. Donc

1 ingénierie, dans ce sens-là, je pense qu'il a le
2 dos un peu plus large que ce qu'on pourrait en
3 penser.

4 Q. **[157]** O.K.

5 R. Vous nous aviez amenés là-dessus au niveau des DDR
6 mais... On vous avait référé pour des fins de, de
7 pas se répéter, là, mais je pense que l'entièreté
8 de la définition est encore tout à fait pertinente.

9 Q. **[158]** O.K. Et donc si je vous reviens à la page
10 HQD-1, Document 5, page 6, le paragraphe tout de
11 suite après celui que j'ai lu, on voit que

12 Ces initiatives ont aussi été
13 intégrées dans les activités
14 d'ingénierie dont les processus ont
15 fait l'objet d'une refonte majeure.

16 Et donc, si je poursuis, donc on constate que les
17 processus d'optimisation, donc, sont intégrés dans
18 vos activités d'ingénierie chez Hydro-Québec. Peut-
19 on penser, puis je m'attends à une réponse
20 similaire à celle que vous m'avez donnée, que,
21 donc, une plus grande intelligence de votre réseau
22 pourrait réduire, justement, le pourcentage
23 attribué aux frais d'ingénierie et gestion des
24 demandes.

25 R. Bien vous mettez de l'emphase sur l'intelligence

1 parce que l'intelligence on la voit beaucoup plus
2 sur l'exploitation du réseau, juste faire une
3 petite nuance, là. J'ai dit oui tantôt mais ça fait
4 partie du folklore, l'intelligence on y réfère plus
5 pour la localisation de pannes, le rétablissement
6 de service et autres. Je mets ça de côté, oui, à la
7 question que vous posez sur l'ingénierie, au même
8 titre que métiers-ligne ou tous les travaux qui
9 doivent être faits, c'est clair qu'on a fait une
10 refonte complète. Est-ce que c'est stable encore?
11 On vous l'a dit, je ne pense pas que ça soit
12 stable. On a besoin de stabiliser l'organisation et
13 ça va nous permettre de refaire un « reset » au
14 niveau de nos chiffres dans un horizon deux, trois
15 ans.

16 (11 h 34)

17 Q. [159] Lorsque je vous référais à la pièce HQD-1, si
18 vous allez un peu plus loin à la page 9, et lorsque
19 vous, lorsque Hydro-Québec indique dans le
20 paragraphe, tout de suite au-dessus de tableau 1 :

21 Ainsi, les gains récurrents cumulatifs
22 qui s'élèvent à plus de 280 M\$, dont
23 103 M\$ en 2014, représentent des
24 économies annuelles moyennes
25 récurrentes de l'ordre de 70 \$ par

1 abonnement.

2 Le soixante-dix dollars (70 \$) par abonnement, est-
3 ce qu'on parle, est-ce que ça vise seulement les
4 tarifs de consommation d'électricité par rapport à
5 des, aux tarifs dont on vient de parler?

6 R. Absolument. C'est le tarif d'électricité.

7 Q. [160] O.K. Donc, est-ce que le cent trois millions
8 (103 M\$) dont vous parlez, ça c'est cent trois
9 millions (103 M\$) qui vise, est-ce que ça vise les
10 tarifs unitaires ou non?

11 R. Ça vise l'ensemble du coût de service donc, baisse
12 des tarifs électriques.

13 Q. [161] Baisse des tarifs électriques. Vous voulez
14 dire de consommation d'électricité?

15 R. Tarifs réglementés tel qu'on les a au dossier, là,
16 qui ne concernent pas les coûts unitaires.

17 Q. [162] Qui ne concernent pas les coûts unitaires.

18 O.K. Parfait. Est-ce que Hydro-Québec a mesuré les
19 économies qu'elle aurait pu gagner par rapport
20 justement au tarif unitaire?

21 R. Je pense que je vais me répéter un peu mais je
22 pense que c'est un peu tôt, là. Je pense que tout
23 ce qu'on vous dit c'est, stabilisons notre
24 organisation, mettons en place les technologies
25 comme vous les avez bien tantôt citées, et je pense

1 que d'ici deux ans, je dis deux ans ou trois ans,
2 on verra, si c'est avant, tant mieux, on sera à
3 même de refaire un diagnostic complet, là, des
4 coûts unitaires de l'ensemble de nos interventions.
5 Mais à ce stade-ci, je pense que c'est un peu
6 prématuré.

7 Q. [163] O.K. Donc, un deuxième sujet. J'en ai pour
8 quinze (15) minutes. Est-ce que c'est... ça vous
9 convient? Parfait. Un deuxième sujet, en fait c'est
10 sur justement, là, donc, les indicateurs de
11 performance. Vous aurez la chance d'en parler.
12 Donc, HQD-1, document 5, page 13, je vous réfère,
13 bien en fait pages 12 et 13.

14 R. On les a, ça va.

15 Q. [164] Donc mes questions vont porter plus
16 particulièrement sur le premier tableau, là,
17 satisfaction de la clientèle et le troisième,
18 qualité du service. Donc, le tableau 1, à la page
19 12, est expliqué à la première section de la page
20 13. Donc est-ce que, en lisant donc ces deux
21 paragraphes-là, je comprends que les données qui
22 s'y trouvent résultent d'un sondage téléphonique
23 concernant donc l'ensemble des clients visés par ce
24 tableau-là par opposition à, précédemment, vous
25 aviez des sondages téléphoniques pour la plupart

1 mais des rencontres de partenariat avec les clients
2 grande puissance. Donc, est-ce que je dois
3 comprendre que l'ensemble des données qui s'y
4 trouvent pour l'année deux mille treize (2013)
5 résultent d'un sondage téléphonique?

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 R. Juste une précision, vous avez mentionné en
8 préambule à votre question, le tableau 1, est-ce
9 qu'on ne parle pas plutôt du tableau 3 de HQD-1,
10 Document 5, page 12?

11 Q. [165] Tout à fait. Je suis vraiment désolé, je
12 voulais dire le premier tableau sous le tableau 3,
13 là. Je voulais simplement dire...

14 R. La rubrique satisfaction à la clientèle?

15 Q. [166] La rubrique, mes questions vont porter sur la
16 rubrique satisfaction à la clientèle et la rubrique
17 qualité du service.

18 R. D'accord, merci.

19 Q. [167] Donc...

20 R. Pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît?

21 Q. [168] Oui, donc, ma question qui était un peu
22 longue et mal posée, j'en suis vraiment désolé, il
23 y avait comme huit préambules à ma question, ma
24 question, est-ce que les données qui se trouvent
25 pour deux mille treize (2013) résultent uniquement

1 donc d'un sondage téléphonique fait auprès de
2 l'ensemble de la clientèle de Hydro-Québec?

3 (11 h 39)

4 M. RÉMI DUBOIS :

5 R. En fait, en fait vous avez au tableau... Un
6 instant, s'il vous plaît. Vous avez au tableau des
7 indicateurs de satisfaction dans le premier bloc en
8 haut, là, qui sont depuis longtemps suivis,
9 évidemment Hydro-Québec Distribution. Donc
10 clientèle résidentielle. Donc ça on s'adresse à
11 l'ensemble des citoyens du Québec, on s'entend là-
12 dessus. Donc on appelle sur une base aléatoire, sur
13 une base continue depuis de nombreuses années. Les
14 clients se positionnaient sur la satisfaction à
15 l'égard d'Hydro-Québec. Donc c'est précédé de
16 « focus group » sur les différentes attentes des
17 clients, l'importance qu'ils y amènent et tout. Et
18 vous avez là les scores qui nous sont donnés bon an
19 mal an, donc autour de sept point cinq (7,5).
20 Satisfaction sur dix (10). Ça touche tout :
21 sécurité, tarifs, etc., etc.

22 Après ça, vous avez les grands comptes
23 affaires et autres. Ça c'est un, c'est un... encore
24 là c'est un questionnaire qui est ciblé avec les
25 gestionnaires des comptes généralement chez les

1 différents clients, pour voir la satisfaction
2 qu'ils ont à l'égard de l'entreprise. Encore là,
3 avec un questionnaire assez précis sur les
4 différentes natures, les différentes
5 préoccupations.

6 Et la nuance qu'on faisait au niveau de
7 grande puissance c'est qu'avant, au niveau des
8 grandes industries, on appelait ça un partenariat
9 qualité où le délégué s'assoit avec son client
10 pour discuter de sa satisfaction à l'égard du
11 service rendu, autant au niveau du prix, autant au
12 niveau du service que le délégué lui offre en
13 termes de support et... de support et de conseil.

14 Dorénavant c'est maintenant un sondage. Au
15 même type que les deux autres grandes familles.
16 Donc pour enlever cette proximité-là du
17 représentant, on y va maintenant avec un sondage
18 sur la base de questions qui touchent toujours les
19 facettes du service rendu au client.

20 Q. **[169]** Et donc ça c'est un sondage qui est effectué,
21 donc, annuellement par une firme externe à Hydro-
22 Québec?

23 R. Effectivement. À chaque année on va en appel
24 d'offres pour les différents... les différents
25 sondages qu'on doit faire. Et dans ces cas-là,

1 c'est des sondages faits par les firmes externes
2 dûment mandatées.

3 Q. **[170]** O.K. Est-ce que le nom des firmes externes
4 est confidentiel ou vous pouvez nous les donner?

5 R. Je vous dirais la plupart des firmes de sondage au
6 Québec que vous connaissez.

7 Q. **[171]** O.K.

8 R. On fait affaire avec ces gens-là.

9 Q. **[172]** Parfait. Est-ce que, dans le cadre de ces
10 sondages, vous faites des questions spécifiques ou
11 vous essayez de cibler des catégories de clients
12 particuliers? Nommément, par exemple, les
13 municipalités? Ou ce sont des sondages qui sont
14 vraiment globaux, qui visent les trois grandes
15 catégories qui sont dans la première rubrique du
16 tableau 3?

17 R. En fait les municipalités, à ce que j'en sache, se
18 retrouveraient possiblement dans celle du milieu.
19 Où on aurait les grands comptes ou affaires et
20 autres, là. Parce que les municipalités avec Hydro-
21 Québec, là. Il n'est pas impensable comme citoyen
22 que quelqu'un, un employé de la municipalité se
23 fasse appeler. Mais sur la base d'une clientèle
24 résidentielle, ce serait peut-être peu probable.
25 Quoique qu'il y a déjà des petits abonnements. Mais

1 essentiellement, ça va être au niveau de la
2 deuxième catégorie. Et est-ce que ça se fait de
3 façon ciblée? La réponse c'est non.

4 Q. **[173]** O.K.

5 R. C'est vraiment sur la base d'échantillonnages qu'on
6 doit faire. Et on s'assure de parler, par contre, à
7 la personne qui est titulaire du compte. Qui gère
8 le compte.

9 Q. **[174]** Donc Hydro-Québec n'est pas en mesure de
10 mesurer la satisfaction de catégories particulières
11 de clients, par exemple, des municipalités.

12 R. Non, mais on a d'autres moyens. Là, on parle des
13 sondages sur une base un peu plus, je dirais,
14 méthodologique.

15 Q. **[175]** Oui.

16 R. Mais vous n'êtes peut-être pas sans savoir qu'il y
17 a des comités qui existent avec l'entreprise, donc,
18 le comité de liaison avec l'UMQ qui date de
19 plusieurs années où les enjeux sont discutés tant
20 au niveau terrain qu'au niveau planification et
21 autres et nos équipes de relations avec le milieu
22 sont en contact direct avec toutes les
23 municipalités du Québec donc elles sont à même
24 d'aller chercher un peu le pouls de ce qui se passe
25 au niveau municipal et, à l'inverse, à leur faire

1 part des différents travaux que le Distributeur va
2 faire sur leur territoire. Donc outre le sondage,
3 je pense qu'on a d'autres moyens aussi pour jaser
4 ou discuter avec les municipalités concernées.

5 Q. **[176]** Je vous amène maintenant à la rubrique 3
6 « qualité du service », j'aimerais que vous
7 m'expliquiez dans un premier temps les deux
8 premières lignes, peut-être que c'est une question
9 qui va vous apparaître celle d'un profane mais j'en
10 suis donc je vous la pose, « demande
11 d'alimentation », à la première ligne « dans les
12 délais convenus » donc « taux de réalisation des
13 demandes d'alimentation dans les délais convenus »,
14 la deuxième ligne « délai moyen de raccordement -
15 Distributeur ». Est-ce que ces deux lignes-là
16 visent le même type de travaux, deux types de
17 travaux différents?

18 R. Deux types de travaux différents.

19 Q. **[177]** O.K. Est-ce que vous pouvez décrire ce qui
20 est visé dans 1 et ce qui est visé dans 2? Bien, la
21 première ligne et la deuxième ligne.

22 R. Je vais commencer par le plus facile. Le 2, 2, on
23 appelle ça les natures ou des demandes simples.
24 Donc on parle de branchements clients qui est le
25 dernier morceau qu'on doit faire. C'est partir du

1 réseau, allez chercher la résidence ou le condo et
2 autres. Donc c'est un indicateur qui se calcule en
3 jours et c'est la portion d'Hydro-Québec
4 Distribution en termes de temps nécessaire et utile
5 pour faire cette job-là d'aller brancher des
6 maisons, autour de trente-cinq (35), quarante mille
7 (40) par année. Donc on le présente en jours moyens
8 par branchement. L'autre, c'est un taux de
9 réalisation des demandes d'alimentation dans les
10 délais convenus, c'est pour d'autres types de
11 demandes qui nécessitent souvent les interventions
12 de d'autres groupes donc on parle souvent des trucs
13 avec de l'ingénierie, des prolongements de réseau,
14 des extensions de réseau, des transferts de
15 charges, des choses de cette nature-là. Et, à cet
16 égard-là, on mesure plus le pourcentage de respect
17 de la date d'engagement de l'entreprise.

18 Q. **[178]** Donc le délai convenu, c'est un délai convenu
19 entre qui et qui?

20 R. Entre, typiquement, entre le client ou son
21 représentant qui peut être un promoteur, un maître
22 électricien et autre et un technicien d'entreprise.

23 Q. **[179]** O.K. Et donc la méthodologie pour en arriver
24 à un taux de réalisation dans les délais convenus
25 c'est vraiment contrat par contrat, il y a

1 quelqu'un chez Hydro-Québec qui note la date dans
2 le délai convenu puis qui détermine ensuite s'il y
3 a eu, si les travaux ont été faits dans les délais
4 convenus?

5 R. La question est bonne Je suis un peu fin, je ne
6 vous cacherai pas, est-ce que c'est une sortie
7 système en pesant sur le bouton, je ne suis pas
8 trop sûr de où est la source, mais,
9 essentiellement, c'est, effectivement, c'est le
10 dernier délai qui est convenu entre les deux
11 parties.

12 Q. **[180]** O.K.

13 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

14 R. Et comme je pense que monsieur Richard y a fait
15 également allusion vendredi dernier, évidemment,
16 Hydro-Québec Distribution peut convenir d'un délai
17 mais le client peut avoir également certaines
18 responsabilités comme l'acquisition, par exemple,
19 de servitudes ou autres permis de construction.
20 Alors, évidemment, du côté d'Hydro-Québec, on tente
21 au meilleur de nos possibilités de rencontrer les
22 délais mais il peut y avoir également des
23 obligations qui relèvent de la partie ou de la
24 tierce partie avec qui on transige.

25 Q. **[181]** Je vais quand même profiter du fait que vous

1 avez dit que c'était une bonne question pour vous
2 demander une demande d'engagement puis après...
3 Est-ce que ça serait possible comme engagement 1,
4 et ça sera probablement mon seul, oui, O.K. E-3
5 d'Hydro-Québec, de nous expliquer la méthodologie
6 du calcul de taux de réalisation des demandes
7 d'alimentation dans les délais convenus qui se
8 trouve dans la troisième rubrique du tableau 3 à la
9 pièce HQD-1, Document 5, page 12.

10

11 E-3 (HQD) Expliquer la méthodologie du calcul de
12 taux de réalisation des demandes
13 d'alimentation dans les délais
14 convenus qui se trouve dans la
15 troisième rubrique du tableau 3 à la
16 pièce HQD-1, Document 5, page 12
17 (demandé par l'UMQ)

18

19 R. Alors on en prend l'engagement.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 C'est l'engagement numéro 3.

22 (11 h 47)

23 Me RAPHAËL LESCOP :

24 Donc, il y a un article que je vais citer, mais
25 juste pour vous mettre en contexte, c'est

1 simplement pour mieux comprendre le tableau numéro
2 3, il y a des déclarations d'un représentant
3 d'Hydro-Québec par rapport au vocabulaire qu'on
4 vient d'utiliser, puis je veux être sûr de bien
5 comprendre. Donc, en fait, donc c'est une pièce.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ce sera la pièce C-UMQ-0014.

8 Me RAPHAËL LESCOP :

9 C-UMQ-0014. Donc, article de la Presse du dix-huit
10 (18) octobre deux mille douze (2012) intitulé
11 « Branchement au réseau d'Hydro : délais
12 anormalement longs ».

13

14 C-UMQ-0014 : La Presse - Branchement au réseau
15 d'Hydro : délais anormalement longs -
16 Publié le 18 octobre 2012

17

18 Q. **[182]** Je vous donne le bénéfice de lire tout
19 l'article. Mais mes questions portent sur le
20 deuxième et troisième paragraphes de la page 2.

21 Donc, on y lit :

22 Quand il faut prolonger le réseau,
23 « chaque cas est unique », a-t-il
24 expliqué.

25 Et celui qui l'a expliqué, c'est le porte-parole

1 d'Hydro-Québec Patrice Lavoie.

2 En 2011, le délai moyen de
3 raccordement impliquant un
4 prolongement de réseau a varié entre
5 59 et 98 jours, a-t-il précisé.
6 Le nombre de demandes de raccordement
7 est en hausse. En 2009, Hydro a
8 réalisé 46 140 branchements et, en
9 2010, 46 699. L'an dernier, le nombre
10 de raccordements a été de 48 226. En
11 2012, le nombre de demandes est en
12 hausse de 4 %, selon Hydro.

13 Ma question, évidemment, porte sur le premier
14 paragraphe que j'ai lu. Lorsqu'on voit que le
15 délai, lorsque ça implique un prolongement de
16 réseau, a varié entre cinquante-neuf (59) et
17 quatre-vingt-dix-huit (98) jours, est-ce que...
18 Bon. Premièrement, est-ce que... Êtes-vous au
19 courant si les chiffres qu'on met là, les
20 statistiques qu'on y indique dans l'article se
21 trouvent, sont incluses dans le délai moyen de
22 raccordement où les délais dont on fait référence
23 vont se trouver ailleurs?

24 M. RÉMI DUBOIS :

25 R. Ne touchent pas les délais moyens de raccordement.

1 Q. **[183]** Donc, est-ce que...

2 R. Je vais répéter. C'est parce que les délais moyens
3 de raccordement concernent des demandes simples de
4 branchement. C'est le dernier geste, le dernier
5 bout de fil qu'on doit faire pour aller connecter
6 chacun des clients. Et c'est ce qu'on vous dit que
7 ça prend, entre huit et dix (8-10) jours au total
8 pour faire ce geste-là. Ce dont on parle ici, je
9 vais vous parler de nature, qui est un langage
10 interne, on a peut-être cent cinquante (150)
11 natures différentes de demandes qui pourraient être
12 acheminées à Hydro-Québec sur les différents cas de
13 branchement ou de prolongement de réseau. Et les
14 chiffres qui sont donnés là, évidemment, ce sont
15 des chiffres moyens basés sur l'année deux mille
16 onze (2011) en vertu desquels c'est le temps que ça
17 doit prendre pour faire ce type de travaux-là. Ça
18 varie de cinquante-neuf (59) à quatre-vingt-dix-
19 huit (98) jours. Puis pour d'autres types de
20 natures, ça peut peut-être aller même à deux cents
21 (200) jours et plus.

22 Q. **[184]** Donc, les travaux qui sont visés dans
23 l'article donc que vous avez sous les yeux,
24 l'article de journal que vous avez sous les yeux,
25 sont-ils visés donc dans la première ligne de la

1 rubrique « qualité de service », est-ce que c'est
2 là qu'on va les retrouver ces travaux?

3 R. Écoutez, l'appariement, c'est un peu difficile pour
4 moi avec l'article dans les mains ce matin, mais ça
5 pourrait.

6 Q. **[185]** Je vous réfère à la page 189 des notes
7 sténographiques de la journée de vendredi, le
8 témoignage de monsieur Richard, donc des lignes 11
9 à 22, monsieur Richard dit qu'en deux mille douze
10 (2012), Hydro-Québec a connu une année difficile au
11 niveau de certains indicateurs dont les délais de
12 branchement. J'aimerais simplement que vous essayez
13 de concilier cette affirmation-là avec ce qu'on
14 voit à la rubrique 3 du tableau 3, la qualité du
15 service, où on voit que l'indicateur du délai moyen
16 de raccordement a diminué, ainsi que le... bien, en
17 fait, le taux de réalisation a diminué de quatre-
18 vingt-douze (92) à quatre-vingt-dix (90), mais que
19 le délai moyen de raccordement est passé de onze
20 point un (11,1) jours à dix point un (10,1) jours.
21 Comment on peut concilier le fait que deux mille
22 douze (2012) est une année difficile avec les
23 indicateurs qu'on voit à la page HQD-1, Document 5,
24 page 12.

25 (11 h 52)

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. Lors de sa présentation, monsieur Richard a, à
3 l'acétate 7, fait état du délai moyen de
4 raccordement qui, effectivement pour l'année deux
5 mille douze (2012), se situait à dix point 1
6 (10,1), mais on voit qu'en deux mille treize
7 (2013), cet indicateur-là s'est amélioré
8 significativement pour être maintenant, se
9 positionner à neuf point deux (9,2). Et lors de son
10 témoignage de vendredi dernier, et je vous réfère
11 aux pages 41 et 42 des notes sténographiques,
12 monsieur Richard a effectivement mentionné que deux
13 mille douze (2012) avait été une année difficile
14 mais il a également mentionné que, nous avons, et
15 là je cite, là :

16 Et là on voit le net redressement
17 qu'on a fait de la même façon, bien
18 qu'on ait fait de l'efficience, on a
19 pu augmenter de façon significative
20 notre indicateur en termes de délais
21 moyens de raccordement. Au niveau des
22 raccords,

23 et là il poursuit. Alors, il a effectivement
24 mentionné que l'année deux mille douze (2012) avait
25 été difficile mais qu'on était en bonne voie

1 d'améliorer, qu'on avait amélioré et qu'on
2 poursuivrait cette amélioration-là quant à
3 l'indicateur délai moyen de raccordement. Alors, il
4 est important de lire dans sa totalité le
5 témoignage de monsieur Richard à cet effet-là.

6 Q. [186] Bien, vous dites ça, en même temps, entre
7 deux mille onze (2011) et deux mille douze (2012),
8 les données de Hydro-Québec c'est qu'il y a une
9 diminution d'une journée. Là je fais référence donc
10 à la page 7 de votre acétate, là. C'est la, donc
11 c'est... En fait, entre deux mille douze (2012) et
12 deux mille treize (2013), c'est moins d'une journée
13 dont on a diminué. J'ai de la misère à concilier le
14 fait que deux mille douze (2012), vous dites que ça
15 a été une année difficile alors que les, vos
16 ratios, bien vos statistiques montrent l'inverse.
17 Donc, ce n'est pas nécessairement, vous me voyez
18 venir, ce n'est pas nécessairement que je dis que
19 Hydro-Québec a été plus efficace, mais ça laisse
20 peut-être sous-entendre de notre point de vue la
21 fiabilité des statistiques que vous mettez de
22 l'avant.

23 M. RÉMI DUBOIS :

24 R. Non, je ne pense pas qu'il faut mettre ça en doute.
25 Je vais vous expliquer un peu le côté difficile de

1 deux mille douze (2012). Je pense que ça mérite un
2 peu de mise en scène aussi dans la mesure où on se
3 rappellera le vingt-deux (22) mars, il y a des
4 étudiants qui sont sortis dans la rue, il faisait
5 trente-deux degrés (32 °) le vingt-deux (22) mars
6 deux mille douze (2012). Donc, on a jamais vu un
7 printemps aussi précoce qui n'a jamais lâché. Donc
8 on s'est fait prendre de court, pour être... en
9 toute transparence, par les demandes-clients qui
10 ont été devancées de façon importante dès mars,
11 avril et mai. En même temps qu'on faisait ça, en
12 même temps que ça s'est produit, on faisait la ré-
13 ingénierie complète de la fonction ingénierie.
14 C'est de ça dont on parle quand on dit une année
15 difficile; c'est toute la fonction ingénierie avec
16 les intervenants dans le marché, tous les processus
17 qui nous permettent de sortir l'ingénierie des
18 différents projets, sachant que c'est rentré plus
19 tôt dans le processus, on est en train de revoir
20 complètement l'organisation ce qui fait qu'un
21 article comme celui de madame Baril en octobre, là,
22 je peux vous garantir qu'on en a vu d'autres, en
23 deux mille douze (2012), c'est très clair. Quand on
24 réfère aux journées dans les indicateurs dont on
25 parle, on parle de la fonction métier-ligne, ceux

1 qui vont faire le branchement. L'ingénierie est
2 derrière nous, tout est fait, on parle du
3 branchement simple. Donc c'est pour ça, que ça
4 n'est pas tellement surprenant, c'est un autre
5 dossier dans le dossier où c'est les métiers-ligne
6 à pied d'oeuvre qui font leur performance pour
7 aller brancher les clients. Donc, je pense qu'il ne
8 faut pas mélanger. Donc les cas qu'on a en
9 éditorial comme ça, évidemment, on en échappe
10 quelques-uns et puis, c'est bien normal, on en fait
11 quarante-cinq mille (45 000) par année. Ce qu'on
12 veut surtout vous rappeler c'est, oui, les délais
13 sont longs, mais non Hydro-Québec n'est pas seule
14 là-dedans. On le sait bien, c'est un enjeu, c'est
15 un enjeu dont on se passe le dossier entre la
16 servitude, le maître électricien, le telco de ce
17 monde qui n'est peut-être pas installé encore, le
18 poteau qui n'est peut-être pas à moi en passant,
19 parce que je n'ai pas tous les poteaux au Québec,
20 et cetera, et cetera. Dans un contexte de refonte
21 de processus, c'est sûr que deux mille douze (2012)
22 a été une année un peu plus difficile et les propos
23 de monsieur Richard sont à l'effet que deux mille
24 treize (2013) va beaucoup mieux et ça va être
25 encore plus vrai pour deux mille quatorze (2014).

1 Q. [187] Mais est-ce que, dernier point sur cette
2 question, là, lorsque vous relisez le témoignage de
3 monsieur Richard à la page 189, dont est-ce qu'il y
4 a lieu de nuancer ses propos? Parce que vous dites
5 ça puis, je vous crois, il n'y a pas de problème.
6 En même temps, monsieur Richard a quand même parlé
7 de spécifiquement des indicateurs délai de
8 branchement. donc, est-ce que vous nuancez les
9 propos de monsieur Richard ou, comment les
10 concilier avec ce que vous venez de dire?

11 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

12 R. Ce que monsieur Richard a mentionné, et je vous
13 réfère encore une fois, là, aux extraits, là, des
14 pages 41, 42 et 43, il a mentionné qu'il y avait eu
15 un redressement au niveau du délai moyen de
16 raccordement, que oui, comme monsieur Dubois en a
17 témoigné, il y a eu des difficultés rencontrées en
18 deux mille douze (2012), que nous avons travaillé
19 très fort en deux mille treize (2013) pour tenter
20 de redresser ça et il mentionne également que pour
21 l'année prochaine, et je cite :

22 on va faire des ajustements importants
23 pour, justement, rendre compte, de
24 façon plus efficiente, là, à notre
25 clientèle au niveau des devoirs et

1 obligations de chacun pour que les
2 engagements soient beaucoup plus
3 clairs au niveau de nos délais pour
4 les raccordements un peu plus
5 complexes.

6 Alors il y a un série de communications qui vont
7 être entreprises avec la clientèle. Et monsieur
8 Dubois faisait référence par exemple à l'exemple
9 des servitudes et j'y faisais moi-même référence
10 plus tôt.

11 Pour mieux communiquer, pour s'assurer
12 de réduire les délais.

13 Alors on est conscient que c'est un processus
14 d'amélioration continue. Des grands pas ont été
15 franchis et d'autres seront également franchis en
16 deux mille quatorze (2014).

17 Q. **[188]** À la page suivante, HQD-1, Document 5, page
18 14. On y voit qu'il y a une diminution marquée de
19 seize virgule quatre pour cent (16,4 %) du nombre
20 de plaintes. Peut-être que la question vous a déjà
21 été posée dans le cadre d'autres dossiers - et je
22 m'en excuse si c'est une question qui est claire -
23 mais est-ce qu'Hydro-Québec, donc, pour déterminer
24 ce qu'est une plainte ou non une plainte, c'est
25 quoi, est-ce qu'il y a un exercice qui est fait,

1 là? Parce que j'imagine que quelqu'un qui appelle,
2 nécessairement il y a un jugement qui est porté à
3 savoir si l'appel est une plainte ou non?

4 M. RÉMI DUBOIS :

5 R. Effectivement. Ça se passe généralement au niveau
6 des représentants au service à la clientèle.

7 Q. **[189]** O.K. Et donc, si vous êtes en mesure de
8 déterminer qu'il y a seize virgule quatre pour cent
9 (16,4 %), il y a une diminution de seize virgule
10 quatre pour cent (16,4 %) des plaintes, c'est qu'un
11 représentant au service à la clientèle, j'imagine,
12 dans un fichier électronique indique que l'appel
13 qu'il vient de recevoir c'est une plainte?

14 R. En fait, c'est mieux que ça. C'est-à-dire que la...
15 une fois qu'on... qu'on comprend qu'il s'agit là
16 d'une plainte, puis que le client manifeste la
17 volonté de faire une plainte, il y a un équipe
18 plainte qui est assujettie à Hydro-Québec à traiter
19 les plaintes. Donc chaque année on a une équipe
20 complète qui s'occupe de recevoir les plaintes, de
21 les traiter avec des performances de traitement de
22 plaintes en termes de journée, pour revenir au
23 client, etc. Puis remonter l'exercice au niveau du
24 terrain, s'il y a eu des dégâts sur les propriétés
25 ou autre. Donc il y a une équipe attitrée pour

1 faire les plaintes à Hydro-Québec. Et je pense que
2 le rapport annuel à chaque année qu'on rend fait le
3 bilan des plaintes que l'entreprise reçoit, selon
4 différents types : la facturation, le branchement,
5 à l'égard de différents thèmes de classement des
6 plaintes.

7 Q. **[190]** Et est-ce qu'il y a donc... est-ce qu'à
8 l'interne chez Hydro-Québec vous avez... vous êtes
9 en mesure de faire des... une division des plaintes
10 par catégorie de clients, nommément donc - je
11 représente les municipalités - donc nommément les
12 municipalités?

13 R. Je ne pense pas qu'on puisse isoler le client au
14 sens municipal du terme. On isole plus le type de
15 plainte. Les sujets qui font en sorte que les gens
16 se plaignent, en vertu de quel sujet. Je ne pense
17 pas qu'on puisse le faire sur la base des clients
18 municipaux eux mêmes.

19 Q. **[191]** Je demanderais peut-être, puis ça sera peut-
20 être utile pour les fins d'une autre audience. Donc
21 je vais me limiter simplement à demander comme
22 engagement supplémentaire s'il est possible, à même
23 le registre des plaintes d'Hydro-Québec,
24 d'identifier les catégories de client desquelles
25 les plaintes proviennent. Et donc, par exemple,

1 d'identifier qu'au cours de l'année deux mille
2 treize (2013) ou deux mille douze (2012) il y a eu
3 cent (100) plaintes de municipalité, par opposition
4 à quatre-vingt (80) en deux mille onze (2011). Donc
5 je vais tout simplement me limiter à cette
6 question-là pour les fins de cette audience.

7 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

8 R. Bien que je doute que cette information-là existe,
9 on va faire la vérification.

10

11 E-4 (HQD) : Vérifier, à même le registre des
12 plaintes d'Hydro-Québec, s'il est
13 possible d'identifier les catégories
14 de client desquelles proviennent les
15 plaintes (demandé par UMQ)

16

17 Q. **[192]** J'ai un dernier sujet qui va prendre deux
18 minutes, puis après j'ai terminé. Puis je vais
19 clore mon contre-interrogatoire. Donc, j'ai un
20 dernier sujet qui va me prendre vraiment quelques
21 minutes. Dans le mémoire de l'UMQ, il est traité
22 justement de la question des... du fait que Hydro-
23 Québec réclame le prix des travaux avant
24 l'accomplissement des travaux. Et lorsqu'on
25 retourne dans le dossier deux mille sept - deux

1 mille huit (2007-2008), on constate que la raison
2 pour laquelle Hydro-Québec demande cette modalité,
3 c'est notamment pour... en raison de
4 l'insolvabilité potentielle de clients, pour
5 prémunir Hydro-Québec du fait de faire des travaux
6 et de ne pas pouvoir récupérer le montant des
7 travaux. Premièrement, est-ce que vous êtes
8 d'accord avec ce que je viens de dire ou vous
9 voulez nuancer ma proposition de base?

10 R. Je n'ai pas fait de diagnostic, mais en lisant
11 effectivement le mémoire j'ai été pour le moins
12 surpris parce que la pratique, de ce que j'en sais,
13 puis peut-être qu'il y a des pratiques qui sont
14 encore un peu locales - ce qu'on tente d'éviter, là
15 - les municipalités sont traitées comme d'autres
16 organismes institutionnels, comme le MTQ et autres.
17 Où c'est pas vrai qu'on fait payer les travaux
18 avant. Très souvent, on fait une estimation des
19 coûts, les solutions sont convenues et tenant
20 compte de la difficulté pour les municipalités de
21 lever du financement pour payer les travaux et
22 autres, on est tout à fait à l'aise à ce qu'elles
23 nous paient plus tard que plus tôt. Contrairement à
24 toute autre demande client.

25 (12 h 02)

1 comprends qu'il y a donc le résidentiel? Les
2 clients, les particuliers, eux, paient à l'avance
3 les travaux, mais les institutionnels, est-ce
4 qu'institutionnel, c'est public ou c'est même
5 aussi... vous êtes prêts à...?

6 R. J'ai à l'esprit les municipalités et le ministère
7 des Transports du Québec, avec qui on fait beaucoup
8 de travaux conjoints. Mais tous les autres clients,
9 vous l'avez dit, c'est... il faut payer avant.

10 Q. **[194]** O.K.

11 R. On appelle ça une entente de contribution. Et dans
12 le même esprit qu'on l'a fait dans d'autres
13 réorganisations, enfin, d'autres éléments de
14 l'organisation qu'on se met en place, on est en
15 train de centraliser l'ensemble des calculs de
16 contributions pour éviter justement d'avoir la
17 disparité régionale et autres.

18 Et ce faisant, bien, le client va recevoir
19 une lettre standard qui va dire que les coûts de la
20 solution qu'ils préconisent sont de x, y, z, et ils
21 doivent les payer avant. Une fois qu'on a reçu le
22 chèque du client qui est demandeur, les travaux
23 peuvent démarrer, ce qui n'est pas le cas avec les
24 municipalités. Et c'est une pratique interne.

25 Q. **[195]** Et donc, c'est aussi une pratique interne...

1 Est-ce que c'est aussi une pratique interne pour
2 les municipalités et vos autres clients
3 institutionnels comme le ministère des Transports
4 de faire payer les travaux après l'accomplissement
5 des travaux?

6 R. Oui, c'est ce que je vous dis, Maître.

7 Q. **[196]** O.K. Comme dernier engagement, et ça sera ma
8 dernière question, est-ce que ça serait possible
9 d'obtenir, si un tel document existe au sein
10 d'Hydro-Québec, la directive interne selon laquelle
11 les clients institutionnels, incluant les
12 municipalités, doivent... n'ont à payer leur... le
13 coût des travaux uniquement après l'accomplissement
14 des travaux, contrairement aux clients
15 particuliers?

16

17 E-5 (HQD) Fournir la directive interne selon
18 laquelle les clients institutionnels,
19 incluant les municipalités, n'ont à
20 payer le coût des travaux uniquement
21 après l'accomplissement des travaux,
22 contrairement aux clients particuliers
23 (demandé par UMQ)

24

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Sur vérification, si une telle directive existe,
3 là, on va s'engager à vérifier si ça existe. Et si
4 tel est le cas, on va la vérifier, puis on va
5 vérifier si on peut la déposer ou s'il n'y a pas
6 des éléments qui nous empêcheraient de la déposer.
7 Mais on va faire la vérification, puis on va
8 revenir avec la première (1ère) réponse.

9 Me RAPHAËL LESCOP :

10 Q. [197] Je vous remercie de votre patience, merci.

11 M. RÉMI DUBOIS :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Lescop, je comprends que votre
15 contre-interrogatoire est terminé. Alors, nous
16 allons prendre la pause lunch, de retour à treize
17 heures quinze (13 h 15) pour la poursuite du
18 contre-interrogatoire du panel numéro 2. Merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (13 h 17)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Nous allons donc poursuivre le contre-
25 interrogatoire du panel 2. Je crois qu'il restait,

1 est-ce que maître Demers de l'Union des producteurs
2 agricoles...

3 Me ISABELLE DEMERS :

4 Oui.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Bonjour Madame la Présidente. Je prends cette
7 minute, si vous permettez, pour déposer, comme
8 j'avais promis, vendredi, on parlait du communiqué
9 de presse que je croyais qu'il était au dossier,
10 qui n'était pas là. Donc je le dépose pour qu'on
11 puisse formellement y faire référence. Ça sera,
12 Madame la greffière...

13 LA GREFFIÈRE :

14 Ça va être la pièce 0017.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Voilà.

17

18 C-FCEI-0017 : Communiqué de presse

19

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Oui, 0017, c'est le communiqué relatif au
22 renouvellement des conventions collectives. C'est
23 17, FCEI-0017. Oui. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci Maître Turmel. Maître Demers.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ISABELLE DEMERS :

2 Bonjour Madame la Présidente. Bonjour Mesdames les
3 régisseurs. Bonjour aux membres du panel. Donc
4 maître Isabelle Demers pour l'Union des producteurs
5 agricoles.

6 Q. **[198]** Aujourd'hui je n'aurai pas beaucoup de
7 questions. Mes questions vont être plutôt précises
8 et je vais juste faire une mise en contexte pour
9 situer un peu où je m'en vais avec mes questions.

10 Donc, dans la demande d'autorisation des
11 investissements de deux mille douze (2012), le
12 Distributeur indiquait qu'il entamait une réflexion
13 qui pourrait donner lieu à des ententes
14 multipartenaires ayant pour but la conversion du
15 réseau monophasé en triphasé à certains endroits.
16 Et j'ai les documents avec moi si jamais vous
17 voulez vous y référer, je les déposerai au besoin.
18 Et dans la demande de l'an dernier, toujours dans
19 la demande d'autorisation des investissements mais
20 pour l'année deux mille treize (2013), il était
21 mentionné qu'il y avait deux projets pilotes en
22 cours reliés à ça, soit dans le Bas-Saint-Laurent
23 puis dans le Centre du Québec. Cette année, je
24 constate que la demande d'autorisation des
25 investissements ne prévoit pas de budget à cet

1 effet-là, je voulais savoir, est-ce que ces projets
2 piloteslà sont toujours en cours?

3 M. RÉMI DUBOIS :

4 R. Pardon, excusez-moi. Juste pour rectifier, il y a
5 de l'argent encore au dossier.

6 Q. **[199]** O.K.

7 R. Sur une base, peut-être qu'elle n'est pas
8 spécifique mais il y a encore trois millions (3 M),
9 de mémoire, sur la possibilité de faire des
10 ententes avec des clients pour triphaser le réseau.
11 Vous êtes peut-être pas sans savoir qu'il y a un
12 des deux dossiers dont on parlait qui n'a pas vu le
13 jour donc, faute de plan d'affaires et de
14 financement de la part du client, donc je réfère à
15 la Matapédia, donc dans l'industrie du bois, je
16 pense. On me dit que le dossier dans le Centre du
17 Québec est en cours.

18 Q. **[200]** O.K.

19 R. Donc, une entreprise de canneberges, de mémoire.
20 Donc, on a procédé aux travaux et ils ont pu, je
21 pense, procéder à l'extension de leur usine. Et ce
22 que j'en comprends, c'est qu'il y a encore quelques
23 autres projets qui sont à l'étude autant chez nous
24 à Hydro que du côté des clients eux-mêmes. Je me
25 demande même si ça n'a pas passé par

1 l'intermédiaire de l'UPA avec nos agents de
2 relations avec le milieu. Par contre, on n'a pas de
3 dossier aussi complet que les deux premiers dont on
4 parle. Je pense que les élections ont fait en sorte
5 que ça a comme un peu, perdu un peu de son tempo.

6 Q. **[201]** D'accord. Est-ce que les résultats de...
7 Donc, je comprends qu'il n'y a rien de terminé à ce
8 stade-ci.

9 R. Bien, il y a un projet qui a vu le jour, qui est en
10 cours.

11 Q. **[202]** O.K.

12 R. On va suivre, bien sûr.

13 Q. **[203]** O.K.

14 R. Vous vous rappellerez les conditions qu'on voulait
15 là-dedans. Évidemment, c'était des retombées
16 économiques, idéalement en région, pour tout le
17 secteur d'activités. On s'attendait évidemment que
18 le client fasse un bout là-dedans, le financement
19 était à hauteur de soixante dix pour cent (70 %)
20 Hydro et partenaires, partenaires étant au niveau
21 du gouvernement du Québec, donc ce volet-là n'a pas
22 encore été nécessairement pleinement attaché dans
23 la mesure où il n'y a pas suffisamment de volume.
24 L'idée c'était de faire lever quelques projets qui
25 nous amènent à un programme qu'on pourrait

1 éventuellement proposer formellement à la Régie,
2 donc à défaut de plusieurs participants puis de
3 plans d'affaires éloquents, on est encore à l'étape
4 de recueillir des dossiers qui pourraient nous
5 amener à bonifier l'offre ou, du moins, à
6 l'officialiser.

7 Q. **[204]** Puis est-ce que vous prévoyez, dans ce que
8 vous venez de me dire, est-ce que vous prévoyez
9 éventuellement déposer ces résultats-là à la Régie
10 ou... À quel moment environ, si vous êtes capable
11 de répondre à la question?

12 R. J'allais dire en temps opportun. Là, on a un
13 dossier, j'en fais déjà le bilan avec vous
14 présentement « live » mais j'aimerais qu'on en ait
15 plus. Je vous ai dit, on a mis un peu d'argent en
16 deux mille quatorze (2014) pour en avoir d'autres,
17 donc probablement que notre prochain dossier va
18 être un peu plus équipé pour en parler.

19 Q. **[205]** Parfait, ça complète mes questions. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci Maître Demers. Alors on va passer au contre-
22 interrogatoire de la Régie.

23 (13 h 22)

24 INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE BARRIAULT :

25 Q. **[206]** Bonjour, Hélène Barriault pour la Régie.

1 Bonjour, les membres du panel. Ma première question
2 va passer... va être sur l'efficience et la
3 performance. Donc, Monsieur Dubois, à la page 8 de
4 la pièce B-0013 qui est HQD-1, document 5... Est-ce
5 que ça va?

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 Oui, nous l'avons. À quelle page, s'il vous plaît?

8 Q. **[207]** La page 8. Donc, à la ligne 4 de cette page,
9 il est écrit :

10 En somme, l'industrie électrique est
11 en pleine mutation en raison notamment
12 du développement technologique et de
13 l'accessibilité à peu de frais à des
14 solutions performantes et évolutives.
15 Le Distributeur a déjà pris le virage
16 et compte poursuivre dans cette voie
17 dans un contexte de nombreux départs à
18 la retraite. Ces transformations,
19 conjuguées aux activités structurantes
20 déjà entreprises, procurent au
21 Distributeur d'importants gains
22 d'efficience en plus d'élargir l'offre
23 de service à valeur ajoutée à la
24 clientèle.

25 À la page 10 de cette même pièce, vous présentez

1 huit indicateurs d'efficience que vous privilégiez
2 dans le tableau 2, qui a d'ailleurs été révisé le
3 vingt-quatre (24) octobre deux mille treize (2013)
4 à la pièce B-0087.

5 J'ai un... Je vais faire référence à une
6 réponse du Distributeur à une question, une demande
7 de renseignements de la Régie du dossier de l'année
8 dernière. Si vous voulez une copie papier de la
9 réponse, je peux vous la fournir.

10 Mais en gros, vous indiquiez que
11 l'exclusion des gains associés au
12 projet LAD des indicateurs
13 d'efficience ne modifie pas de façon
14 importante la tendance des indicateurs
15 présentés à la pièce HQD-7, document 2
16 du dossier R3814-2013 intitulé
17 « Efficience et performance ». Ainsi,
18 les explications des écarts entre
19 l'année témoin 2013 et les années
20 historiques demeurent les mêmes que
21 celles présentées aux pages 5 et 6 de
22 cette pièce.

23 Alors, notre question, c'est : « Dans ce contexte,
24 est-ce qu'il y aurait lieu d'ajouter à la liste des
25 indicateurs certains indicateurs spécifiques aux

1 processus faisant l'objet d'actions structurantes
2 ou qui seraient adaptés à ces actions structurantes
3 et qui permettraient de mieux capter leur
4 efficience? »

5 M. RÉMI DUBOIS :

6 R. J'aurais tendance à vous répondre... Je pense que
7 vous faites référence assurément à LAD dans le cas
8 présent.

9 Q. **[208]** Oui, c'est ça.

10 R. Mais je pense que LAD a la chance d'être suivi de
11 façon assez... bien, enfin, distinctement, bien
12 sûr, assez régulièrement. Donc, on avait rendez-
13 vous au niveau du rapport annuel. Je pense que dans
14 le cadre même du projet LAD, on voulait le faire
15 aux trimestres. Donc, ça me semble être la
16 meilleure place pour faire son suivi. Ça va?

17 Q. **[209]** Il y a LAD, mais je crois il y a aussi
18 SOGEM...

19 R. Effectivement, j'allais...

20 Q. **[210]** ... ou d'autres actions structurantes.

21 R. ... j'allais compléter en disant : « SOGEM, à mon
22 sens, devrait avoir possiblement le même
23 traitement. Donc, c'est un projet qui vient tout
24 juste d'être entériné par la Régie. Donc, on va
25 faire son déploiement; enfin, on est en train de

1 faire le déploiement. Donc, on peut s'attendre à ce
2 qu'on... à tout le moins au niveau du rapport
3 annuel, on en fasse un suivi et, au besoin, à la
4 toute fin, là.

5 Q. **[211]** Donc, à votre avis, il serait mieux de suivre
6 chacune des actions structurantes de dossier en
7 dossier pour évaluer, là, l'efficience
8 indépendamment pour chacun des projets ou...?

9 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

10 R. Bien, comme mon collègue le mentionnait, d'abord,
11 je vous confirme que le projet SOGEM fera l'objet
12 d'un suivi spécifique dans le cadre du rapport
13 annuel à l'instar de tous les projets de dix
14 millions (10 M) et plus.

15 Quant à LAD, on a déjà couvert ce cas-là et
16 généralement, la plupart des grands projets qui
17 sont spécifiques sont suivis individuellement.
18 Alors, je pense que c'est la bonne façon. C'est
19 souvent des suivis qui sont beaucoup plus complets
20 dans le rapport annuel également. Alors, on pense
21 que c'est une bonne pratique que celle qui est
22 présentement adoptée par la Régie.

23 (13 h 27)

24 Q. **[212]** Parfait. En fait, ce qu'on recherche plus
25 précisément, c'est d'être en mesure d'évaluer

1 l'efficience qui émane de ces projets-là dans les
2 indicateurs de performance, puisque les différentes
3 actions structurantes qui sont prises par le
4 Distributeur, on ne voit pas nécessairement les
5 indicateurs varier en fonction de leur, disons,
6 entrée en fonction des différents projets.

7 M. RÉMI DUBOIS :

8 R. Donc, j'essaie juste de comprendre ce que vous
9 souhaitez. C'est, dans les huit indicateurs qu'on a
10 là, qu'on puisse isoler la partie des projets
11 structurants? C'est ce que vous souhaitez?

12 Q. **[213]** Oui, c'est ça, de créer un indicateur
13 spécifique pour ces actions structurantes là pour
14 mesurer...

15 R. Oui, mais...

16 Q. **[214]** ... pour être capable de voir l'efficience de
17 l'ensemble des projets.

18 R. Bien, dans le cas de LAD, je pense que ça va être
19 facile dans la mesure où c'est très clair, les
20 gains inhérents à ce projet-là. On a quatre-vingt
21 un millions (81 M) récurrents à terme. On pourra
22 diviser par le nombre d'abonnements, puis assez
23 facilement, on va pouvoir l'extraire des
24 indicateurs qui sont là qui sont l'ensemble soit
25 des coûts de service ou des charges d'exploitation

1 nettes. Donc, à mon sens, on pourra facilement
2 faire l'exercice.

3 Du côté de SOGEM, on a été un peu plus, je
4 ne dirais pas timide, là, mais un petit peu moins
5 précis quant aux gains, là. Je pense c'est quelque
6 chose qu'on va devoir adopter comme engin, là.
7 Donc, on a simplement parlé de certains gains eu
8 égard aux commis, de mémoire. Encore là, c'est un
9 nombre de ETC qu'on va pouvoir quérir de ce projet-
10 là.

11 Est-ce qu'ils sont intrinsèquement
12 effectivement dans les indicateurs? Est-ce qu'on
13 pourrait les exclure? La réponse, c'est :
14 assurément oui, là, mais il faudrait rendre ça
15 simple, là. L'idée, c'est de toujours trouver la
16 meilleure façon de rendre ça simple et utile, là.

17 Q. **[215]** Donc, la Régie aimerait, pour le prochain
18 dossier tarifaire, si c'est possible de le faire,
19 de l'inclure dans la liste des indicateurs
20 présents.

21 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

22 R. Alors, on va l'évaluer, puis effectivement, comme
23 dans le cas de LAD, on a quand même capté des
24 efficiences de l'ordre de... une efficience, dis-
25 je, de l'ordre de treize millions (13 M) pour deux

1 mille quatorze (2014), vous le savez. Mais si on
2 peut développer quelque chose, on va l'analyser,
3 puis on vous reviendra au besoin.

4 Q. **[216]** Parfait, je vous remercie. Toujours sur le
5 sujet de l'efficience et la performance,
6 maintenant, c'est plutôt en fonction du volet
7 « Qualité de service ». Donc, toujours à la même
8 pièce à laquelle je vous ai référés, à la page 5,
9 vous présentez... Donc, à la page 5, il y a une
10 liste des indicateurs de qualité de service, puis
11 vous indiquez, à la page 13 et 14 de cette même
12 pièce, que

13 le taux de réalisation des demandes
14 d'alimentation dans les délais
15 convenus s'est nettement amélioré
16 grâce aux actions d'amélioration
17 entreprises. Pour les demandes de
18 raccordement, la performance du
19 Distributeur mesurée par le délai
20 moyen de raccordement, ça aurait
21 permis d'enregistrer une amélioration
22 et que celle-ci se poursuivrait en
23 deux mille treize (2013).

24 Dans la preuve de l'UMQ, l'UMQ affirme plutôt noter
25 une détérioration constante des services rendus par

1 Hydro-Québec Distribution :

2 Les délais de réponse du Distributeur
3 aux demandes des municipalités
4 seraient de plus en plus longs.

5 L'intervenante note que pour des demandes
6 similaires, les membres de l'UMQ constatent des
7 délais de réalisation généralement, pour ne pas
8 dire systématiquement plus longs que ceux des
9 autres entreprises des services publics avec
10 lesquelles elle transige.

11 Ce que nous, on aimerait savoir, c'est s'il
12 y aurait d'autres composantes du service dont la
13 qualité devrait être mesurée par les indicateurs
14 autres que celles actuellement en place.

15 M. RÉMI DUBOIS :

16 R. La référence - juste pour qu'on se situe - la
17 référence, c'est vraiment le tableau de la pièce
18 HQD-01, document 5. C'est parce que vous parlez de
19 la page 5, mais on n'y trouve pas de tableau, là.
20 Juste pour être sûr qu'on a le bon, là.

21 Q. [217] Non, non, c'est ça, je vous ai référé à la
22 page 12 et 13 de...

23 M. RÉMI DUBOIS :

24 Ah, 12 et 13, excusez.

25 Q. [218] À la page 12, c'est le tableau 3.

1 R. Ça va.

2 Q. **[219]** Et à la page 13, c'est une description des
3 différents indicateurs.

4 (13 h 21)

5 R. C'est sûr que c'est les plus... je dirais que c'est
6 les indicateurs les plus généralement suivis, là,
7 puis on s'en est tenu à certains indicateurs de
8 haut niveau. En matière de service à la clientèle,
9 au niveau de la téléphonie et autres, il y en a de
10 multitudes d'indicateurs qu'on suit même de façon
11 assez fine, là, par représentant à la limite. Donc
12 le temps de traitement des appels, des choses de
13 cette nature-là. Donc il s'agit de trouver
14 l'équilibre là-dedans quant au service qu'on veut
15 rendre, puis la meilleure façon de le mesurer.

16 Mais de là à en autoriser un très, très
17 grand nombre pour des fins de suivi, j'aimerais
18 bien qu'on se limite à certains indicateurs qui
19 sont les plus macros. Je pense qu'avec ce qu'on
20 vous propose dans...

21 Q. **[220]** Oui, ceux-là ils sont très macros. C'est
22 juste que sur le terrain, on a l'impression qu'on
23 ne capte pas nécessairement le pouls des clients
24 versus la stabilité de l'indicateur de performance
25 ou la qualité qu'on observe dans le dossier

1 tarifaire. Alors on se demandait s'il y aurait pas
2 lieu d'adapter ces indicateurs-là pour essayer que
3 ce soit un peu plus représentatif de ce que la
4 clientèle ressent comme service rendu.

5 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

6 R. Si je pourrais simplement vous souligner - et ça
7 c'est très représentatif - que le nombre de
8 plaintes entre deux mille douze (2012) et deux
9 mille treize (2013) a diminué de façon marquée. On
10 parle de seize point quatre pour cent (16,4 %) du
11 nombre de plaintes de moins en deux mille treize
12 (2013) par rapport à deux mille douze (2012) et ça,
13 je vous fais référence au même document, à la page
14 14.

15 Alors ça c'est un reflet important des
16 efforts qui sont déployés par l'entreprise quant au
17 niveau de la qualité du service. Souvent, si
18 quelqu'un se déclare insatisfait, il formulera une
19 plainte et là on voit qu'il y a une diminution
20 importante du nombre de plaintes. Alors c'est un
21 autre intrant qui nous permet de mentionner que
22 finalement la qualité ne se détériore pas.

23 Q. **[221]** Mais c'est que vous nous avez dit tout à
24 l'heure que selon le système que vous aviez de
25 plaintes, c'est pas... vous n'étiez pas

1 nécessairement capable de différencier entre un
2 client municipal et institutionnel, industriel,
3 résidentiel. Donc peut-être que certains clients se
4 noient dans la... dans la grande majorité de la
5 clientèle, peut-être résidentielle ou industrielle.
6 Et là peut-être que ce serait bien de... on se
7 demandait si c'était possible de créer des
8 indicateurs pour certaines catégories de clientèle.

9 M. RÉMI DUBOIS :

10 R. Il faudrait être plus précis sur vos attentes,
11 parce qu'on peut en créer de toutes parts, puis si
12 ça ne vous répond pas... Mais je ne pense que pas
13 ce soit... que ce soit un bon alignement. Comme je
14 vous disais, au-delà des indicateurs tels qu'ils
15 sont là, on a des rencontres, des tribunes avec...
16 Là on parle beaucoup des municipalités, là. Je ne
17 sais pas si c'est vraiment là que voulez qu'on
18 aille de façon précise. Mais on a des comités de
19 liaison avec eux, on a nos gens de relations avec
20 le milieu qui sont... qui font des rencontres
21 régulières avec l'ensemble des municipalités du
22 Québec, via l'UMQ bien sûr et FQM et compagnie.

23 Donc, de ça sort des bilans, il y a des
24 bilans des rencontres sur les attentes du milieu.
25 Ce que les gens souhaitent avoir par l'entreprise

1 et autres, qu'on peut tirer aussi. À mon avis ils
2 sont autant des indicateurs intéressants pour tâter
3 le pouls du champ que des indicateurs qui
4 pourraient être saucissonnés, si je peux prendre
5 l'expression, en petits morceaux, par catégories de
6 client.

7 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

8 R. Il ne faut pas oublier aussi qu'implanter un
9 nouveau système pour des clientèles-cibles peut
10 impliquer des coûts, puis il faut en faire le suivi
11 si on veut éclairer correctement la Régie. Alors on
12 ne pense pas que ce soit nécessaire - puis je le
13 dis avec beaucoup de respect - d'ajouter aux
14 sondages qui existent déjà, à la façon dont on fait
15 ces sondages-là, d'autant plus, comme mon collègue
16 Dubois le mentionnait, qu'il y a des tables
17 spécifiques qui sont mises sur pied, notamment avec
18 l'UMQ. Puis je pense également avec la FCEI, avec
19 qui on a des rencontres régulièrement.

20 Q. **[222]** Ces rencontres portent principalement sur le
21 volet satisfaction à la clientèle ou portent
22 également sur le volet qualité de services?

23 M. RÉMI DUBOIS :

24 R. De mémoire, ça jase de différents dossiers, autant
25 au niveau de conjoncture de ce qui peut se passer

1 dans les différents projets d'entreprise. Donc
2 c'est assez vaste comme champ d'activités, champ
3 de... de dossier traités.

4 Q. **[223]** Ça ne sera pas très long. O.K. Bon, je vous
5 remercie. Mes prochaines questions vont porter sur
6 les conventions collectives. Donc en réponse à la
7 question 3.1 de la demande de renseignements numéro
8 4 de la Régie, relative à l'entente de principe
9 concernant le renouvellement des conventions
10 collectives, le Distributeur a indiqué ce qui suit:

11 L'élimination du régime
12 d'intéressement des employés syndiqués
13 à partir de deux mille quatorze (2014)
14 n'est pas reflétée au présent dossier.
15 L'évaluation détaillée de l'ensemble
16 des impacts pour le Distributeur
17 découlant de l'entente de principe n'a
18 pas encore été complétée. De façon
19 préliminaire, le Distributeur estime
20 que la prise en compte de cette
21 entente pourrait avoir pour effet de
22 réduire de sept (7 M) à huit (8 M) les
23 revenus requis l'année-témoin deux
24 mille quatorze (2014). Par ailleurs,
25 le Distributeur tient à souligner

1 qu'il n'a pas revu l'ensemble des
2 composantes de ces revenus requis à la
3 lumière des informations les plus
4 récentes. À titre d'exemple, les
5 employés non régis par les conventions
6 collectives de travail bénéficieront
7 d'un ajustement économique de un point
8 soixante-quinze pour cent (1,75 %) de
9 leur salaire de base au premier (1^{er})
10 janvier deux mille quatorze (2014). Il
11 est important de rappeler qu'aucun
12 ajustement économique en lien avec les
13 salaires de base n'a été considéré
14 dans l'établissement de l'année-témoin
15 deux mille quatorze (2014).

16 Pour cette question, ce sera probablement sous la
17 forme d'un engagement et pour les questions futures
18 aussi. En fait, nous aimerions savoir : est-ce que
19 la réduction possible de sept (7 M) à huit millions
20 (8 M) des revenus requis de l'année-témoin deux
21 mille quatorze (2014) et la prise en compte de
22 l'élimination du régime d'intéressement des
23 employés syndicaux. Est-ce que le sept (7 M) à huit
24 millions (8 M) vise uniquement l'élimination du
25 régime d'intéressement?

1 Mme LYNE DESMARAIS :

2 R. Oui, effectivement, puisque nous n'avions mis
3 aucune indexation de salaire aux employés
4 syndiqués. Et c'est ce qui a été négocié. Donc de
5 ce côté-là, les données au dossier sont correctes.
6 Par contre, pour ce qui concerne les primes, les
7 bonis, nous avons mis... nous avons mis la
8 totalité, là, des bonis, tel que normalement les
9 employés les auraient eus. Et ça a été négocié
10 comme quoi il n'y avait aucun boni attribué aux
11 employés en deux mille quatorze (2014).

12 13 h 38

13 Q. **[224]** Parfait. Vous indiquez dans votre réponse que
14 vous n'aviez pas revu l'ensemble des composantes de
15 ces revenus requis à la lumière des informations
16 les plus récentes puis vous parlez de un point cinq
17 pour cent (1,5 %) des salaires de base pour les
18 employés non régis par les conventions collectives.
19 On se demandait si vous pouviez fournir un estimé
20 des impacts du renouvellement des conventions
21 collectives qui n'ont pas été tenus compte dans le
22 dossier tel que vous avez déposé.

23 R. En fait, on a estimé dans le sept et huit millions
24 (8 M), on a estimé ce qu'on connaît pour l'instant
25 des impacts des conventions collectives. Donc,

1 essentiellement, les bonis c'était connu. Il y
2 avait quelques ajustements au niveau des avantages
3 sociaux qu'on connaissait aussi, au niveau des
4 primes des repas, mais on n'a pas fait, on n'a pas
5 eu l'occasion de faire le tour dans le détail de
6 tout ce que les conventions collectives incluent.
7 Donc c'est pour ça qu'on vous dit, c'est un estimé
8 entre sept et huit millions (8 M). Évidemment, on
9 n'avait pas non plus inclus dans notre dossier deux
10 mille quatorze (2014), on avait mis aussi zéro pour
11 cent (0 %) pour tous les employés non régis.
12 Maintenant, on sait que ces employés-là auront une
13 indexation de un point soixante-quinze pour cent
14 (1,75 %), ça, ce n'est pas inclus dans notre
15 dossier. Et, bien, effectivement l'ensemble de
16 notre dossier est basé sur un quatre/huit, ça fait
17 que c'est sûr que toutes les autres rubriques n'ont
18 pas aussi été revues. On parlait vendredi, monsieur
19 Richard vous parlait des pannes majeures, entre
20 autres. On sait qu'on a un budget de huit millions
21 (8 M) pour les pannes majeures mais on sait que
22 depuis trois ans les pannes majeures sont au-delà
23 de vingt et quelques millions donc on assume
24 toujours la partie du huit millions (8 M) à seize
25 millions (16 M) automatiquement, je vous dirais,

1 depuis trois ans. Donc c'est pour ça qu'on disait,
2 bien oui, on peut vous donner un estimé sur les
3 conventions collectives mais, somme toute,
4 l'ensemble du dossier n'a pas été revu, il y a des
5 plus et des moins qui se sont sûrement passés
6 depuis le quatre/huit.

7 Q. **[225]** Donc, je peux comprendre. C'est qu'on
8 aimerait, et vous pourrez le faire en engagement,
9 si c'est possible de chiffrer les impacts que vous
10 connaissez à ce jour, des conventions collectives,
11 outre le sept à huit millions (8 M), ou le un point
12 cinq pour cent (1,5 %) pour les employés non régis
13 par les conventions collectives.

14 R. En fait, on a chiffré ce qu'on connaissait,
15 effectivement.

16 Q. **[226]** Donc c'est tout. C'est bon.

17 R. Oui.

18 Q. **[227]** Maintenant concernant les dépenses de
19 mauvaises créances, en réponse à la question 15.1
20 de la demande de renseignements numéro 2 de la
21 Régie, le Distributeur présente certains tableaux.
22 Donc c'est la pièce B-0088 ou HQD-15, Doc. 1. Est-
23 ce que ça va? Donc il est indiqué à la page 31

24 Les tableaux R-15.1-A, R-15.1-B et R-
25 15.1-C qui présentent respectivement

1 pour les années 2007 à 2013
2 l'évolution par groupes d'âge des
3 comptes à recevoir pour la clientèle
4 totale, la clientèle résidentielle
5 ainsi que la clientèle commerciale et
6 affaires.

7 Vous indiquez par la suite que

8 Les comptes à recevoir n'évoluent pas
9 de façon linéaire, mais selon la
10 saisonnalité. Pour cette raison, les
11 données au 30 avril 2013 ne sont pas
12 comparables à celles de l'année
13 historique 2012 qui fait référence aux
14 données au 31 décembre. Une analyse
15 d'écarts pourra être effectuée au 31
16 décembre 2013 lorsque les données
17 seront disponibles.

18 Donc nous constatons au tableau 15.1-A, il y a une
19 détérioration de l'âge des comptes à recevoir
20 totaux de zéro à trente (30) jours et de trente et
21 un (31) à cent vingt (120) jours au trente (30)
22 avril deux mille treize (2013) par rapport à
23 l'année historique deux mille douze (2012). On
24 comprend que ces chiffres sont difficilement
25 comparables à cause de la saisonnalité. Bien

1 « qu'une analyse d'écart pourra être effectuée au
2 31 décembre 2013 lorsque les données seront
3 disponibles. », est-ce possible de fournir les
4 données au trente (30) avril deux mille douze
5 (2012) et au trente (30) novembre deux mille treize
6 (2013) selon le même niveau de détail que l'on
7 retrouve au tableau que je vous ai énuméré?

8 R. Oui, tout à fait, ça serait possible de vous les
9 obtenir.

10 Q. **[228]** Donc ça serait un engagement?

11 R. Oui, on peut le prendre.

12 Q. **[229]** Et avant de noter l'engagement, on aurait un
13 numéro b), est-ce que c'est aussi possible
14 d'inclure les écarts, d'expliquer les écarts
15 importants qui sont retrouvés entre l'année
16 historique deux mille douze (2012) et deux mille
17 treize (2013)?

18 R. Avec le trente (30) novembre deux mille treize
19 (2013)?

20 Q. **[230]** Avec le trente (30) avril également.

21 R. Avec le trente (30) avril?

22 Q. **[231]** Oui.

23 R. Donc du trente et un (31) décembre deux mille douze
24 (2012) au trente (30) avril deux mille treize
25 (2013), c'est ce que je comprends?

1 Q. [232] Bien, c'est de comparer décembre avec
2 décembre de deux années et avril avec avril.

3 R. O.K. C'est bien.

4 Q. [233] Donc pour avoir des comparables. Donc ça
5 serait l'engagement numéro...

6 LA GREFFIÈRE :

7 6.

8 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

9 Numéro 6. Fournir les données au trente (30) avril
10 deux mille douze (2012) et au trente (30) novembre
11 deux mille treize (2013) selon le même niveau de
12 détail que les tableaux R-15.1-A, R-15.1-B et R-
13 15.1-C. Veuillez également expliquer les écarts
14 importants par rapport à l'année historique deux
15 mille douze (2012).

16

17 E-6 (HQD) Fournir les données au trente (30)
18 avril deux mille douze (2012) et au
19 trente (30) novembre deux mille treize
20 (2013) selon le même niveau de détail
21 que les tableaux R-15.1-A, R-15.1-B et
22 R-15.1-C. Veuillez également expliquer
23 les écarts importants par rapport à
24 l'année historique deux mille douze
25 (2012) (demandé par la Régie)

1

2 (13 h 45)

3 Q. **[234]** Ma prochaine question sera concernant les
4 coûts du Bureau de l'efficacité et de l'innovation
5 énergétique. Je vous réfère à la pièce B-0117 ou
6 HQD-15, Document 1.1. C'est les réponses à la
7 demande de renseignements numéro 3 de la Régie.

8 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. De la demande de renseignements numéro 2, je
10 présume.

11 Q. **[235]** Numéro 3.

12 R. Numéro 3.

13 Q. **[236]** Oui. Je vous amène à la page 7 ou à la
14 question 3.2. La Régie vous demandait :

15 Veuillez indiquer quelle serait la
16 position du Distributeur sur la
17 possibilité de constater dans les
18 revenus requis de l'année témoin deux
19 mille quatorze (2014) l'information
20 disponible la plus récente, soit celle
21 disponible au moment de la mise à jour
22 du taux de rendement de janvier deux
23 mille quatorze (2014).

24 À cette question, vous répondiez :

25 Le Distributeur ne voit pas

1 d'inconvénient à constater dans les
2 revenus requis de l'année témoin deux
3 mille quatorze (2014) l'information
4 disponible découlant du dernier
5 décret.

6 Nous notons que le dernier décret du gouvernement
7 du Québec à ce jour est le décret numéro 846-2012,
8 lequel est utilisé pour l'établissement des coûts
9 du BEIÉ. Considérant que dans votre réponse vous ne
10 voyez pas d'inconvénient de « constater dans les
11 revenus requis de l'année témoin deux mille
12 quatorze (2014) l'information disponible découlant
13 du dernier décret », nous vous demanderions de
14 prendre l'engagement de déposer le décret le plus
15 récent, advenant le cas où un décret du
16 gouvernement du Québec serait adopté d'ici la mise
17 à jour prévue en janvier deux mille quatorze
18 (2014).

19 R. On le fera avec plaisir.

20 Q. **[237]** Engagement numéro 7.

21 R. Le cas échéant.

22 Q. **[238]** Oui, s'il y a, oui.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 J'ai bien compris que c'est l'engagement de
25 prendre... de déposer le décret, s'il y a un décret

1 qui est édicté.

2 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

3 Oui.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Oui, sans problème.

6 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

7 C'est pas trop compliqué.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Ça va être l'engagement 7, mais sous réserve de la
10 prise d'un décret.

11

12 E-7 (HQD) : Déposer le décret le plus récent,
13 advenant le cas où un décret du
14 gouvernement du Québec serait adopté
15 d'ici la mise à jour prévue en janvier
16 2014 (demandé par la Régie)

17

18 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

19 Q. **[239]** Pour la prochaine question concernant le coût
20 de la dette et le coût du capital prospectif, je
21 vais vous déposer les documents qui font référence
22 au dossier R-3842-2013. Puis au dossier tarifaire
23 de l'année dernière, pour que ce soit plus facile
24 tout le monde de s'y retrouver. Madame la
25 greffière, est-ce que je pourrais avoir une cote

1 pour la Régie? Ce serait un extrait de la pièce
2 HQTD-1, Document 1, du dossier R-3842-2013.

3

4 A-0052 : Extrait de Rendement des capitaux
5 propres et mécanismes de traitement
6 des écarts de rendement, HQTD-1,
7 Document 1, du dossier R-3842-2013

8

9 Et pour l'autre document, 53. Ce serait la cote A-
10 0053, c'est un extrait des réponses à la demande de
11 renseignements numéro 3 de la Régie. Le HQD-13,
12 Document 1.2 du dossier R-3814-2012.

13

14 A-0053 : Extrait des Réponses d'Hydro-Québec
15 Distribution à la demande de
16 renseignements numéro 3 de la Régie,
17 HQD-13, Document 1.2 du dossier R-
18 3814-2012

19

20 Je vais vous référer à l'extrait du dossier
21 R-3842. Il s'agit de propositions du Distributeur
22 et du Transporteur dans le dossier R-3842,
23 concernant une mise à jour des composantes du coût
24 moyen de la dette en reflétant les impacts des
25 variations de taux et de volume sur le numérateur

1 et le dénominateur.

2 Là vous indiquez par la suite :

3 Comme Hydro-Québec réalise son
4 financement et gère sa dette de façon
5 intégrée, ce qui procure un coût moyen
6 de la dette identique pour les deux
7 divisions réglementées, le
8 Transporteur et le Distributeur
9 proposent que leurs mises à jour du
10 coût de la dette soient établies au
11 même moment, soit en décembre.

12 Maintenant, concernant la section « Coût du capital
13 prospectif », qui est à la page 27, vous indiquez :

14 Dans le même ordre d'idées, afin de
15 répondre à la demande de la Régie au
16 Distributeur de déposer une preuve sur
17 la mise à jour du coût du capital
18 prospectif lors de l'examen de la
19 méthode permettant l'établissement
20 d'un rendement raisonnable, le
21 Transporteur et le Distributeur
22 proposent ce qui suit : étant
23 satisfaits de la méthodologie actuelle
24 de détermination du coût en capital
25 prospectif, ils proposent simplement à

1 la Régie de mettre à jour en décembre
2 les taux de financement à court et
3 long terme pour le calcul du taux
4 prospectif de la dette. Selon eux,
5 cette proposition répond adéquatement
6 à la demande de la Régie.

7 La question est la suivante : advenant le cas où la
8 Régie acceptait la proposition de mettre à jour en
9 décembre le coût de la dette et le coût du capital
10 prospectif, tel que formulé dans le dossier R-3842-
11 2013 et que, bien entendu, la Régie rendait la
12 décision dans le dossier 3842 avant celle dans le
13 présent dossier, est-ce possible de déposer la mise
14 à jour en utilisant différents tableaux? Je les ai
15 listés pour faciliter peut-être l'engagement.

16 (13 h 52)

17 Donc, ce serait la pièce, ceux qui sont déjà au
18 dossier actuel, la pièce HQD-3, Document 3.1.

19 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

20 R. Est-ce que vous faites référence aux trois tableaux
21 qui sont présentés à cette pièce?

22 Q. **[240]** En fait, il y a une pièce au document 3.1 et
23 deux tableaux au document 3.2.

24 R. En fait, il y a trois tableaux au document 3.1.

25 Q. **[241]** En fait, ce serait seulement le tableau 1

1 dans ce cas-là pour la pièce du document 3.1. Je
2 peux vous donner la liste par écrit. Ce serait plus
3 facile pour tout le monde de suivre.

4 R. On peut peut-être analyser la liste puis sous
5 réserve des vérifications qu'on aura à faire auprès
6 du groupe Finances, je ne vois pas d'objection à
7 prime abord, mais je ne veux pas m'engager à ce
8 stade-ci. Mais avec la liste des tableaux auxquels
9 vous faites référence, on pourra vous revenir
10 rapidement, peut-être par la voie d'un engagement,
11 pour vous dire s'il est possible de le faire dans
12 les délais impartis.

13 Q. **[242]** Parfait.

14 R. Je ne vois pas de problème à ce stade-ci, mais
15 j'é mets la réserve que je viens de mentionner, sous
16 réserve de vérification avec le groupe Finances.

17 Q. **[243]** Il n'y a pas de problème. Donc, ce serait
18 l'engagement numéro 8.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Je vais vous demander de le formuler parce que...
21 Je comprends bien qu'on demande la mise à jour de
22 l'information qui, habituellement, est mise à jour
23 en janvier? On veut une mise à jour en décembre.

24 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

25 En fait, on m'indique que, actuellement, c'est le

1 taux de rendement qui est mis à jour et non le coût
2 de la dette et le coût du capital prospectif. Donc,
3 puisqu'une proposition a été faite dans le dossier
4 R-3842, on aimerait que ce soit reflété dans le
5 dossier R-3854.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 O.K.

8 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

9 Advenant le cas où la Régie acceptait, bien
10 entendu, la proposition.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 O.K. On est toujours dans l'hypothèse où il y
13 aurait une décision qui permettrait la mise à jour
14 dont vous voulez l'information?

15 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

16 Oui.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 O.K.

19 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

20 Ce serait en fait l'engagement sous forme écrite,
21 en fait c'est pour faciliter la vie de tout le
22 monde, incluant le sténographe.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Donc, si je comprends bien, on est à l'engagement
25 7.

1 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

2 Non, 8.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Eh que ça va vite! Et vous me corrigerez, Maître
5 Barriault. Est-ce que c'est une mise à jour selon
6 les informations de décembre?

7 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

8 Oui. Pour le point 1.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 La mise à jour en décembre lorsque disponible, les
11 tableaux suivants du dossier R-3814-2012.

12 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

13 Oui. En fait, si vous voyez sur la feuille,
14 suivant, il est marqué « ainsi que la mise à jour
15 de la pièce suivante ».

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Oui, je n'étais pas rendu là encore. Pour monsieur
18 le sténographe, on parle de HQD-3, Doc. 3.1, page
19 3, tableau 1 : coût moyen de la dette intégrée; on
20 parle de HQD-3, Doc. 3.2, page 11, tableau A1 et 2
21 de l'annexe 1 : coût du capital prospectif; on
22 parle également de HQD-3, Document 3.2, page 17,
23 tableau A5-1 de l'annexe 5 : prévisions des
24 variables économiques; et on parle également de
25 HQD-1, Document 4.1, page 13, tableau 3 : taux de

1 rendement de la base de tarification.

2 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

3 En fait, pour peut-être préciser l'ensemble de ces
4 tableaux se retrouve au dossier R-3854-2013.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Oui, ça avait... 3854-2013.

7 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

8 Ensuite, dans le cadre du dossier R-3814-2012, vous
9 aviez déposé... c'était un tableau illustrant les
10 composantes, le calcul des composantes du
11 numérateur du coût de la dette en utilisant le taux
12 de marché et les données du Consensus Forecasts. Le
13 deuxième élément qu'on vous demanderait dans
14 l'engagement, c'est de déposer un tableau similaire
15 à celui-ci mais...

16 Me ÉRIC FRASER :

17 « Similaire à celui-ci » étant?

18 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

19 Celui déposé à la pièce A-0053.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Si vous référez à une pièce A, c'est une pièce que
22 la Régie a déposée.

23 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

24 Que je viens de déposer.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 O.K. C'est bon. Je ne sais pas si vous pourriez
3 consigner ça par écrit. Moi, je suis complètement
4 perdu. Puis il y a un paquet de mises à jour. Ça
5 serait peut-être plus simple. Je vous pose la
6 question. Parce que là... Si on pouvait consigner,
7 parce que c'est une demande de mise à jour qui
8 m'apparaît assez substantielle, pour éviter qu'il y
9 ait des allers-retours, si vous pouviez consigner
10 la demande de mise à jour par écrit avec les
11 précisions pour les pièces, je crois que ce serait
12 peut-être plus rapide. Est-ce que c'est possible?

13 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

14 C'est ce que j'ai fait.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 O.K. Donc, je comprends que le document qui
17 s'appelle « Coût de la dette et Coût du capital
18 prospectif », O.K., ça, c'est un document qui a été
19 coté sous? Il n'est pas coté. Je comprends que, ça,
20 c'est la demande. C'est la demande. Ça constitue
21 l'engagement. Donc, on voit les mises à jour qui
22 sont... Est-ce qu'il y en a un autre qui s'ajoute à
23 cette demande de mise à jour?

24 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

25 Non, l'ensemble des demandes sont sur cette

1 feuille.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 O.K. C'est parfait. Bien, à ce moment-là ce sera la
4 cote, ce sera la pièce A-7 qui détaille l'ensemble
5 des mises à jour.

6 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

7 En fait, ce serait l'engagement 8. Plutôt A-054,
8 j'imagine, si on la cote... On peut l'intituler
9 « détail de l'engagement numéro 8 ».

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Et on relira les notes sténographiques aussi.

12 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

13 En fait, je vais apporter une précision pour, quand
14 on fait une référence au dossier R-3814, pièce
15 B-0129, le tableau des composantes du numérateur du
16 coût de la dette, ce qu'on aimerait obtenir, c'est
17 un tableau illustrant le calcul des composantes du
18 numérateur du coût de la dette pour deux mille
19 quatorze (2014) en utilisant uniquement le
20 Consensus Forecasts de mai et de décembre deux
21 mille treize (2013).

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Là, lui, il n'est pas inscrit sur l'engagement.

24 Vous avez juste... Là, vous avez émis une précision
25 sur quel... juste pour être sûr, là, sur quel

1 tableau identifié sur l'engagement.

2 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

3 Le cinquième « bullet ».

4 Me ÉRIC FRASER :

5 O.K. Et la précision est la suivante? Allez-y!

6 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

7 Le calcul des composantes du numérateur du coût de
8 la dette pour deux mille quatorze (2014) en
9 utilisant les données du Consensus Forecasts de mai
10 et de décembre deux mille treize (2013).

11 Me ÉRIC FRASER :

12 O.K. Je vous remercie. Ma compréhension, c'est
13 qu'on était toujours sur le même engagement portant
14 sur la pièce A-0054 et qu'on vient d'y apporter une
15 précision quant à la mise à jour qui apparaît au
16 cinquième, à la cinquième puce.

17 Me HÉLÈNE BARRIAULT :

18 Maintenant, une dernière question de l'engagement
19 numéro 8, il y est indiqué également sur la
20 feuille, on vous demanderait d'indiquer l'impact
21 sur les revenus requis de l'année témoin deux mille
22 quatorze (2014), notamment sur le rendement de la
23 base de tarification et sur la charge locale, donc
24 dans l'éventualité où cette mise à jour était
25 acceptée.

1 A-0054 : Détail de l'engagement numéro 8 de
2 HQD. Coût de la dette et Coût du
3 capital prospectif
4

5 E-8 (HQD) : Voir pièce A-0054 (demandé par la
6 Régie)
7

8 J'ai terminé pour mes questions. Je vous remercie.
9 (14 h 01)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci, Maître Barriault. Je vais avoir peut-être
12 juste deux, trois questions, mais beaucoup plus
13 simples. Juste une question de clarification en ce
14 qui a trait aux frais liés à l'alimentation
15 électrique, est-ce qu'on doit comprendre que le
16 Distributeur serait disposé éventuellement à revoir
17 le calcul de ces frais-là peut-être dans la cause
18 tarifaire deux mille seize-deux mille dix-sept
19 (2016-2017)?

20 M. RÉMI DUBOIS :

21 R. Bien, écoutez, ce qu'on se disait, c'est, une fois
22 stabilisé, une fois qu'on a un peu plus mis à jour
23 l'ensemble de nos processus, puis qu'on est à même
24 d'avoir des paramètres qui sont un peu plus
25 stables. Donc, c'est pour ça je vous disais « Deux

1 mille seize (2016) et suivantes », là, dans ces
2 eaux-là.

3 À ce stade-ci, possiblement qu'on peut dire
4 que oui, mais j'aimerais qu'on se garde une petite
5 gêne, là...

6 Q. [244] Sous réserve.

7 R. ... parce que c'est quand même quelque chose qui
8 est assez costaud, vous le voyez, là.

9 Q. [245] Hum, hum.

10 R. Et c'est vrai pour l'ensemble de nos paramètres
11 avec lesquels on travaille, là. Donc, ce n'est pas
12 juste lié à l'alimentation électrique, ça va être
13 vrai pour notre planif au sens large. Mais a
14 priori, je dirais oui.

15 Q. [246] A priori, c'est possible, O.K. Vous nous avez
16 précisé tantôt qu'en ce qui a trait aux indicateurs
17 de qualité de service que l'on retrouve, là, dans
18 la pièce, je crois, HQD-1, Document 5, il n'était
19 pas opportun peut-être d'ajouter d'autres
20 indicateurs ou d'être plus spécifique par rapport à
21 certains d'entre eux. Et vous avez précisé par
22 ailleurs, en ce qui a trait notamment aux
23 municipalités, que vous avez d'autres outils vous
24 permettant d'identifier la nature des attentes et
25 des diverses problématiques qui pourraient être

1 identifiées par cette clientèle-là.

2 Dans le mémoire de l'UMQ, ils ont quand
3 même identifié un certain nombre de préoccupations.
4 Ils ont la perception que la qualité de service
5 s'est dégradée depuis quelque temps, mais ils n'ont
6 pas nécessairement toutes les données en appui à
7 cette affirmation-là.

8 Mais ma question, c'est : « Est-ce que les
9 autres moyens dont vous avez fait mention, c'est-à-
10 dire le comité de collaboration, d'échanges avec
11 l'UMQ ou d'autres regroupements des municipalités,
12 vous ont permis de détecter les difficultés qui ont
13 été mentionnées par l'UMQ dans son mémoire ou si ça
14 a été une surprise pour vous d'apprendre qu'il y
15 avait ces préoccupations-là?

16 R. Bien, disons que pour être encore plus précis,
17 rappelons-nous, l'an dernier, l'UMQ avait également
18 proposé certaines questions au Distributeur, qu'ils
19 avaient retirées par la suite dans la mesure où on
20 n'avait pas nécessairement, le Distributeur, amené
21 le sujet au dossier de façon précise. Et on a
22 convenu avec eux de s'asseoir ensemble pour
23 discuter des enjeux qui étaient soulevés, ce que
24 nous avons fait, évidemment.

25 Donc, au cours des derniers mois, on a

1 tourné autour de cinq, six items, là, de leurs
2 préoccupations. Et oui, on entend un peu ce que
3 vous dites, au même titre qu'on entend le scénario
4 de référence, des choses de cette nature-là,
5 l'enfouissement du réseau. Ce sont des
6 préoccupations qui sont constantes. Est-ce qu'elles
7 sont pires qu'avant? Je ne détecte pas
8 nécessairement ça, mais c'est sûr que ce sont des
9 choses avec lesquelles... auxquelles elles sont
10 sensibles, les municipalités. Puis on est tout à
11 fait disponible et disposé à travailler avec eux
12 pour trouver des solutions dans ce sens-là. Donc,
13 ça se fait via ces comités-là et via évidemment nos
14 rencontres avec les gens de relations avec le
15 milieu.

16 Q. [247] Une dernière question, et je ne sais pas si
17 c'est vous qui allez être en mesure de répondre,
18 mais c'est tout simple. L'année dernière, vous avez
19 précisé que le Distributeur était disposé à tenir
20 une séance d'information avant le début des
21 audiences sur les modifications méthodologiques
22 apportées à son modèle de normalisation de la
23 température.

24 Est-ce que c'est quelque chose avec lequel
25 vous êtes toujours à l'aise, c'est-à-dire pour

1 l'année prochaine, par exemple, de tenir une telle
2 séance afin de donner toutes les informations à
3 l'égard des changements qui ont été apportés et des
4 changements peut-être que vous comptez apporter
5 dans le futur quant à la normale climatique?

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 R. Est-ce qu'on pourrait... À prime abord, je n'y vois
8 pas d'objection, mais j'aimerais réserver la
9 question au panel 3 parce que monsieur Côté y
10 siège, et puis il pourra peut-être être en mesure
11 de qualifier davantage les efforts que ça peut
12 prendre. À prime abord, non, mais est-ce qu'on peut
13 adresser la question au panel 3?

14 Q. **[248]** Aucun problème.

15 R. Merci.

16 Q. **[249]** Alors, cela termine les questions de la
17 formation. Maître Fraser, est-ce que vous avez un
18 réinterrogatoire?

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Non, ça va, je vous remercie, Madame la présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors donc, cela termine la présentation du panel
23 numéro 2. Je crois que monsieur Dubois, je ne dois
24 pas vous libérer tout de suite, puisque vous
25 revenez au panel numéro 4. Et Maître Hébert, je me

1 suis trompée. Vendredi dernier, je vous ai... j'ai
2 mentionné que j'allais vous libérer seulement dans
3 deux semaines, mais ce n'est quand même pas dans
4 deux semaines, là, ça va être un peu plus tôt que
5 ça...

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... à la fin du panel numéro 4. Et Madame
10 Desmarais, Monsieur Côté, Dubé - excusez - vous
11 êtes libérés. Merci pour votre témoignage.

12 M. LUC DUBÉ :

13 Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, nous allons prendre une pause de quinze (15)
16 minutes. Est-ce que c'est suffisant pour que le
17 panel numéro 3 s'installe? Alors, de retour à deux
18 heures vingt-cinq (2 h 25).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 (14 h 25)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître Fraser.

25

1 **PREUVE HQD - PRÉVISION DES VENTES,**
2 **APPROVISIONNEMENTS ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (panel**
3 **3)**

4
5 Me ÉRIC FRASER :

6 Merci, Madame la Présidente. Nous en sommes au
7 panel 3. Je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure,
8 mais, évidemment la réponse à la DDR numéro 6 de la
9 Régie a été déposée ce matin via électronique et
10 copies papier ont été distribuées. Nous en sommes
11 au panel 3, prévision des ventes,
12 approvisionnement et efficacité énergétique. Vous
13 pourrez constater que se joignent à nous
14 présentement, complètement à ma droite monsieur
15 Stéphane Dufresne, qui est chef Planification et
16 fiabilité à la Direction approvisionnement en
17 électricité; à ses côtés nous avons monsieur Hani
18 Zayat, directeur Approvisionnement en électricité;
19 et monsieur Marcel Côté, chef Tarification,
20 prévision et caractérisation sous la Vice-
21 présidence clientèle; et évidemment monsieur Hébert
22 toujours présent avec nous, pas pour deux semaines,
23 mais encore pour quelques jours. Madame la
24 Greffière, on peut procéder à l'assermentation des
25 témoins s'il vous plaît.

1 L'an deux mille treize (2013), ce neuvième (9e)
2 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

3

4 **STÉPHANE DUFRESNE**, chef Planification et fiabilité,
5 ayant une place d'affaires au 75, boulevard René-
6 Lévesque Ouest, Montréal (Québec);

7

8 **HANI ZAYAT**, directeur Approvisionnement en
9 électricité Hydro-Québec Distribution, ayant une
10 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque
11 Ouest, 22e étage, Montréal (Québec);

12

13 **MARCEL CÔTÉ**, chef Tarification, prévision et
14 caractérisation, ayant une place d'affaires au
15 Complexe Desjardins, Montréal (Québec);

16

17 **FRANÇOIS G. HÉBERT** (sous la même affirmation
18 solennelle);

19

20 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, déposent et disent :

22

23 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

24 Je vous remercie, Madame la Greffière.

25 Q. [250] On va procéder à l'adoption de la preuve. Je

1 vais commencer avec vous, Monsieur Zayat. Donc, je
2 vous réfère aux preuves évidemment qui portent plus
3 spécifiquement sur les approvisionnements en
4 électricité et aussi l'efficacité énergétique.
5 HQD-1, Document 4.2, le complément de preuve;
6 HQD-3, Document 4; HQD-5, Document 1; et HQD-9.
7 Bien entendu, je vous réfère aussi aux réponses du
8 Distributeur qu'on retrouve sous la famille des
9 pièces HQD-15. Je comprends que vous avez participé
10 à la préparation de ces documents?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Oui.

13 Q. **[251]** Et que vous adoptez le tout pour valoir à
14 titre de témoignage écrit en la présente instance?

15 R. Absolument.

16 Q. **[252]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Monsieur
17 Dufresne, même question et mêmes pièces. Donc, je
18 comprends que vous avez également participé à la
19 préparation de ces documents?

20 M. STÉPHANE DUFRESNE :

21 R. Oui.

22 Q. **[253]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
23 votre témoignage écrit en l'instance?

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[254]** Je vous remercie. Monsieur Côté, on est un

1 petit peu plus restreint ici. C'est sous vos
2 responsabilités en matière de prévision. Donc, je
3 vous réfère à la pièce HQD-3, Document 2. Je
4 comprends que vous avez participé à la préparation
5 de ce document et aux réponses qui ont été données
6 sur celui-ci?

7 M. MARCEL CÔTÉ :

8 R. Oui.

9 Q. **[255]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme
10 votre témoignage écrit en l'instance?

11 R. Oui.

12 Q. **[256]** Je vous remercie, Monsieur Côté. Alors,
13 Madame la Présidente, il n'y aura pas de
14 présentation, pas de questions en interrogatoire en
15 chef pour le panel. Ils sont disponibles
16 immédiatement pour être contre-interrogés. Je vous
17 remercie.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Fraser. Alors, nous allons donc
20 débiter le contre-interrogatoire du panel numéro 3,
21 Maître Lussier de l'ACEF, pour l'ACEF de
22 l'Outaouais.

23 (14 h 29)

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

25 Bonjour Madame la Présidente, Mesdames les

1 régisseurs, bonjour. Stéphanie Lussier pour l'ACEF
2 de l'Outaouais. Nous n'avions pas prévu de temps
3 pour le panel 3 si ce n'est que cinq minutes que
4 nous nous étions réservés au cas où et donc,
5 bonjour aux membres du panel.

6 Q. [257] J'ai une question que j'ai posée au panel 2,
7 on m'a référé au panel 3. Ma question porte sur le
8 modèle à la base du nivellement de température.
9 Dans la preuve, Hydro-Québec mentionne que

10 Bien qu'il demeure possible que les
11 aléas soient de fortes amplitudes au
12 cours des années à venir, la
13 température normale est mieux cernée à
14 chacune des années. Le Distributeur
15 s'attend ainsi à ce que les écarts qui
16 s'accumulent dans le compte de
17 nivellement soient de moindre
18 importance.

19 Et je viens vous lire un extrait de la pièce B-
20 0039, HQD-8, Document 7, à la page 9. Compte tenu
21 de cet énoncé, est-ce que le Distributeur est
22 d'avis que si les soldes continuent à augmenter
23 quand même il y aura lieu à un certain moment de
24 questionner ou de revoir la robustesse du modèle à
25 la base du nivellement de température?

1 M. MARCEL CÔTÉ :

2 R. Alors la réponse est au contraire, c'est que le
3 nouveau modèle nous permet d'avoir une meilleure
4 lecture de l'aléa climatique comme tel. Ce qui fait
5 en sorte que ce qu'on met dans le compte de
6 nivellement est de moindre importance nonobstant au
7 fait qu'il pourrait y avoir plus de fluctuations.

8 L'exemple c'est l'année passée, on a mis
9 huit cent quatre-vingts (880) gigawatts-heure de
10 moins dans ce compte de nivellement-là parce qu'on
11 avait une meilleure lecture du réchauffement qu'on
12 observe au cours des dernières années qui fait en
13 sorte que le compte de nivellement va être de
14 meilleure qualité. Ce qui est important, c'est de
15 s'assurer que la normale qu'on établit, cette
16 normale-là soit vraiment centrée, qui fait en sorte
17 que les écarts soit à la hausse, soit à la baisse,
18 soient au minimum dans ce compte-là. Donc être en
19 mesure de mieux faire cette lecture-là comme telle.

20 Donc dans ce contexte-là, effectivement,
21 toute chose étant égale par ailleurs, le nouveau
22 modèle fait une meilleure lecture de ce que c'est
23 l'aléa climatique comme tel.

24 Si au cours des prochaines années, parce
25 que tout le monde a entendu parler, le fait que le

1 réchauffement de la température va amener des
2 fluctuations plus grandes de l'aléa climatique
3 comme tel, donc c'est normal que ce compte-là
4 pourrait, si c'est le cas, parce qu'on ne l'a pas
5 observé encore, il faut voir avec le temps, ça
6 pourrait que ce compte-là soit avec de plus grandes
7 amplitudes, mais plus grandes amplitudes en
8 augmentation et en diminution comme telles, dans la
9 mesure où on est bien centrés, on va s'organiser
10 pour avoir un compte qui est plus équilibré comme
11 tel. C'est ça qui est important avec ça. Ça fait
12 que même s'il y a des aléas plus importants, c'est,
13 au contraire, c'est de continuer.

14 Puis le nouveau modèle de prévision qui est
15 intégré, comme j'ai mentionné l'année passée,
16 intégré à même la prévision comme telle, permet de
17 mieux saisir ça et au fur et à mesure, chaque année
18 qu'on rajoute, on inclut cette information-là dans
19 le système pour être sûrs que si il y a
20 accélération ou décélération du réchauffement, ça
21 va être intégré comme tel.

22 Si je reviens sur la question de c'est
23 plutôt au niveau de l'amortissement comme tel du
24 compte parce que qu'est-ce que ça fait le compte de
25 nivellement, essentiellement, c'est une question de

1 niveler des hausses tarifaires. Donc si il y a eu
2 une année très froide ou très chaude, ça évite de
3 faire cet exercice-là. Donc juste sur la base du
4 concept de coûts intergénérationnels comme tels, si
5 j'avais juste ce concept-là, il faudrait que je
6 l'amortisse dans une seule année, l'année suivante,
7 pour être sûr que c'est les bonnes personnes qui
8 ont à assumer ce coût-là comme tel. Hydro-Québec a
9 donné une période de cinq ans, ce qui nous permet
10 justement de lisser, si vous voulez, ces hausses
11 tarifaires-là. Ça fait que c'est pour cette raison-
12 là que je pense que la période d'amortissement cinq
13 ans c'est une bonne période et la question de
14 précision de ce modèle-là fait en sorte qu'on a une
15 meilleure lecture de ce niveau-là.

16 Q. **[258]** Je vous remercie pour ces précisions. Merci
17 Madame la Présidente.

18 (14 h 34)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci, Maître Lussier. Alors Maître Pelletier de
21 l'AQCIE/CIFQ).

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

23 Q. **[259]** Bonjour, Pierre Pelletier, pour l'AQCIE/CIFQ.
24 Juste une précision dont j'aurais besoin. Ce ne
25 sera pas long. C'est peut-être une question que je

1 qualifierais de hiérarchisation dans vos... dans
2 vos transactions.

3 Une des questions qui se posent chez mes
4 clients c'est de savoir ce que vous faites dans
5 l'hypothèse où vous n'êtes pas en... vous n'êtes
6 pas en manque d'approvisionnement. Je comprends que
7 lorsque vos approvisionnements sont suffisants, il
8 peut arriver que vous alliez sur les marchés
9 étrangers pour faire des achats de court terme ou
10 des achats de long terme, peu importe.

11 Mais dans l'hypothèse où vous n'êtes pas,
12 effectivement, dans une période où vous êtes en
13 manque d'approvisionnement, mais où vous constatez
14 qu'il y a, sur les marchés étrangers, par exemple
15 en Ontario, de l'électricité qu'on peut acheter à
16 des coûts moindres - frais de transport considérés
17 - à des coûts moindres que ce qu'on peut obtenir au
18 Québec en achetant de l'électricité patrimoniale,
19 qu'est-ce que vous faites?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Peut-être revenir à la base. L'électricité
22 patrimoniale est là pour servir les besoins du
23 Québec d'abord... d'abord et avant tout. Et c'est
24 le principal, le principal moyen pour
25 approvisionner notre clientèle québécoise. On ne va

1 sur les marchés que lorsque cette électricité-là,
2 cette quantité qui a été mise de côté pour nos
3 besoins n'est pas suffisante pour pouvoir
4 approvisionner les marchés québécois. Donc
5 notamment dans les périodes... dans les périodes
6 d'hiver - on peut parler de l'hiver aujourd'hui,
7 cet hiver, l'hiver dernier - donc les besoins ne
8 sont... l'électricité patrimoniale n'est pas
9 suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins. Et
10 à ce moment-là, on va sur les marchés pour aller
11 chercher la partie... la partie qui manque.

12 Q. **[260]** Oui, je comprends. Mais ma question, plus
13 précisément était : dans l'hypothèse où
14 effectivement vous avez une opportunité d'acheter à
15 meilleur prix, à meilleur prix, de l'électricité
16 sur les marchés... à meilleur prix que le
17 patrimonial, vous me dites : bien on va revenir à
18 la base, l'électricité patrimoniale est là pour,
19 etc. Mais est-ce que vous ne considérez pas que
20 vous avez l'option à ce moment-là? De soit prendre
21 moins de patrimoniale à tel prix, parce que vous
22 avez l'opportunité d'en acquérir à moindre prix. Ce
23 qui, de prime abord paraîtrait profitable à vos
24 consommateurs.

25 R. Quand je voulais dire revenir à la base, notre

1 mission de base est d'assurer la sécurité des
2 approvisionnements pour la clientèle québécoise. Et
3 donc on ne fait pas de transactions d'arbitrage. Le
4 type de transaction auquel vous faites référence,
5 ce serait une sorte de transaction d'arbitrage qui
6 viendrait profiter du fait que certains marchés ont
7 des prix plus bas et certains autres qui sont
8 partis... certains autres marché ont des prix plus
9 élevés.

10 On considère que c'est pas notre rôle de
11 faire cet arbitrage-là, que ce soit entre le marché
12 de l'Ontario et le marché de New York. Parce que
13 là, la prochaine question ça va être : si au même
14 moment sur le marché de New York le prix est plus
15 élevé, est-ce que vous allez acheter sur le prix de
16 l'Onta... en Ontario pour vendre à New York? Et ce
17 qu'on répond c'est : non.

18 Les transactions qu'on fait sont
19 essentiellement exclusivement pour les besoins du
20 marché de notre clientèle au Québec. Donc pour
21 assurer la sécurité des approvisionnements et la
22 fiabilité du réseau au Québec.

23 Q. **[261]** Mais est-ce que c'est parce que ce sont des
24 habitudes que vous avez prises ou parce que vous
25 considérez que vous ça vous est interdit par quoi

1 que ce soit?

2 R. Je ne dirais pas que c'est des habitudes. Je pense
3 depuis... depuis plusieurs années qu'on revient ici
4 expliquer nos transactions et on a toujours la même
5 ligne qui est d'assurer, dans le fond, la fiabilité
6 de l'approvisionnement pour la clientèle. Et non
7 pas de faire de l'arbitrage sur les marchés. Pas de
8 spéculation. C'est quelque chose qui s'est traduit
9 dans nos gestes, ça se traduit également dans les
10 ententes qu'on a mises de l'avant. Notamment, je
11 pense qu'on a eu beaucoup de questions sur les
12 ententes d'énergie différées. Bien ça reflète le
13 même esprit, qui est un esprit de...
14 d'approvisionnement pour la clientèle.

15 14 h 38

16 Q. **[262]** Oui, mais de toute façon, dans toutes les
17 hypothèses qu'on discute, vous allez assurer
18 l'approvisionnement des Québécois, la clientèle va
19 recevoir son électricité. C'est simplement que vous
20 dites : « Bien, nous, on ne va pas sur... on ne va
21 pas faire d'arbitrage », prenons-le comme ça. « On
22 ne va pas aller vers le meilleur prix, on va
23 nécessairement aller vers l'électricité
24 patrimoniale dans la mesure où il y en a
25 suffisamment. » C'est ça qui est votre réponse?

1 R. C'est ça qui est la réponse, c'est : notre mission
2 est d'assurer la sécurité des approvisionnements et
3 non pas de faire de la spéculation sur les marchés.

4 Q. **[263]** Mais est-ce que...

5 R. À partir du moment où on ouvre sur la question des
6 questions de prix et d'arbitrage au niveau des
7 prix, ça devient de la spéculation et ça devient...
8 c'est un rôle qui est plus un rôle marchand qui
9 n'est pas notre mission.

10 Q. **[264]** Mais est-ce que ça ne fait pas partie de vos
11 obligations de voir à assurer l'approvisionnement
12 en électricité aux consommateurs du Québec au
13 meilleur prix possible?

14 R. Tout à fait, c'est à ça que je revenais, c'est
15 d'assurer la sécurité des approvisionnements au
16 meilleur prix possible, mais sans... Les
17 transactions auxquelles vous faites référence
18 peuvent se faire, dans le fond, par n'importe
19 quel... N'importe quel autre courtier en énergie
20 peut faire des transactions d'achat et de revente
21 sans aucun lien avec les approvisionnements et sans
22 lien avec les clients et les besoins de la
23 clientèle.

24 Q. **[265]** O.K. Alors, je comprends que votre réponse,
25 c'est que dans aucun cas, vous ne le faites. Vous

1 vous assurez de d'abord utiliser l'électricité
2 patrimoniale et seulement s'il en manque, à ce
3 moment-là, vous recourez à d'autres fournisseurs?

4 R. Effectivement, on fait nos transactions, nos achats
5 en lien avec les besoins de la clientèle et avec
6 les besoins du réseau au Québec.

7 Q. **[266]** Je peux concevoir assez facilement que cette
8 politique-là soit à l'avantage du producteur, qui,
9 lui, a beaucoup d'électricité et qui est intéressé
10 à livrer notamment toute l'électricité patrimoniale
11 qu'il peut livrer. Mais du point de vue du
12 consommateur, quel est son intérêt dans cette
13 politique-là? Nous qui payons... Nous qui payons
14 les tarifs d'électricité, où est notre intérêt à
15 payer l'électricité à vingt-neuf cents (0,29 ¢)
16 quand on peut l'avoir à dix-huit cents (0,18 ¢)?

17 R. Notre intérêt collectif, il réside dans un bloc
18 d'énergie patrimoniale qui a été mis de côté pour
19 l'ensemble de la clientèle à un prix de vingt-cinq
20 et soixante-dix-neuf le mégawattheure (25,79/MWh)
21 et ça vient donc avec... à toutes les heures de
22 l'année. On a huit mille sept cent soixante (8 760)
23 heures où la clientèle bénéficie de ce prix-là.
24 Plutôt qu'un contexte où il peut y avoir quelques
25 heures par année sur certains marchés pour des très

1 faibles quantités, des prix qui sont différents de
2 ce prix-là.

3 Donc, la clientèle, elle bénéficie d'un
4 parc de cent soixante-dix-neuf terrawattheures
5 (179 TWh) qui sont disponibles à toutes les heures
6 de l'année à un prix qui est très compétitif.

7 Q. **[267]** Je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Maître Pelletier. Alors, maître Turmel pour
10 la FCEI.

11 (14 h 42)

12 Mme LOUISE PELLETIER :

13 Excusez-moi! Si je peux me permettre, Monsieur
14 Zayat, j'aimerais que vous vous rapprochiez de
15 votre micro. Mes oreilles faiblissent avec l'âge.
16 Je voudrais être sûre de ne rien manquer de ce que
17 vous allez me dire. Merci.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Bonjour. André Turmel pour la FCEI. Bonjour,
20 messieurs membres du panel. Heureux de vous revoir
21 encore cette année.

22 Q. **[268]** Dans un premier temps, je vais avoir des
23 questions de clarification sur la prévision des
24 ventes. Sauf erreur, et corrigez-moi si je me
25 trompe, l'an passé dans la préparation des dossiers

1 tarifaires, vous utilisiez pour l'année témoin deux
2 mille treize (2013) et pour la prévision deux mille
3 treize (2013), la variable qu'on intitule « revenu
4 de travail », et cette année pour deux mille
5 quatorze (2014), pour l'année témoin projetée, vous
6 utilisez la variable qu'on appelle « rémunération
7 des salariés ». Donc, confirmez-moi que c'est bien
8 le cas?

9 M. MARCEL CÔTÉ :

10 R. Oui.

11 Q. **[269]** D'accord. On voulait juste s'assurer, est-ce
12 que, pour vous, c'est la même chose? Ce sont des
13 variables aux appellations différentes mais qui
14 représentent exactement la même information?

15 R. Non, il y a évidemment une différence entre les
16 deux. Mais qui est surtout important, c'est que ce
17 sont les variables qu'on utilise dans le modèle
18 comme tel. Donc, c'est de l'information qui est
19 plus pertinente dans l'utilisation des modèles, la
20 performance de nos modèles comme tels.

21 Q. **[270]** Mais quand vous dites que c'est différent,
22 peut-être juste m'expliquer un peu plus?

23 R. Je ne pourrais pas vous donner le détail entre ces
24 deux variables-là précisément. Je sais qu'il y a
25 une nuance entre les deux mais...

1 Q. **[271]** Je vais vous remettre, j'ai ici un document
2 de Statistique Canada, un glossaire de Statistique
3 Canada qui comprend la définition que je vais
4 déposer, Madame la Greffière, sous FCEI-0018.

5

6 C-FCEI-0018 : Statistique Canada - Extrait du
7 Guide des comptes des revenus et
8 dépenses

9

10 Et donc, pendant que vous en prenez connaissance,
11 je vais laisser les gens...

12 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

13 R. Est-ce qu'il y a une rubrique en particulier que
14 vous voulez questionner, Maître Turmel? Ça va
15 faciliter notre lecture.

16 Q. **[272]** Non, le glossaire. Bien, le glossaire, la
17 définition, excusez-moi, des mots « rémunération
18 des salariés » en plein centre.

19 R. D'accord.

20 Q. **[273]** Ma question était clairement ouverte. Vous me
21 dites donc qu'il y avait deux appellations
22 différentes pour les deux années. Vous me dites que
23 ce n'est pas la même chose. Or, bon, Statistique
24 Canada à l'intitulé « rémunération des salariés »
25 nous dit, c'est la « somme des salaires et

1 traitements et du revenu supplémentaire du travail.
2 Appelé aussi "revenu du travail" ». Alors, écoutez,
3 moi, je cherche seulement à comprendre, là, qui a
4 raison, qui a tort, et peut-être vous donner la
5 chance de prendre un engagement par écrit, mais je
6 veux comprendre où sont les nuances.

7 M. MARCEL CÔTÉ :

8 R. Écoutez, là, si vous voulez qu'on prenne un
9 engagement pour qu'on vous donne les deux
10 définitions différentes, j'en conviens. Mais
11 essentiellement, c'est parce que ce n'est pas la
12 variable qu'on utilise. La variable qu'on utilise
13 dans nos modèles, c'est l'autre variable. La
14 variable qu'on utilise cette année, c'est celle
15 qu'on retrouve au dossier cette année.

16 Q. **[274]** Je vous demanderais d'être peut-être un peu
17 plus explicite si c'est possible. Vous avez changé
18 de variable. O.K. Je comprends. Celle-ci ne recoupe
19 pas exactement la même information que l'an passé.

20 R. Au même titre qu'on donne toutes sortes, il y a
21 toutes sortes d'informations qu'on donne dans la
22 preuve qui sont des informations pour la Régie
23 qu'on a données antérieurement sur différents
24 éléments, mais qui ne rentrent pas nécessairement
25 dans les modèles avec lesquels on travaille. Ça

1 donne un aperçu, une perspective. Puis au même
2 titre que ces variables-là, même quand on les
3 enlève, on a toujours la question qui revient :
4 Pouvez-vous nous donner cette variable-là? Ça fait
5 qu'on vous fournit cette information-là pareil.
6 C'est peut-être important pour certaines personnes
7 comme telles. Mais dans ce cas-là, c'est une
8 variable qu'on souhaite utiliser. Mais je vais
9 prendre un engagement pour les deux définitions
10 comme telles.

11 Q. **[275]** D'accord. Merci. L'engagement numéro?

12 LA GREFFIÈRE :

13 9.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 9.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Pouvez-vous le préciser?

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Oui. Bon. C'est d'expliquer la différence entre,
20 bon, la définition de « revenu du travail »
21 utilisée en deux mille treize (2013), pour ce qui
22 est de la prévision de la demande résidentielle de
23 l'année témoin deux mille treize (2013) versus la
24 définition de la variable « rémunération des
25 salariés » utilisée dans le dossier deux mille

1 quatorze (2014).

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Ce sera fait, Maître Turmel.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Merci.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 C'est l'engagement 9, Madame la Greffière?

8 LA GREFFIÈRE :

9 Oui.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Q. **[276]** Alors, messieurs...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Excusez! Est-ce qu'on a donné une cote pour la
14 pièce?

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 On avait donné, oui. C'est FCEI-9.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est beau. Merci.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Excusez-moi! Mon analyste me rappelle à l'ordre. Je
21 n'avais pas tourné ma page. Dans l'engagement,
22 évidemment, là, il y a la définition, bien sûr ce
23 que j'aimerais avoir, c'est de produire des
24 valeurs, les valeurs réelles associées à ces
25 définitions-là, qui allait de soi. Et je m'en

1 excuse. Pour deux mille douze (2012), deux mille
2 treize (2013), deux mille quatorze (2014). Point,
3 Madame la Greffière.

4
5 E-9 (HQD) : Expliquer la différence entre la
6 définition de « revenu du travail »
7 utilisée en 2013, pour ce qui est de
8 la prévision de la demande
9 résidentielle de l'année témoin 2013
10 versus la définition de la variable
11 « rémunération des salariés » utilisée
12 dans le dossier 2014; et produire les
13 valeurs réelles associées à ces
14 définitions pour 2012, 2013 et 2014
15 (demandé par FCEI)

16
17 M. MARCEL CÔTÉ :

18 R. Je peux vous donner les valeurs.

19 Q. **[277]** D'accord.

20 R. Rémunération des salariés, c'est ça que vous
21 voulez?

22 Q. **[278]** Rémunération des salariés. Oui.

23 R. La valeur que j'ai, c'est trois point deux (3,2) en
24 deux mille treize (2013); trois point huit (3,8) en
25 deux mille quatorze (2014).

1 Q. **[279]** Puis vous avez dit pour deux mille douze
2 (2012)?

3 R. Trois point deux (3,2) pour deux mille treize
4 (2013); trois point huit (3,8) pour deux mille
5 quatorze (2014).

6 Q. **[280]** Oui. Est-ce que vous avez pour deux mille
7 douze (2012)?

8 R. Deux mille douze (2012), j'ai trois point sept
9 (3,7).

10 Q. **[281]** On a déjà la moitié de l'engagement de
11 répondu. Merci. Alors, si on continue. Dans la...
12 Il manque la variable, l'autre définition, la
13 variable qu'on a appelé « revenu du travail ». Je
14 comprends que vous allez revenir. À moins que vous
15 l'ayez déjà.

16 R. Je ne l'ai pas ici.

17 Q. **[282]** O.K. Merci. Messieurs, je vous demanderais,
18 je ne sais pas si vous l'avez, je ne sais pas si
19 vous avez lu la preuve de la FCEI, je prends pour
20 acquis peut-être que vous l'avez eue, mais si vous
21 voulez prendre...

22 R. Qu'est-ce que vous en pensez!

23 Q. **[283]** ... la page 6 et 7. Pardon?

24 R. Qu'est-ce que vous pensez!

25 Q. **[284]** Bien sûr. Mais parfois on pose des...

1 Habituellement, on pose des questions où on connaît
2 les réponses. Alors, je veux simplement vous lire
3 un bref passage qui va nous mener au tableau. Je
4 suis à la page 6 de la preuve de la FCEI sur la
5 prévision des ventes, des pages 4 à 10. Je suis à
6 la page 6 à la fin du bas de page. Ensuite, je vais
7 vous demander de commenter. On y dit :

8 Au total, exclusion faite de l'effet
9 des variations des prévisions
10 économiques, une hausse des ventes
11 2013 inexplicée de 1 088 GWh pour les
12 tarifs D/DM, G/G-9, et M est observée
13 entre l'année témoin 2013 et l'année
14 de base 2013. Les variations liées au
15 projet CATVAR n'expliquent que très
16 partiellement cet écart.

17 Le Distributeur explique la croissance
18 des ventes au tarif G, G-9 et M par un
19 « contexte économique plus propice
20 qu'anticipé aux secteurs des services
21 et industriel PME. » Cette affirmation
22 est étonnante considérant l'évolution
23 défavorable de la prévision de
24 croissance des PIB manufacturier et
25 tertiaire pour 2012 et 2013. En effet,

1 comment le contexte économique peut-il
2 être plus favorable dans ces
3 circonstances alors que la prévision
4 de croissance du PIB manufacturier est
5 revue à la baisse de 2,4% ? Et
6 qu'est-ce qui explique alors la hausse
7 de la prévision des ventes?

8 Donc, là, j'arrive au tableau à la page suivante, à
9 la page 8. Bon.

10 À la lumière de ces résultats, la FCEI
11 est très préoccupée par la performance
12 du nouveau modèle de prévision du
13 Distributeur.

14 Et au tableau 2, on y voit finalement les écarts
15 importants de la prévision des ventes. Dans un
16 premier temps donc, le nouveau modèle dont il est
17 fait mention, je comprends, sauf erreur, qu'il a
18 été mis en place l'an passé. Nous en sommes à la
19 deuxième année. C'est exact, Monsieur?

20 (14 h 52)

21 M. MARCEL CÔTÉ :

22 R. Oui, à la deuxième année, oui.

23 Q. **[285]** Oui. Et de mémoire, l'an passé, bon, certains
24 avaient des questionnements, vous nous disiez que
25 vous étiez confiant des résultats. Êtes-vous tout

1 aussi satisfait des résultats obtenus cette année?

2 R. En fait, les résultats sont aussi importants et
3 aussi bons, sinon plus, parce qu'on a une année de
4 plus dans les modèles comme tels. Et comme j'avais
5 mentionné l'année passée, si vous vous souvenez
6 bien, quand on prend les modèles et on reteste les
7 années précédentes comme telles, c'est là qu'on se
8 rend compte la solidité de ces modèles-là. Et c'est
9 le cas encore cette année. Est-ce que vous avez, et
10 c'est moi qui vous repose la question, est-ce que
11 vous avez pris connaissance de la DDR 6 de ce
12 matin?

13 Q. **[286]** La DDR 6 de ce matin, nous l'avons reçue.
14 Bien, peut-être nous aider. Je l'ai vue passer.
15 Peut-être nous... Si vous avez de l'information à
16 ajouter, ce serait tout à fait d'intérêt.

17 R. Parce que je m'attends que vous l'avez probablement
18 lue, mais peut-être pas. Alors, quand on fait ces
19 analyses-là, que ce que j'ai vu particulièrement
20 chez votre analyste comme tel, c'est certain qu'il
21 faut revoir ça à l'intérieur des modèles. Puis nous
22 autres, ce qu'on s'assure, c'est que chacun, à
23 chaque année, au fur et à mesure que les résultats
24 arrivent, on regarde voir la performance de ces
25 modèles-là. L'année passée, on nous avait posé la

1 question. On vous a fourni l'ensemble des
2 résultats, des écarts que pouvaient produire les
3 modèles comme tels.

4 Il y a également, quand on fait ces
5 analyses-là, il faut tenir compte des variables
6 exogènes qui arrivent, notamment dans les résultats
7 comme tels. Il y a deux variables exogènes très
8 importantes qu'il faut tenir compte quand on fait
9 cette analyse-là. La première, c'est ce qu'on
10 appelle la démarcation comme telle.

11 Q. **[287]** Pardon, la?

12 R. La démarcation.

13 Q. **[288]** O.K.

14 R. La démarcation, en fait, comme vous savez, les
15 clients, je prends l'exemple, les clients au
16 domestique, ils sont facturés à tous les deux mois
17 comme tels. Ça fait que quand on arrive à la fin
18 d'un mois, j'ai reçu à peu près, grosso modo, à peu
19 près le quart... la moitié des factures. L'autre
20 moitié va arriver l'autre mois subséquent. Puis au
21 cours de ce mois-là, les clients, un certain nombre
22 de clients, c'est séparé également à peu près dans
23 chacune des journées, qui ont juste une journée de
24 facturation, une journée de facturation, deux
25 journées de facturation, trois journées de

1 facturation, ainsi de suite.

2 Ça fait qu'à chaque mois, sur le plan
3 comptabilité, il faut être en mesure d'estimer
4 quelles sont ces ventes-là à chacun de ces mois-là
5 qui n'ont pas été encore facturées. Ce qu'on
6 appelle le revenu à facturer comme tel. Le mois le
7 plus important, c'est le mois de décembre. Parce
8 que c'est là qu'on est en croissance et c'est là
9 qu'il va y avoir la démarcation la plus importante,
10 l'estimé le plus important comme tel. Et ce qu'on
11 fait avec la comptabilité, avec les gens de chez...
12 Lyne Desmarais, notamment, c'est justement de faire
13 cet estimé-là.

14 Ce qu'on faisait jusqu'à présent, puis
15 c'est pour ça que lorsqu'on regarde ces analyses-
16 là, il faut tenir compte de cette démarcation-là.
17 Donc, après le premier (1er) janvier... après le
18 trente et un (31) décembre, pardon, je fais un
19 premier estimé de cette évaluation-là. À la fin de
20 janvier, je revisite le mois de décembre pour voir
21 si mon estimé était correct et je fais un
22 ajustement entre ce qui a été livré et ce qui doit
23 être comptabilisé, s'il y a des données livrées qui
24 n'ont pas été comptabilisées, on les comptabilise à
25 ce moment-là dans le mois de janvier. Ce qui fait

1 en sorte qu'à chacune des années, j'ai une quantité
2 d'énergie qui est livrée dans l'année précédente et
3 comptabilisée dans l'année suivante comme telle.

4 Donc, cette démarcation-là est importante.
5 Si je regarde, je fais l'analyse que vous avez
6 faite notamment, puis on regarde l'année deux mille
7 treize (2013) versus deux mille douze (2012), il y
8 a une certaine quantité d'énergie qui n'appartient
9 pas à deux mille treize (2013), mais qui va en deux
10 mille douze (2012) comme tel. Parce que, pour ces
11 gens-là ici, lorsque je leur donne une prévision,
12 c'est du livré qu'ils veulent avoir, ce n'est pas
13 du comptabilisé comme tel. Puis quand on fait la
14 prévision pour des fins de revenu à la Régie, c'est
15 du livré également. Ça fait qu'il faut tenir compte
16 de ces démarcations-là puis l'ajuster aussi. Donc,
17 ça, c'est important.

18 (14 h 57)

19 Q. **[289]** Et c'était le premier de deux, sauf erreur.
20 Vous aviez deux... Pardon.

21 R. O.K. Donc, ça, c'est le premier élément. Puis ça,
22 c'est un exercice que vous n'avez pas pu faire
23 comme tel. Et l'autre exercice qu'on fait pour
24 s'assurer qu'on a les bonnes choses, c'est qu'au
25 cours des dernières années celui qui faisait la

1 tarification, bien ce n'était pas moi à cette
2 époque-là, il a fait des réformes tarifaires, ce
3 qui fait en sorte qu'il y a des clients qui vont se
4 déplacer d'un tarif, tarif G, notamment la réforme
5 c'était le tarif G vers le tarif G9, vers le tarif
6 M, puis il y a des clients qui passaient du tarif M
7 au tarif L. O.K. Si dans la réalité ces réformes-là
8 ne se réalisent pas comme il a été prévu,
9 évidemment, il y a des écarts parce qu'on l'a
10 prévu, par exemple, dans le tarif M, alors qu'il
11 est encore au tarif G, par exemple.

12 Q. **[290]** Oui, le L et le M a été un problème.

13 R. Exactement. Donc il faut rééquilibrer ces éléments-
14 là. Alors tous ces éléments-là, on les rééquilibre
15 avant de pouvoir faire ces analyses-là. Ça, c'est
16 un autre élément que vous ne pouvez pas
17 nécessairement le faire parce que ça prend toutes
18 ces informations-là pour être en mesure de faire
19 cette analyse-là.

20 Alors, quand je tiens compte de ces
21 éléments-là, là il a tout son sens. L'analyse est
22 tout à fait pertinente, elle est correcte à ce
23 moment-là puis l'évolution que j'ai dans chacune
24 des années elle est correcte. Et que lorsqu'on
25 remet, justement, comme je mentionnais, les

1 informations dans les modèles pour voir si les
2 modèles performant toujours, est-ce qu'ils ont
3 toujours les bonnes informations, la réponse est
4 oui, la réponse est, j'ai exactement ce que je
5 m'attends de recevoir dans chacun de ces comptes-
6 là, en tenant compte de ces variables exogènes là,
7 comme telles.

8 Q. **[291]** Merci Monsieur Boyer. C'est... Côté? Ah! O.K.
9 Excusez, Monsieur Côté, pardon, excusez-moi.
10 Pourtant on a un certain dialogue depuis quelques
11 années sur cette question à la Régie. Excusez-moi.
12 Mais donc, vous me dites qu'il y a deux facteurs
13 exogènes qui viennent expliquer le modèle. Et vous,
14 vous êtes satisfait du modèle et le tout
15 s'explique, me dites-vous. Pour deux mille quatorze
16 (2014), est-ce que vous croyez que les deux
17 facteurs exogènes que vous venez de mentionner vont
18 ressurgir, vont s'appliquer encore une fois?

19 R. Non, parce que cette année, justement, donc la
20 question de la démarcation, on va s'organiser pour
21 être en mesure de faire une meilleure démarcation
22 au trente et un (31) décembre pour s'assurer que
23 les ventes qui ont été livrées seront
24 comptabilisées dans l'année deux mille treize
25 (2013) pour faire en sorte qu'on va travailler avec

1 une année qui est vraiment plus sur du livré. Ça,
2 c'est un des éléments importants dans l'analyse de
3 deux mille treize (2013) comme telle et que je
4 mentionne notamment dans la réponse que vous avez.

5 Q. **[292]** O.K. Et donc si je vous demande : est-ce que
6 vos prévisions de ventes pour deux mille quatorze
7 (2014) sont conservatrices, vous me répondez?

8 R. C'est ce que vous retrouverez dans la DDR 6. C'est
9 une prévision qui est, un, c'est, d'abord, c'est un
10 processus qui est relativement complexe puis j'ai
11 entendu la Présidente tantôt pour le panel 2 parler
12 d'une rencontre d'explications peut-être. Ça, on
13 pourra peut-être y revenir à ce niveau-là. C'est
14 surtout pas sur de l'analyse graphique qu'on va
15 arriver à comprendre quelque chose ou à estimer si
16 la prévision est sous-estimée ou surestimée. Ce
17 qu'on mentionne notamment dans ce document-là c'est
18 que même la Régie, l'année passée, a fait cette
19 analyse-là puis là me dit que j'étais à ce moment-
20 là surestimé, cette année on me dit l'inverse, je
21 suis sous-estimé. Il y en a d'autres qui me disent
22 que je ne suis pas assez centré. Votre analyse,
23 vous faites une analyse sur deux périodes, ce que
24 j'ai compris, c'était assez difficile à comprendre
25 quand même votre analyse que vous aviez faite, deux

1 périodes, expliquer l'écart.

2 Q. **[293]** Je croyais être le seul à avoir de la
3 difficulté à comprendre mais au moins...

4 R. Ça fait que le processus de prévision de la demande
5 c'est un processus qui est complexe, mais ce qui
6 est important, c'est que la prévision qu'on fait,
7 on essaie de la faire la plus, on essaie de faire
8 la prévision la plus probable compte tenu des
9 indicateurs qu'on suit, compte tenu de tous les
10 éléments qui rentrent dans cette prévision-là. Ce
11 n'est pas juste une analyse de tendances, il y a
12 une question de quels sont les indicateurs qui sont
13 importants dans l'explication de nos variables
14 comme telles, les variables sont importantes à
15 expliquer, et à partir de là, on fait notre
16 prévision et on la fait centrée. Ça fait que quand
17 on me dit « Ta prévision est surévaluée d'un
18 térawatt-heure », elle peut être surévaluée ou
19 sous-évaluée. Le risque du Distributeur c'est à peu
20 près ça, à peu près un térawatt-heure mais on la
21 met au centre comme tel. Donc, j'ai autant de
22 probabilités que la prévision soit plus élevée que
23 moins élevée. Si je tombais dessus à chaque année,
24 on peut toujours dire au prévisionniste « Tu t'es
25 trompé, tu es surévalué, tu es sous-évalué » à

1 chaque année, si je tombais toujours dessus...

2 Q. **[294]** Vous ne seriez pas ici, vous seriez en
3 vacances.

4 R. ... je pense qu'il y a des gens à la bourse qui
5 seraient intéressés de me voir là.

6 (15 h 01)

7 Q. **[295]** O.K. Mais donc, juste pour revenir à ma
8 question que je vous posais, Monsieur Côté, pardon.
9 Est-ce que... est-ce que votre prévision pour deux
10 mille quatorze (2014) elle est... vous la jugez
11 conservatrice?

12 M. MARCEL CÔTÉ :

13 R. Non.

14 Q. **[296]** O.K. Parfait. Selon vous, c'est les
15 meilleures prévisions qui peuvent être faites selon
16 le modèle que l'on a, selon tout ce que vous venez
17 de dire.

18 R. La prévision a été faite avec les données que
19 j'avais au mois d'avril.

20 Q. **[297]** O.K.

21 R. Avril dernier. Et quand je refais, parce que le
22 modèle de prévision court terme, tout comme la
23 prévision de long terme que je fournis à ces gens-
24 là ici, c'est des modèles dynamiques. Au fur et à
25 mesure, à chaque mois, on analyse les résultats, au

1 fur et à mesure qu'on a des données qui rentrent,
2 on regarde, s'il y a lieu, de revoir. Quand je dis
3 « revoir », c'est réajuster au fur et à mesure les
4 modèles parce qu'au fur et à mesure du temps, il y
5 a des variables qui deviennent plus importantes,
6 d'autres moins importantes. Il y a peut-être
7 d'autres variables qu'il faut rajouter dans ces
8 modèles-là, donc il faut s'assurer que le modèle
9 explique toujours, à des niveaux très élevés, la
10 prévision de la demande comme telle.

11 Fait que la prévision que j'ai, c'est la
12 prévision la... comme je vous ai mentionné, la
13 plus... la plus probable qu'on pense avoir au cours
14 de la prochaine année.

15 Q. **[298]** Mais je sais bien qu'on est en mode 4-8. Mais
16 donc il n'y a pas d'éléments particuliers qui ont
17 pu se produire depuis le dépôt de la demande
18 jusqu'à aujourd'hui, qui seraient qu'il faudrait
19 tenir en compte, là...

20 R. Non, non.

21 Q. **[299]** Vous ne voyez rien là-dessus.

22 R. Quand... puis je veux revenir peut-être sur
23 l'exemple de deux mille treize (2013). Parce qu'on
24 a eu dans le cas - puis on en a parlé, je pense
25 c'est la compagnie White Birch. L'année d'avant, la

1 White Birch a fermé comme tel. Fait qu'ils étaient
2 dans la prévision, fait que quand elle ferme il y a
3 évidemment une situation où ta prévision elle n'est
4 plus... elle est surévaluée parce que t'as pas
5 prévu que White Birch ferme.

6 Et lorsqu'on a fait la prévision deux mille
7 treize (2013), White Birch était fermée. C'était
8 carrément une faillite. Personne ne pensait que ça
9 allait repartir. La prévision a été faite sans
10 White Birch dans la prévision comme telle. Et White
11 Birch est repartie. Fait qu'on est dans une
12 situation, deux mille treize (2013), dans une
13 situation favorable à ce niveau-là.

14 Quand je mentionnais tantôt le risque du
15 Distributeur, c'est à peu près ça en
16 térawattsheure.

17 Q. **[300]** Un dur rappel pour dire qu'il est trois
18 heures (3 h)! O.K. Alors je ne le prendrai pas
19 personnel.

20 R. J'allais dire, j'allais dire c'est le punch, là, de
21 la réponse, mais...

22 Q. **[301]** Mais j'aurai une dernière question, si vous
23 me permettez, après ça j'en aurai encore pour une
24 autre ligne pour demain matin, si vous voulez, là.
25 Je vous avais annoncé quarante-cinq (45) minutes,

1 ça fait quinze (15) minutes, alors il me reste
2 encore une demi-heure.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. On peut toujours terminer à quinze heures
5 trente (15 h 30). On a vérifié auprès de notre
6 sténographe. Donc si... si cela était possible de
7 se rendre jusqu'à quinze heures trente (15 h 30).

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Je continue.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 On va prendre, on va prendre un peu d'avance.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 O.K. D'accord.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Mon quinze (15) minutes de retard qu'on reprend.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Si le sténographe ne dit mot, qui ne dit mot
18 consent.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 J'espère qu'il a dit oui!

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[302]** Il a l'air correct. Alors, Monsieur Côté,
23 vous avez donc pris connaissance de la preuve de la
24 FCEI, qui suggère la création d'un compte de frais
25 reportés. Dans le contexte que vous avez expliqué,

1 quelle est votre position ou quelle est la position
2 d'HQD à l'égard de la création de ce compte?

3 R. Bien moi ce qui m'inquiète surtout dans ça, c'est
4 de dire : ah, pas sûr, parce que ça fait rien qu'un
5 an, deux ans. On a fait la prévision, faisons un
6 compte de frais reportés. En fait, on est dans une
7 situation où on contrôle beaucoup mieux cette
8 situation-là, beaucoup mieux les ventes comme
9 telles. Je fais juste référence, si j'étais dans un
10 marché comme le marché de la téléphonie à Montréal,
11 par exemple, faire une prévision serait beaucoup
12 plus difficile. À chaque matin tu te lèves pour
13 savoir laquelle part de marché que t'as perdue ou
14 gagnée. On n'est pas dans ce domaine-là, ici à
15 Hydro-Québec.

16 Fait que les modèles qu'on a, c'est des
17 modèles quand on... Je ne sais pas si vous vous
18 souvenez de l'année passé quand j'ai regardé les...
19 on regardait les « r » carrés, là, puis qu'on au-
20 dessus de quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour
21 cent (99,9 %), normalement ça devrait être le rêve
22 de n'importe quel économiste d'avoir des modèles de
23 cette qualité-là comme telle.

24 Fait que c'est ça, mais il reste quand même
25 que sur la quantité de ventes qu'on a, la marge de

1 manoeuvre c'est aux alentours de un. Et ce qui est
2 important c'est que cette prévision-là soit
3 centrée. Et ça appartient au risque du
4 Distributeur.

5 Quand... puis dans l'autre dossier, qui est
6 le dossier politique... politique financière,
7 lorsque le Distributeur a fait la proposition du
8 mécanisme, le MTER, c'est en assumant que la
9 prévision il n'y a pas de compte de frais reportés
10 ce compte-là. Et évidemment ce qui est important
11 dans cet exercice-là, c'est que effectivement c'est
12 que cette prévision-là soit centrée et que les
13 probabilités qu'on arrive en bas ou en haut soient
14 équivalentes. Sans ça, si je ne suis pas dans cette
15 situation-là, je suis dans un... je suis dans une
16 mécanique avec les MTER qui ne fonctionnera pas,
17 là, évidemment.

18 Fait que donc c'est ça qui est important.
19 Puis c'est nécessairement lié avec ça. Donc dans un
20 premier temps, lier le... lier un compte de frais
21 reportés alors qu'on n'a pas de décision encore sur
22 la question des MTER, ça serait prématuré.
23 Également le fait de dire que parce qu'on n'est pas
24 certain, parce que ça fait juste deux ans, on n'est
25 pas pour faire un compte de frais reportés de façon

1 temporaire sur cette valeur-là, alors qu'au
2 contraire, moi j'ai une certitude que c'est
3 beaucoup plus précis que ce qu'on avait avant.

4 Je vous rappelle qu'avant ça on
5 fonctionnait avec des provisions comme telles. Donc
6 il y a un élément très subjectif dans la façon de
7 faire les prévisions. Alors qu'aujourd'hui on est
8 dans une situation où tous les écarts sont
9 expliqués et on a... on cherche toujours à avoir
10 les variables qui expliquent toutes ces variations-
11 là.

12 (15 h 07

13 Q. **[303]** O.K., mais conceptuellement, quand vous me
14 dites vous faites une prévision centrée, vous
15 l'avez dit vous-même, ça peut être un peu en bas,
16 un peu en haut, hein. Il n'y a personne qui peut
17 être précis à cent pour cent (100 %). Il y en a
18 toujours un peu en bas, un peu en haut. Mais
19 conceptuellement, vous êtes d'accord avec moi qu'un
20 compte de frais reportés, ça vient capter le haut
21 ou le bas et c'est bon une année pour le
22 Distributeur ou c'est bon une autre année pour le
23 producteur... les consommateurs. Je veux dire, il
24 n'y a pas... c'est neutre. Est-ce que vous êtes
25 d'accord avec moi?

1 R. Non, parce que si vous mettez un compte de frais
2 reportés, c'est un... Il ne faut pas oublier qu'il
3 y a un mécanisme de partage. Le MTER comme tel fait
4 en sorte que c'est un incitatif. Il faut y croire
5 aussi que c'est un mécanisme d'incitatif.

6 L'incitatif, c'est de faire une bonne prévision
7 centrée. C'est ça qui est l'incitatif là-dessus.

8 Lorsque je fais un compte de frais
9 reportés, bien, c'est le client qui ramasse le
10 risque à ce moment-là.

11 Q. **[304]** Oui, mais là, vous parlez dans le cas de...

12 R. Je n'ai pas diminué le risque pour autant. Tu sais,
13 tout ce que j'ai fait, c'est que les erreurs du
14 modèle comme tel, puis les écarts que je vais
15 observer, je le donne au client à ce moment-là.
16 Puis là, je me libère de ce risque-là à ce moment-
17 là parce que ce n'est plus à moi le risque comme
18 tel. Or, le risque du Distributeur, le principal
19 risque qu'on a, c'est ce risque de prévision là
20 comme tel.

21 Q. **[305]** O.K., mais vous me répondez à ma question
22 dans le contexte du fait qu'il y aurait un
23 mécanisme d'étalement des écarts. Mais
24 actuellement?

25 R. Non, mais c'est parce qu'il y a un dossier qui est

1 complété, il reste à avoir une décision là-dessus.

2 Je m'attends qu'il va y avoir une décision à cet
3 effet-là.

4 Q. **[306]** O.K.

5 R. La seule chose que je dis, c'est qu'un compte de
6 frais reportés, il faudrait se poser la question
7 plus tard. Une fois qu'on connaîtra la situation au
8 niveau des MTER, on pourra regarder cette
9 situation-là. Mais pour l'instant...

10 Q. **[307]** On doit attendre.

11 R. Pour l'instant, c'est ça. La seule chose que je
12 vous dis, parce que moi, la seule chose que je
13 contrôle là-dedans, c'est de faire une prévision,
14 faire une prévision précise. J'ai à ma disposition
15 des outils statistiques qui me permettent de dire,
16 de parler de la qualité de cette prévision, et
17 c'est ce qui fait en sorte que par rapport aux
18 années précédentes, j'ai un modèle qui est beaucoup
19 plus précis qu'avant.

20 Q. **[308]** Très bien, merci. Maintenant, je vous
21 demanderais de prendre en main, bon, la pièce HQD-
22 03, document 2 qui est la preuve principale
23 d'Hydro-Québec, là. HQD-03, document 2, page 13, il
24 y a un tableau 6. Excusez-moi, je n'ai pas la cote
25 de la Régie.

1 R. Oui.

2 Q. **[309]** Attendez un instant, 3C, O.K. Vous l'avez?

3 R. Oui.

4 Q. **[310]** Dans un premier temps, vous êtes d'accord
5 avec moi, bon, que la prévision des revenus, c'est
6 le produit des ventes et du revenu unitaire. De
7 manière générale. Ce n'est pas marqué là, mais
8 c'est une... je dirais que c'est un concept avec
9 lequel vous êtes d'accord?

10 R. Pour calculer les revenus?

11 Q. **[311]** Pardon?

12 R. Pour calculer les revenus? Exact, oui.

13 Q. **[312]** Oui. Donc, si je dis : « Prévision des
14 revenus », c'est le produit des ventes et du
15 revenu? Ça va de soi.

16 R. Oui.

17 Q. **[313]** Je vous suggère que oui, mais c'est juste
18 pour fins de la discussion.

19 R. Oui, mais c'est parce que vous me réferez à un
20 tableau qu'il y a juste des gigawattheures dessus.

21 Q. **[314]** Oui. Non, c'est ça, bien, que j'arrive dans
22 le tableau. C'est parce que c'était une
23 introduction, là, à la discussion. Et donc, dans le
24 tableau 6, en fait, on voit... On parlait des
25 écarts tout à l'heure, là, on voit que pour le

1 tarif D, qu'il y a eu un écart positif de deux cent
2 neuf gigawattheures (209 GWh), puis vous dites à la
3 ligne 6 qu'au tarif D, l'écart positif de deux cent
4 neuf gigawattheures (209 GWh) s'explique par le
5 résultat des ventes normalisées de deux mille
6 treize (2013), qui sont plus importantes que prévu.
7 C'est correct? C'est ce que la preuve révèle?

8 R. Oui.

9 Q. **[315]** O.K.

10 (15 h 12)

11 R. Je pourrais vous mentionner...

12 Q. **[316]** Oui.

13 R. Je vous mentionnais tantôt parce que j'ai parlé de
14 variables exogènes, dans ça, dans le tarif D, deux
15 cent neuf gigawattheures (209 GWh), il y a une
16 démarcation dans ce compte-là de cent trente
17 gigawattheures (130 GWh).

18 Q. **[317]** Une démarcation de cent trente gigawattheures
19 (130 GWh)?

20 R. Cent trente gigawattheures (130 GWh), exact.

21 Q. **[318]** Selon la définition que vous nous avez donnée
22 plus tôt.

23 R. Donc, il reste à peu près soixante dix-neuf
24 gigawattheures (79 GWh) dans ce compte-là.

25 Q. **[319]** Gigawattheures, toujours. O.K.

1 R. Parce que le cent trente (130) appartient à l'année
2 deux mille douze (2012).

3 Q. **[320]** D'accord.

4 R. O.K.?

5 Q. **[321]** Et si je pouvais vous demander de prendre
6 cette fois-ci la pièce HQD-15, Document 1.2, qui
7 est la réponse à la DDR de la Régie, numéro 4, HQD-
8 15, Document 1.2, page 6, c'est la question-réponse
9 2.2. Vous me dites quand vous y êtes. HQD-15,
10 Document 1.2, page 6 de 20. Et c'est 2.2., la
11 question 2.2, la réponse 2.2. On vous demandait en
12 se basant sur la question précédente « Veuillez
13 simuler, séparément, les impacts suivants sur les
14 ventes nettes » pour les ventes au tarif D, G, G9
15 et M et L à l'égard d'une sous-estimation de deux
16 cent cinquante mégawatts (250 MW) et vous avez
17 répondu ce qui suit :

18 Dans le cas d'une sous-estimation des
19 ventes de 250 GWh au tarif D, ou de
20 250 GWh pour les autres tarifs, pour
21 l'année de base 2013 et non
22 attribuable à l'aléa climatique, le
23 Distributeur estime un impact sur les
24 ventes nettes des achats d'électricité
25 respectivement de l'ordre de 10 M\$ au

1 tarif D, de 12 M\$ pour le tarif G, G9
2 et M et 4 M\$ au tarif L.

3 Alors je voulais faire avec vous une petite règle
4 de trois avant de quitter pour bien comprendre.
5 Quand on voit qu'il y a, pour une sous-estimation
6 de deux cent cinquante gigawattheures (250 GWh), on
7 voit qu'il y a un impact de dix millions (10 M),
8 alors est-ce que je peux vous suggérer, s'il y a
9 une variation des ventes à deux cent neuf
10 gigawattheures (209 GWh), est-ce qu'on peut penser
11 qu'on pourrait faire une règle de trois et qu'il y
12 aurait un impact d'environ huit millions (8 M) sur
13 les revenus nets, ce calcul qu'on a fait, là, une
14 règle simple de trois.

15 R. Oui mais rajoutez dans votre formule ce que je
16 viens de vous dire. Il y a une démarcation de cent
17 trente gigawattheures (130 GWh) dedans.

18 Q. **[322]** O.K.

19 R. Ça fait que sur soixante dix-neuf (79), je vous
20 laisse faire la règle de trois, mais ce n'est pas
21 grand-chose.

22 Q. **[323]** O.K. O.K. Donc... Et on fait la démarcation
23 avant?

24 R. Bien, évidemment.

25 Q. **[324]** Puis ensuite... O.K.

1 R. Parce que si je veux être en mesure de faire une
2 bonne prévision en deux mille quatorze (2014)...

3 Q. **[325]** Oui.

4 R. ... il faut que j'aie une bonne lecture de ce que
5 c'est deux mille treize (2013), il faut que
6 j'enlève là-dedans ces variables exogènes que j'ai
7 parlé, qui vient faire du bruit, parce que ce n'est
8 pas ça qui va m'aider à faire une prévision, c'est,
9 au contraire, ça va me nuire à faire une prévision
10 comme telle. Ça fait qu'il faut que je sois capable
11 de faire la distinction entre les deux comme tels.
12 O.K.?

13 Q. **[326]** Et est-ce que vous apportez des ajustements?
14 Bien, dans les faits, la question elle annonçait un
15 peu ce que vous m'avez dit, les ajustements que
16 vous apportez à la prévision du revenu unitaire,
17 c'est ce que vous venez de me parler, là? Vos deux
18 facteurs exogènes? Autres que ces deux facteurs-là,
19 y a-t-il d'autres ajustements que vous apportez?

20 R. Non. Donc si vous avez, je vous réfère toujours à
21 la pièce DDR 6, la demande de renseignements de la
22 Régie, comme telle.

23 Q. **[327]** De ce matin.

24 R. De ce matin, donc il y avait cette démarcation-là.
25 Et puis l'autre élément qui a fait en sorte, parce

1 que j'ai autant de modèles en termes... pour
2 évaluer les gigawattheures, j'ai également des
3 modèles pour évaluer les cent par kilowattheure.
4 Parce que, dépendant du niveau de consommation, le
5 cent par kilowattheure va être différent. L'aléa
6 climatique aussi a un impact sur ce cent par
7 kilowattheure-là. Il faut que je sois capable de
8 retirer l'aléa climatique de cet exercice-là pour
9 être en mesure d'avoir le bon cent par
10 kilowattheure à cet exercice-là. Donc, il y a la
11 question de démarcation qu'il vous faut tenir
12 compte, que je mentionnais, et l'autre point. Mais
13 autre point qui est très important aussi, c'est
14 que, puis je pense que c'est du côté de UC où on
15 m'a posé, une des questions qu'on m'a posées, c'est
16 que quand vient le temps de faire la tarification
17 comme telle, parce que lorsqu'on fait l'exercice,
18 dans le processus de planification, la première
19 chose qu'on fait c'est « Monsieur Côté, pouvez-vous
20 faire la prévision de la demande? » puis une fois
21 qu'on a fait ça puis on a établi les revenus sans
22 toute hausse, tout ça, après ça ils font l'exercice
23 au niveau des charges, ils font cet exercice-là
24 puis au niveau de l'approvisionnement, ils
25 regardent qu'est-ce que ça donne à ce niveau-là

1 puis on remonte l'exercice, puis c'est là qu'on
2 calcule, par exemple, cette année, la hausse
3 incluant le taux de rendement, ça donne, la
4 proposition, c'est cinq point huit pour cent
5 (5,8 %).

6 (15 h 16)

7 Je me retourne de bord puis j'ai un autre
8 modèle, qui est le modèle de tarification sur
9 lequel, lui, il faut que sur les factures que ça me
10 donne une hausse de cinq point huit pour cent
11 (5,8 %). O.K. Donc je reviens à la question de UC.
12 On m'a demandé: habituellement vous faites avec les
13 factures de l'année précédente comme telle. Ça fait
14 que c'est sûr que si je fais l'exercice sur des
15 factures réelles, une année chaude, les
16 caractéristiques de consommation sont influencées à
17 ce niveau-là. O.K.

18 Ce qui fait en sorte que même si avant,
19 après je calcule une hausse de cinq point huit pour
20 cent (5,8 %), quand arrive le réel, puis si le réel
21 est à la température normale, donc à un niveau de
22 consommation plus haut par rapport à une année qui
23 était plus chaude auparavant, je vais avoir plus
24 que cinq point huit pour cent (5,8 %).

25 Donc cette année, le changement que j'ai

1 fait au niveau tarification c'est de s'assurer que
2 les factures avec lesquelles on travaille sont des
3 factures normalisées. Toutes les factures au Québec
4 ont été normalisées une par une pour être en
5 mesure, lorsqu'on fait l'assimilation, puis que ça
6 va me donner une hausse de cinq point huit (5,8),
7 ça me donne une hausse de cinq point huit (5,8).

8 Et ce faisant, ça me permet également de
9 connaître, de bien connaître la dispersion des
10 hausses par rapport à... pour chacun des clients,
11 en fonction des hausses qu'on a faites dans chacune
12 des composantes.

13 Or, ce que je dis dans DDR 6, c'est qu'on a
14 fait un ajustement de quarante millions (40 M) à ce
15 niveau-là. Fait que ce quarante millions (40 M) là
16 a déjà été escompté dans la preuve de deux mille
17 quatorze (2014) comme telle. O.K.

18 Quand madame... quand madame Desmarais vous
19 dit qu'on a fait de l'efficience à hauteur de cent
20 (100) quelques millions de dollars, il y a
21 également une amélioration de la performance des
22 modèles à la hauteur de quarante millions de
23 dollars (40 M\$), qui va être récurrent.

24 Donc avant même de calculer la hausse
25 tarifaire j'ai, par rapport à l'année deux mille

1 treize (2013), quarante millions (40 M) de plus
2 dans mon modèle comme tel.

3 Q. **[328]** Vous, donc vous avez livré, vous, quarante
4 millions (40 M) sur le cent (100) quelques
5 millions?

6 R. En plus.

7 Q. **[329]** En plus! Écoutez, Monsieur Côté offre
8 d'intéressantes explications, mais elles sont plus
9 longues que ce à quoi j'avais... Je vous
10 demanderais d'arrêter ici, si c'est possible. Je
11 vais continuer demain sur mon autre ligne de
12 questions. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Il n'y a pas de problème. Alors... Ah, mon Dieu!
15 Maître Neuman. Merci, Maître Turmel, donc à demain
16 matin. Maître Neuman.

17 DISCUSSION

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Excusez-moi, je fais... je m'enfarge dans...
20 partout, là, depuis quelque temps! Euh... Je viens
21 ici parce que nous aurons pour demain certaines
22 questions au panel 3. Et notamment des questions
23 qui portent sur le potentiel technico-économique
24 qui était... qui est la pièce B-0038, HQD-9,
25 Document 2.

1 Et dans notre lettre de planification
2 d'audience, la lettre qu'on avait envoyée le vingt-
3 six (26) novembre deux mille treize (2013), C-
4 SÉ/AQLPA-31, nous avons exprimé le souhait que le
5 panel 3 inclut l'auteur de ce potentiel technico-
6 économique qui a été déposé au dossier. Et donc on
7 l'avait spécifié dans notre lettre.

8 Et je crois comprendre, à moins que
9 l'auteur soit une des quatre personnes ici, que
10 l'auteur de cette étude de potentiel n'est pas
11 présent. Ne fait pas partie du potentiel... ne fait
12 pas partie du panel, et je crois que c'est, sauf
13 erreur, bien les années précédentes c'était un
14 représentant de Technosim qui était l'auteur de
15 l'étude de potentiel. Je ne sais pas si c'est le
16 cas cette année encore, mais en tout cas sauf
17 erreur, l'auteur du rapport de potentiel n'est pas
18 ici. À moins qu'on nous signale qu'il l'est. Que
19 c'est une des quatre personnes présentes.

20 (15 h 21)

21 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

22 Alors on m'informe que monsieur Dufresne sera
23 capable de répondre à la grande majorité des
24 questions. Évidemment, si c'est pas des questions
25 de détail qui auraient dû être posées, là,

1 préalablement en demande de renseignements. Mais
2 pour les grands principes, les grandes lignes, mon
3 collègue monsieur Dufresne devrait être en mesure
4 de répondre aux questions.

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Donc est-ce que monsieur Turenne est l'un des
7 auteurs, est l'auteur ou un des auteurs de... Oui,
8 oui, monsieur Turenne. Dufresne, Dufresne!

9 M. STÉPHANE DUFRESNE :

10 Évidemment l'auteur c'est Technosim, l'auteur du
11 rapport.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Oui.

14 M. STÉPHANE DUFRESNE :

15 Ce qu'on a présenté dans le dossier c'est une...
16 c'est un sommaire, c'est un sommaire exécutif, là,
17 qui... Le rapport compte quasiment, je ne me
18 souviens plus exactement, deux (200), trois cents
19 (300) pages, là. De façon générale, on pense être
20 en mesure de répondre à vos questions. Ça dépend du
21 niveau de détail évidemment, là. Les demandes de
22 renseignements sont terminées, je veux juste vous
23 le rappeler.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui. Non, non, mais c'est simplement, je voudrais

1 m'assurer qu'on ne va pas se retrouver dans une
2 situation demain où des réponses ne seraient pas
3 disponibles et où on devrait...

4 M. STÉPHANE DUFRESNE :

5 On va tenter de répondre à vos questions.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 D'accord. O.K. Alors, je vous remercie bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est bien. Alors donc cela termine la présente
10 audience pour aujourd'hui. On se revoit demain, à
11 compter de neuf heures (9 h). Merci.

12 FIN DE L'AUDIENCE

13

1

2

SERMENT

3

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE,

4

sténographes officiels, certifions sous notre

5

serment d'office que les pages qui précèdent sont

6

et contiennent la transcription fidèle et exacte

7

des notes prises dans ce dossier au moyen de la

8

sténotypie.

9

10

Le tout, conformément à la loi.

11

Et nous avons signé,

12

13

14

DANIELLE BERGERON, s.o.

15

16

17

18

JEAN LAROSE, s.o.